



# LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards  
**SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS**  
**SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE**

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ « L'emplacement du hameau des Ponts s'explique par l'existence de deux ponts importants qui permettaient à ce village de s'agréger en quelque sorte au hameau voisin de Nantchenu, dont il n'était qu'une sorte de doublet. » (Pierre Bozon)

## Au hameau des Ponts

## Fête de l'Assomption, costumes et tradition malgré tout

Cette cinquantième édition de la fête du 15-Août a subi quelques modifications et allégements en raison de la crise sanitaire.

À la suite de deux réunions de préparation (le 25 juillet et le 13 août en mairie), en présence d'élus, de représentants de la paroisse, de responsables d'associations (Patrimoine et culture, Amis des Villards, Club des sports des Villards), de l'office du tourisme Espace Glandon et de la gendarmerie, il avait été décidé de maintenir la messe dans l'église suite à la présence d'un prêtre, chose de moins en moins évidente au fil des années, et du respect des règles sanitaires : port du masque pour tous et distanciation sociale.

Le nombre de places assises avait été estimé à 130, soit un quart de la capacité totale de l'édifice, en occupant un banc sur deux et en respectant une distance d'un mètre et demi entre chaque personne. Mais le regroupement des personnes d'une même famille a permis d'accueillir 184 fidèles, quelques places restant même disponibles. Deux personnes dans le tambour d'entrée proposaient du gel hydroalcoolique et imposaient le port du masque, en fournissant même gracieusement à ceux qui en étaient dépourvus.

La gendarmerie était présente, une déviation installée par le pont de Nantchenu avec feux bicolores pour traverser le Chef-Lieu, et la circulation fut

coupée une demi-heure (de midi à 12 h 30) durant le défilé.

Cette messe du 15-Août, qui était également la messe de sépulture d'Irène Maquet, née Girard, et lors de laquelle Colombe Martin-Garin-Vergnaud fit sa première communion, fut célébrée à partir de 10 h 30 par le père Denis Dufournet, prêtre de la fraternité des Capucins de Chambéry, assisté de trois servants d'autel, Morvan, Baïan et Tiécelin, frères du premier communiant.

Contrairement aux années précédentes, il n'y eut pas de procession d'entrée, de chorale ni de quête dans



Y. BONNIVARD

les rangs pour respecter la distanciation sociale, et pour le partage de l'eucharistie un sens de circulation et des consignes strictes étaient appliquées.

Blandine Teyssier et son fils Pierre dirigeaient les chants, accompagnés par Florence et Paul Perrard respectivement à l'orgue et à la trompette, Delphine Gamel à la flûte traversière. Le prêtre prononça une homélie dense et

succinte, la célébration menée tambour battant s'acheva par la bénédiction du pain, offert par l'Association des Villarins et amis des Villards, que Marcelle Pommier et Christophe Mayoux distribuèrent au fond de l'église avec des gants et une pince.

Les costumes étaient peu nombreux, dix en tout, sept femmes et trois hommes présents dans l'église où une vingtaine de places avaient été réservées, laissant donc quelques bancs inoccupés devant. On peut difficilement prévoir à l'avance le nombre de costumés, car si une majorité de femmes s'habille à La Pierre, il reste, et c'est

heureux, des indépendantes qui se débrouillent seules ou en famille. Plusieurs groupes ou familles d'habitude présents ne se sont d'ailleurs pas costumés cette année, au Martinan, à La Pierre et à Lachal notamment. De mon côté, j'ai eu quatorze défections dans les deux semaines précédentes, sur une vingtaine de réservations, en raison du port du masque obligatoire dans l'église mais aussi, sans doute, par peur de la promiscuité. On retrouvait le même sentiment chez de nombreuses personnes qui ne se sont pas déplacées jusqu'au Chef-Lieu ce jour-là.

Il y avait sept Villarinches, deux en costume de dimanche ordinaire, un bleu et un rouge, et cinq en tenue de grande fête, deux filles de huit ans l'une en mauve et l'autre en rouge, et trois femmes, deux en rouge et une en bleu. Je n'en ai habillé que cinq cette année (en portant un masque) toutes en soie, après avoir déplissé les robes à « smoss » noirs, ne commençant qu'à huit heures du matin au lieu de six habituellement, ce qui ne nous a pas empêché d'arriver en retard devant l'oratoire où nous avions rendez-vous à

dix heures et où le reste du groupe, composé de trois femmes, avait déjà filé alors que les cloches sonnaient à toute volée. Mais, nous avions dû nous arrêter en route pour fournir des détails sur notre fête et nos costumes à un couple en route pour l'Étendard, bloqué par l'embouteillage, ébloui par l'éclat et les couleurs des tenues féminines, et qui finalement décida de rester pour en voir davantage.

Arrivés à la porte de l'église, il a fallu mettre les masques, les femmes en costume ordinaire ont pu facilement en positionner un à élastique derrière les oreilles en soulevant l'angle du bonnet en toile de la coiffe, ce qui n'était pas possible pour les bégues en dentelles. Nous avons donc pris des masques à lanières les nouant en bas, derrière le cou, et en haut, sur le noeud des brides en avant de la « karieure », tout en épargnant la dentelle.

On avait demandé aux costumés de sortir les premiers après la cérémonie pour ne pas que le public s'attroupe sur le parvis, mais tout le monde dû attendre un quart d'heure supplémentaire à l'intérieur que pompiers et gendarmes interviennent suite au malaise d'une femme, survenu juste à droite en sortant. Nous étions autorisés à défiler sans masque, et de le faire jusqu'au champ de foire en traversant bien le centre du Chef-Lieu entre la structure gonflable et les stands des exposants à gauche et les bars à droite, ce que nous avons fait au milieu d'un public de plus en plus clairsemé, tant et si bien qu'en arrivant sur le champ de foire, c'est à peine une dizaine de personnes qui fit des photographies du groupe, de face et de dos. On était loin de l'affluence habituelle à l'apéritif offert par la municipalité, annulé cette année.

Nous étions alors quatorze pour la photo, rejoints par les servants d'autel et leur petit frère.

Tournent et virent sur le champ de foire, pas grand monde au Centre, trois petits tours et puis s'en vont..., jamais les personnes costumées n'étaient rentrées si tôt. À douze heures trente nous étions à la maison. Record battu.

Xavier Mugnier



■ Le groupe des personnes costumées avec, de gauche à droite, au 1<sup>er</sup> rang : Baïan Martin-Garin-Vergnaud, Gabrielle Mugnier, Tiécelin Martin-Garin-Vergnaud, Genna Maurino, Colombe Martin-Garin-Vergnaud ; au second rang : Xavier et Mauricette Mugnier, Stéphanie Chaboud-Crousaz, Maxence Martin-Garin, Cécile Martin-Garin-Vergnaud, Morvan Martin-Garin-Vergnaud, Valérie Favre-Teylaz, Ruben Bounel, Coralie Fiora.



Y. BONNIVARD

## LE 15-AOÛT (SUITE)

## Choses vues

• Un arrêté municipal interdisait le rassemblement sur le parvis de l'église de Saint-Colomban le jour du 15 août. Pourtant, certains sont venus s'installer avec des chaises de jardin derrière le monument aux morts... D'autres étaient assis sur un banc dans le même périmètre. Tout cela cependant en respectant la distanciation physique, aucun groupe familial n'étant à moins d'un mètre cinquante d'un autre.

• Un arrêté municipal rendait obligatoire le port du masque ce jour-là, de 9 heures à 19 heures, au Chef-Lieu, c'est-à-dire de la cure à la maison Combet. Mais dès 9 h 30, pas rares étaient ceux qui ne le portaient pas. La gendarmerie, présente dès 9 heures a fait preuve de pédagogie en se tenant devant l'église quand elle ne patrouillait pas. Aucun procès-verbal n'aurait été dressé.

• Le maire Pierre-Yves Bonnivard (en costume traditionnel) et Christian Frasson-Botton, conseiller municipal, faisaient respecter les gestes barrières et les arrêtés municipaux devant l'église.

• La messe a été célébrée par le père capucin Denis Dufournet contacté par Martine et Bernard Mugnier. Ce prêtre avait célébré une messe le 11 novembre 2018 en l'honneur des poilus villarins pour le centenaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale. Bernard Mugnier l'assistait pendant l'office.

• Durant l'office, Martine Mugnier s'assurait du respect des consignes sanitaires recommandées par le diocèse. Dans l'église, un banc sur deux de la nef centrale avait été neutralisé par du rubalise. Au milieu de la nef, des bancs des deux côtés avaient été déplacés au fond de l'église afin de pouvoir scinder en 4 blocs les groupes de fidèles pour la communion (qui fut donnée donc par 4 personnes, une par bloc). De même, des croix en papier collant apposées sur les bancs, matérialisaient la distance à respecter (1,5 m) entre deux personnes. Ces arrangements avaient été préparés par Martine et Bernard Mugnier, et Colette et Maurice Bouchet-Flochet. Les bancs des allées latérales

permettaient le respect de la distanciation physique sans neutraliser un banc sur deux. Cette organisation de l'église restera en place pour les prochains célébrations...

• Les fidèles pénétraient dans l'église par la porte gauche du sas d'entrée (la porte centrale étant restée fermée du début à la fin de la messe). Les sorties se faisaient par la porte de droite. Chaque personne entrant dans l'église, devait obligatoirement utiliser le gel hydro-alcoolique proposé par Martine Mugnier avant d'être conduite à sa place par Danièle Nicol et Christophe Mayoux. Même démarche pour les groupes familiaux dont les membres pouvaient occuper tout un banc sans distanciation physique entre eux. Cela a permis de placer dans l'église 184 personnes (sans compter celles présentes dans le chœur) au lieu des 130 prévus par les consignes sanitaires.

• Personne ne pouvait se tenir debout au fond d'église, même si quelques personnes ont pu le faire en fin de messe quand la distanciation physique était assurée, compte tenu du nombre restreint de fidèles présents.

• Comme de coutume, plusieurs bancs proches du chœur avaient été réservés pour les personnes portant le costume. Vu leur faible nombre, il y avait donc des places de libres, mais personne n'a voulu traverser toute l'église pour venir s'y assoir. Malgré tout, aucune personne n'a été refusée, et à peu de chose près tout le monde a pu s'asseoir et trouver sa place, même si certains ont regretté de ne pas voir l'officiant, gênés par des piliers.

• Les « organisateurs » et les costumés ont été applaudis à l'initiative du père Denis.

• Fait inhabituel, afin de ne pas provoquer trop de mouvements de foule, les personnes costumées sont sorties en premier de l'église pour rejoindre le centre du Chef-Lieu où, cette année, le vin d'honneur municipal avait été annulé et le bar de l'Auberge du Glandon était fermé.

Christophe Mayoux

## Près de 1 650 personnes aux Villards le 15 août

Le décompte des personnes présentes aux Villards le jour du 15 août (\*), exceptées celles demeurant dans les gîtes privés ou communaux ou occupant des lits touristiques, fait apparaître un total de 1 123 personnes : 369 à Saint-Alban (33 % du total) et 754 à Saint-Colomban (67 %). On en dénombrait 1 040 le même jour en 2017, 1 310 en 2012, 1 180 en 2009, 1 400 en 2002 et 1 580 en 1988.

Le Premier-Villard est le hameau qui en comptait le plus (120), suivi de Lachal (109), Valmaure (103), Le Martinan (une centaine), La Pierre (98), Le Bessay et Les Roches (88), Lachenal (76), Le Châtelec (74), L'Église et le Mollard (70), etc.

Le nombre de personnes qui résidaient ce jour-là dans les hôtels, les gîtes privés ou communaux, à La Perrière, chez Goélia, au camping de La perrière, à la cure de Saint-Colomban, à l'école de Lachal, dans les gîtes de La Pierre et du Martinan, s'est établi à 522 contre 276 en 2017. Soit une augmentation de 90 %.

Au total il y avait donc aux Villards le jour du 15 août 1 645 personnes contre 1 320 en 2017 (+ 25 %).

(\*) Merci à Jean-Pierre Tronel-Peyroz, Bernard Mugnier, Paul Long, Danielle Favre-Trosson, Jean-René Bozon-Vialle, Martine Paret-Dauphin, Jean-Marie Dufour, Stéphanie Lafauzy, Christophe Mayoux, Joselyne Martin-Garin, Yannis Nacef, Nathalie Donda, Jean-Marc Bordas et Jacqueline Dupenloup. Merci également à Jean-Paul Martin-Cocher et aux responsables de Goélia, de La Perrière, du camping de La Perrière et de la société À la Croisée des chemins.

## Ailleurs en Maurienne

Fallait-il maintenir la fête du 15-Août malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19 ? Si la question a fait, à peine, débat dans la commune, quelques éléments de réponse peuvent être apportés avec ce qui s'est déroulé dans la vallée (\*)

De plus en plus de villages et de stations proposent ce jour-là des animations ayant pour thème, l'agriculture (Fontcouverte-La Toussuire), le patrimoine et l'artisanat (Saint-Sorlin-d'Arves), le patrimoine et la musique (Valmeinier), des marchés et vide-greniers (Albiez-Montrond), etc. D'autres communes organisent depuis longtemps, comme nous, une journée consacrée aux costumes avec une célébration religieuse en matinée, animations et kermesse l'après-midi, feu d'artifice et bal en soirée. On les compte sur les doigts d'une main, Montaimont, Valloire, Aussois, Bramans et Bessans. Lors de contacts pris le 10 août avec les offices de tourisme de Saint-François-Longchamp, Valloire et de Haute Maurienne Vanoise, tous les interlocuteurs m'ont affirmé que les festivités seraient maintenues avec certains aménagements, et pour cause, les stations avaient fait le plein.

Comme à Saint-Colomban, la messe a été célébrée dans l'église à Bramans et Bessans avec 150 personnes environ en respectant les mesures sanitaires, en plein air à Montaimont, devant la chapelle Notre-Dame-de-Beaurevers, comme à Aussois sur la place du village et à Valloire devant la mairie où c'est une habitude pour l'Assomption.

La procession avec la Vierge ne se fait pas à Montaimont, elle a été annulée à Valloire où ce ne sont pas les enfants de Marie qui ont amené la statue de la Vierge de l'église jusqu'à la place de la mairie cette année. À Bramans elle a eu lieu avant la messe, accompagnée du pain bénit, et sans masque. À Aussois, la statue a été ramenée à l'église après la célébration, en procession et sans masque. Enfin à Bessans, la procession traditionnelle a eu lieu comme d'habitude après la messe dans les rues du village, et tout le monde était masqué. À Saint-Colomban, elle n'a pu avoir lieu, mais ce n'est que partie remise.

Il y avait moins de costumes partout. À Montaimont, ils étaient trois, deux femmes et un homme (la famille de Claude Milleret), très peu à Valloire, quelques femmes et pas de pompiers à Aussois, un groupe de femmes et des sapeurs de l'Empire étaient

présents à Bramans, une vingtaine de costumes féminins à Bessans contre plus de cinquante d'habitude

À midi, la buvette et la dégustation d'huîtres ont eu lieu à Montaimont contrairement au repas traditionnel, annulé, comme à Valloire, mais maintenu à Bessans avec distanciation. Il n'y a pas eu d'animations et de kermesse l'après-midi à Montaimont, Valloire et Bramans.

Partout, les feux d'artifices ont été tirés, celui de Montaimont était visible du sommet de La Pierre quelques minutes avant le nôtre. Tous les bals ont été annulés et parfois remplacés par de petits concerts comme à Valloire. C'est cette dernière station qui a fait le plus de coupes dans son programme qui se déroule normalement sur deux jours : pas de défilé des chars à thème des associations et des groupes professionnels, pas de « Chat de la mi-août », pas de kermesse, de repas traditionnel, ni de danse du groupe folklorique. Par contre, Bessans, Aussois et Saint-Colomban ont maintenu le maximum d'animations.

Lors des réunions préparatoires, la question de la présence des costumes s'est posée entre l'habillage compliqué voire impossible avec la distanciation, et le port du masque rebutant pour certaines. Mais il était important qu'il y ait au moins un costume féminin pour assurer la continuité, non pas de la fête, mais de la tradition puisqu'il y a toujours eu des Villarinchés à la messe de l'Assomption même avant la fête du 15-Août, qui date de 1971. (On fêtera donc l'an prochain son 50<sup>e</sup> anniversaire.) Bien sûr, un défilé a plus de sens avec quarante personnes qu'à une ou dix, mais celui-ci est-il vraiment obligatoire ?

Si chaque village a fait ses choix indépendamment des autres dans son programme de la journée, en matinée, la messe avec les costumes a été maintenue partout. C'est le socle de la fête sur lequel repose tout le reste. Mais sans prêtre, pas de messe... Que faire alors ? La présence des costumes de grande cérémonie, les plus rutilants et colorés, aurait-elle encore un sens ? Il devient de plus en plus difficile de trouver des prêtres disponibles. Alors, la fête du 15-Août jusqu'à quand ?

Xavier Mugnier

(\*) Article rédigé à partir de renseignements pris dans la presse locale et auprès de quatre personnes présentes à Montaimont, Valloire et Bessans.



■ Un après-midi calme...

## ■ LA ROUTE DES ATELIERS

La deuxième édition de la route des ateliers s'est déroulée les 17 et 18 juillet, attirant dans les ateliers de nos deux villages, des visiteurs parfois étonnés mais toujours curieux.

Un « apéritif-artothèque » avait inauguré l'édition, offert par la mairie de Saint-Alban, maître d'œuvre de cette manifestation, dans le cadre accueillant que l'on sait. Une ou deux œuvres des participants y étaient exposées et pouvaient être empruntées, voire achetées.

Le long des hameaux des Villards, les artistes et artisans, tous très différents, avaient offert aux passants contemplateurs des exemples de leurs travaux.

À côté des huiles (Jeff Bogman, Danièle Nicol, Martine Paret-Dauphin, Janneke Laheij, Claire Martin-Cocher, Virginie Rostaing-Troux), photographies (Martine Verlhac) ou aquarelles (Danièle Nicol, Virginie Rostaing-Troux, Martine Verlhac) furent exposés des objets insolites (Benoît Ferroud, Jeff Bogman), des céramiques (Bernard Wyns), les bois tournés de Simon Cartier-Lange et les sculptures inspirées du Land Art de Michel Favre-Trosson qui constituent désormais une identité re-

marquable du hameau du Châtelet.

Les visiteurs auront pu observer que chacun voit le monde ou tire parti des matières ou de son médium de façons diverses.

Les artistes et artisans réunis pour le bilan de ces trois jours sont demeurés partagés sur l'expérience tant du point de l'impact de l'exposition (entre 20 et 55 visiteurs) que de son sens. Mais sans doute est-ce dans l'ordre des choses. Les amateurs d'art ne sont jamais si nombreux et il est dans l'ordre des choses que les goûts et les couleurs, comme l'on dit, soient fort subjectifs.

Il a néanmoins été décidé de poursuivre l'expérience sous un mode vraisemblablement nouveau qui sera précisé dans les semaines à venir. L'expérience conjointe de Janneke Laheij et Martine Verlhac, qui, partant d'une même photo des ravins de Bellard, avaient peint d'un côté une huile et de l'autre une aquarelle, pourrait être l'an prochain le point de départ d'une entreprise composée et conjointe ou chacun avec son médium, sa manière, son style participerait à une œuvre ensemble.

À suivre donc.

## ■ MUSIQUE AVEC LE TRIO YOLANDA

En marge de la route des ateliers, mais ponctuant de belle façon ces trois jours eut lieu le concert du trio Yolanda à l'église de Saint-Alban.

Yolanda est un trio constitué de trois instrumentistes chanteuses, enjouées et talentueuses, dont nous pouvions connaître l'existence puisqu'Éléna Bonnivard en fait partie : la violoncelliste Lilas Orgebin, la violoniste Marina Miollany et Éléna Bonnivard, elle-même accordéoniste.

Le 17 juillet, malgré l'acoustique ingrate de l'église, elles ont enchanté un public nombreux dans le respect des précautions sanitaires. Il n'y avait pas moins de 77 personnes, anciens, jeunes ou très jeunes enfants ravis, habitants des Villards ou touristes, pour les écouter et apprécier la variété de leur répertoire. On a donc entendu autant des reprises arrangées de musiciens comme Tom Waits que de

musiciens tchèques ou latino-américains ou d'arrangements d'airs traditionnels bulgares, géorgiens, vénézuéliens, sud-africains ou klezmer, et des compositions originales du groupe lui-même.

Les trois jeunes femmes, bien campées en leurs belles jupes originales ont fait vibrer l'heure vespérale de leur gaieté comme de leur nostalgie grâce à leur beau jeu instrumental et à leur voix claires. Ce fut un fort beau concert. Espérons donc que nous les reverrons aux Villards.

Pour ceux qui voudraient les réécouter nous communiquons les liens ci-dessous qui le permettent.

Martine Verlhac

- <https://www.facebook.com/yolanda.elm/>
- <https://yolanda-elm.bandcamp.com/>
- <https://www.youtube.com/channel/UCjZJ08z2w-MccUmqZlsegg>

## ■ FIRST LOVE

Vendredi 27 août, avant la tombée de la nuit, devant quelque cent trente spectateurs sagement masqués, dans le cadre des frondaisons du plan d'eau qui emmènent d'habitude les marcheurs vers le Coin et l'Ormet, ou vers Nantchenu, La Pierre et Bon Mollard, Marco D'Agostin, chorégraphe italien, nous emmena tout au long du périple haletant de la skieuse de fond Stefania Belmondo qui remporta en 2002 la médaille d'or des 15 km à Salt Lake City.

Mitant inlassablement ce qui devait être l'ultime course de l'athlète, sa dernière chance, il commente tout en même temps, essoufflé et dans la compassion, l'exploit de la sportive Il a pratiqué jeune le ski de fond, rêvé des exploits de Stéfania qu'il avait rencontrée enfant à Belluno, et, conseillé par elle-même, il dessine en son corps le balancement en constant déséquilibre de la skieuse qui ploie vers la neige prête toujours à s'y écrouler.

Cela commence par le mime de la chanson *First Love* qu'on entend en une voix de haute contre (So little to say but so much time / si peu à dire en tant

de temps / despite my empty mouth the words are in my mind / même si je ne les dis pas, les mots sont dans ma tête). Cela se poursuit en une sorte de thriller physique haletant par lequel est entretenu le suspens jusqu'à l'exploit final.

Tout ceci à « scénographie fixe » comme disent les Italiens quand le décor ne bouge pas, avec juste un simulacre de neige qui virevolte à la fin.

Les spectateurs qui ne savaient pas à quoi s'attendre sont progressivement happés par le récit de la danse douloureuse qui emporte Stéfania vers sa victoire qu'on applaudira en même temps qu'est applaudi Marco D'Agostin dont le corps a tout donné.

Le spectacle était proposé par Espace Malraux dans le cadre du festival Andiamo, produit pour la deuxième fois en Maurienne et en Piémont. Et Mario D'Agostin qui avait reçu le « Premio UBU 2018 » en Italie, avait créé son solo *First Love* au festival Torinodanza et en langue française, à l'Espace Malraux de Chambéry.

Les Villards ont donc eu la chance de l'accueillir en cette fin d'été.

Martine Verlhac



■ Sur la « scène » du plan d'eau du Clos.

## ■ LES TALENTS VILLARINS

Autour du totem du Coronavirus (Michel Favre-Trosson) se réunissent créateurs et créatrices de la vallée.

Ils nous accueillent devant « Soleil noir de Soulage » du même artiste, heureux clin d'œil au peintre âgé de 100 ans. Les 15 exposants nous ont offert un parcours de qualité dans tous les domaines :

- peintures de Virginie Rostaing-Troux (les aiguilles d'Arves), Bernadette Tronel-Peyroz (peintures abstraites et recherches de formats originaux) Martine Parret-Dauphin (tout un monde animal peint sur toile), Danièle Nicol et ses aquarelles, Alain Rostaing (aquarelles de Saint-Colomban) et Geneviève Lacroix (acryliques au couteau de couleurs vives) ;
- photographies de fleurs et de marmottes de Christèle Ruzzin ;
- sacs en cuir ou simili cuir de Nelly Martin-Cocher ;
- cartes d'Annie Rostaing, de Noël ou de fleurs ;
- tricots de Geneviève Lacroix (poupées) et de Christine Reffet ;
- patchwork de Monique Bret-Vitzo (couvre-lits, dessus de table, coussins...);
- pour la couture, Christiane Rostaing (rouleaux de tissus éponge, pochettes, sacs vide-poche et bavoirs pour bébés) ; Marie-Christine Carrara (torchons, sacs en toile, maniques...). Les lingettes sont à la mode : petits carreaux de tissu doublés de tissu éponge.

Pour terminer, je voudrais mettre en valeur quelques objets particulièrement originaux. Les boules de Noël en tissu, sans couture de Geneviève Lacroix ; les repose-mains pour joueur de cartes (pyramide verticales où l'on peut insérer les cartes à jouer) ; le Saint-Mathieu peint à l'acrylique par Guy Devrot sur deux vieilles planches de récupération reliées entre elles ; et les attrape-rêves faits avec des plumes d'oiseaux colorées recueillies au Brésil ; les colliers de grains, les pierres insérées dans des bracelets de fil ou boucles d'oreilles en macramé d'Anaïs Thiéry.

Un bon moment de rencontres où les masques ne cachaient pas les sourires...

Marie-Thérèse Bouchardy-Lelong



■ De gauche à droite : Lilas Orgebin, Éléna Bonnivard et Marina Miollany.

## ■ LES ÉPOUVANTAILS

Au milieu du champ ou du jardin, homme de paille, cœur de foin, vieille chemise, je vis de peu, de soleil et d'air pur, de pluie et de vent... Je suis l'épouvantail ! Mon job est de chasser les oiseaux. Bras écartés, ouverts au monde entier, je suis un solide pantin de bois, droit comme un piquet. Dans la solitude, je rêve de rencontres et de voyages...

Communier avec l'aube naissante, grelotter dans le froid du matin, aspirer la chaleur de midi et se fondre dans le rouge du couchant... Mes sentiments ont la couleur de l'arc-en-ciel et la brillance des étoiles. Devant les merveilles de la nature, insensible aux changements, je me tais et médite sur le bonheur de l'instant présent, dans un accord secret qui me lie à la terre, dans un abandon et une complicité au monde. L'art de ne rien faire, ma capacité de silence, c'est tout ce que j'ai à offrir.

Au long des chemins de Saint-Colomban, en cet été 2020, une dizaine de ces étranges silhouettes, fabriquées pendant le confinement dû à la Covid-19, redonnent le sourire au promeneur,

aiguisent son imagination dans la récupération de matériaux divers. Mais font-ils peur aux oiseaux avec leur face débonnaire ? Seul celui du sommet de Martinan, fait de bric et de broc peut encore chasser les intrus. Peut-être faudra-t-il les mettre à l'abri aux premiers flocons de neige ?

*« Fantastique et tragique, ces deux termes s'appliquent exactement à l'univers des épouvantails (...) Voilà longtemps bien sûr, qu'ils n'épouvantent plus personne et que, pour faire peur aux oiseaux, on a trouvé des moyens plus modernes et plus efficaces : feuilles d'aluminium résonnant dans le vent (...) À côté de ces techniques éprouvées, les épouvantails ont quelque chose de désuet, comme ces automates de salon des siècles précédents. Pourtant, ils sont les derniers habitants villageois du grand pays surréaliste. » (\*)*

Marie-Thérèse Bouchardy-Lelong

(\*) JACQUES LACARRIÈRE. Chemin faisant. Mille kilomètres à pied à travers la France d'aujourd'hui, Fayard (1974).



M.-T. BOUCHARDY

## ■ CORVÉES

Que serait un été sans corvées ? Le 23 juin à l'Orcelle, un pont emporté par une avalanche a été remis en place par Bernard Wyns, Michel Favre-Trosson, Jacques Girard, Paul Favre-Alliance, Jean-Pierre Tronel-Peyroz. Le lendemain, Bernard Wyns et Évelyne Rostaing-Troux ont remis en place la signalétique d'information des sentiers de randonnée dans la combe de la Croix et près de la source du Glandon. Le 27 juin, une dizaine de potelets de signalisation, fournis par le Sivav, ont été posés pour baliser le sentier reliant l'alpage des Granges à la croix du Balais (photographie ci-dessus).



A. BORDAS  
■ De gauche à droite : Florent Martin-Garin, Patrick Richaud, Joselyne Martin-Garin, Christophe Hémery, Julie Henry (et Marius), Jean-Marc Bordas, Michel Donda, Albert Painblanc.

## ■ PÉTANQUE : SIX JOURS DE SAINT-COLOMBAN

On se souviendra longtemps de la 47<sup>e</sup> édition des Six jours de Saint-Colomban.

En effet, après bon nombre d'interrogations légitimes compte tenu de la situation sanitaire, le comité d'organisation a finalement décidé d'organiser quand même les Six jours avec des conditions particulières : réduction du nombre d'équipes, jeu en triplette, terrains plus espacés qu'à l'ordinaire.

Ainsi 10 équipes seulement s'affrontent dans une ambiance quand même festive avec pour ces courageux amateurs de pétanque, de belles parties toujours aussi acharnées. Une seule poule avec 9 parties à faire et le jeudi 13 août, les phases finales avec quarts, demi-finales et finale qui opposa les deux meilleures équipes de la semaine avec pour vainqueurs Bertrand Mugnier (perpétuant ainsi la tradition fami-

liale !) associé à l'excellent Thierry Tritto et au truculent Sylvain Bicceli au terme d'une belle partie durant laquelle la science de la pétanque des expérimentés Jean-Yves Ibiza, Norbert Combet et Gérard Bouilhol ne put rien... À noter la participation remarquée de la très jeune équipe composée de Emma et Amaury Dufour (hérité oblige !) associés à Victor Bordon-Biron qui firent très bonne figure au milieu de tous ces adultes confirmant ainsi l'idée que cette compétition est transgénérationnelle

La remise des prix s'est effectuée dans la plus grande sobriété sur la place du Chef-Lieu avec comme d'habitude des lots pour tous les participants. Un grand merci à Jacques Maurino pour son implication quotidienne dans le déroulement impeccable de la compétition.

Alain Bozon

## RÉSULTATS

► Du 9 au 13 août 2020  
Place du Chef-Lieu ; 10 triplettes.

### • Concours général

*Pour la 9<sup>e</sup> place, Jean-François Lyard, Joël Cartier-Lange et Christian Campillo / Emma et Amaury Dufour, Victor Bordon-Biron, 13-3.*

*Quarts de finale : Jean-Yves Ibiza, Gérard*



C. GAUTERIN  
■ Les vainqueurs des Six jours de pétanque (de gauche à droite) : Sylvain Bicceli, Thierry Tritto et Bertrand Mugnier.

Bouilhol et Norbert Combet / Marc Frasson-Botton, Théo Frasson-Botton et Christian Woets, 13-4 ; Éric Bozon, Christian Desfours et Gérard Bozon-Verduraz / Nicolas, Nathan et Yohan Marin, 13-4 ; Frédéric Cornier, Léo Cornier et Romain Venel / Alain Bozon, Sébastien Dufour et Benjamin Maurino, 13-8 ; Bertrand Mugnier, Thierry Tritto et Sylvain Bicceli / Vincent Tritto, Magali Tritto et Julien Bicceli, 13-8.

*Demi-finales : Jean-Yves Ibiza, Gérard Bouilhol et Norbert Combet / Éric Bozon, Christian Desfours et Gérard Bozon-Verduraz, 13-4 ; Bertrand Mugnier, Thierry Tritto et Sylvain Bicceli / Frédéric Cornier, Léo Cornier et Romain Venel, 13-6.*

*Finale : Bertrand Mugnier, Thierry Tritto et Sylvain Bicceli / Jean-Yves Ibiza, Gérard Bouilhol et Norbert Combet, 13-9.*

## ■ BRÈVES

► **SYBELLES-VILLARINCHE.** Cette épreuve de ski-alpinisme avait connu un joli succès le 1<sup>er</sup> mars 2020. Elle fut la dernière course avant bien des annulations liées à la crise sanitaire. Elle sera très certainement reconduite en 2021 : une première réunion a rassemblé jeudi 24 septembre en mairie de Saint-Alban Francis Gillet et Christopher Proust (Maurienne ski-alpinisme), Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban et président de l'OT, Jean-Marc Bordas, actif bénévole, Bernard Wyns (conseiller municipal de Saint-Colomban) et Jean-Luc Pluyaud (adjoint au maire de Saint-Alban). Portée par l'OT et les deux mairies, sous la direction technique de Maurienne ski-alpinisme et rattachée à l'association La Jarrienne des Cimes, la course pourrait avoir lieu le 28 février, sur un parcours avec la même localisation que cette année. Elle serait aussi une épreuve de la coupe de France, préparatoire à la course de la Pierra Metan. Beau challenge que le CA de l'OT devait valider le 28 septembre.

► **SOLIDAIRES GASTON-MAULIN.** La 6<sup>e</sup> édition de cette manifestation caritative organisée sous la houlette de Maryse Maulin par l'Association des donneurs d'organes et de tissu de Savoie et le Club handisport de Bourgoin-Jallieu s'est déroulée le 12 septembre avec départ de Saint-Rémy-de-Maurienne pour les cyclosportifs ou départ du pont de Lachal pour les marcheurs qui devaient rallier le col du Glandon. Les vélos sont passés par Saint-Alban et les marcheurs ont emprunté jusqu'aux Échets le chemin passant par Bellecombe et le Rosey. Les quelque 80 participants dont une trentaine d'handisportifs se sont ensuite retrouvés autour de la salle des fêtes pour partager un pique-nique offert par les organisateurs.

► **TOUR DE FRANCE.** Il n'aura pas échappé aux amateurs de cyclisme que le vainqueur du Tour de France 2020, Tadej Pogacar, s'était classé 6<sup>e</sup> de la dernière étape du Tour de l'Avenir 2018 qui arrivait à Saint-Colomban après avoir traversé la commune de Saint-Alban. Pogacar avait remporté ce jour-là cette 55<sup>e</sup> édition de cette épreuve.

## ■ EXPOSITIONS : SI LES VILLARDS M'ÉTAIENT CONTÉS

Durant toute une journée (6 août), à l'initiative de l'association Épicerie & compagnie et grâce aux recherches d'historiens amateurs passionnés, différents exposés ont été présentés touchant à divers aspects de la vie aux Villards.

Des nombreux commerces qui « irriguaient » la vallée au début du XIX<sup>e</sup> siècle aux extraits de lettres échangées entre une Villarinche du Martinan et son époux, soldat au front durant la guerre de 14-18, en passant par

le « courrier » qui assurait la liaison entre les Villards et Saint-Avre, La Chambre et parfois Saint-Jean-de-Maurienne, et l'évolution de la population du Châtelet des années quarante à nos jours, il y avait de quoi apprendre sur la communauté villarinche.

Le tout illustré par des documents magnifiquement présentés, les souvenirs de commerçants ou de leurs descendants, et animé par les conférences de Danièle Nicol, Martine Paret-Dauphin et Gilbert Pautasso

### LETTERS DE VIRGINIE À JACQUES

Commençons à Martinan, où Danièle Nicol nous a reçus dans son atelier, l'ancienne écurie où vivaient l'hiver Jacques Martin-Fardon et sa deuxième épouse Virginie.

Un mois après leur mariage (juin 1914), Jacques est mobilisé le 3 août 1914 ; il ne sera libéré qu'en mars 1919. « La maudite guerre » écrit Virginie. Enceinte, elle assume tous les travaux de la ferme : coupe et ramassage du foin, le jardin etc... Tous les jours les époux s'écrivent et les lettres mettent environ 5 jours pour arriver à leur destinataire. Le moindre retard serre les cœurs et l'angoisse s'installe. À chaque permission, elle tremble qu'il reparte. Avec une belle écriture, elle lui parle des travaux saisonniers, elle exprime ses craintes, ses sentiments, ses déconvenues quand le pétrole manque et qu'il n'y a plus de veillées. « Reçois ma plus tendre amitié et mes tendres caresses. »

Le 1<sup>er</sup> décembre 1915, naît Constant. Elle accouche

avec l'aide de sa sœur, qui va annoncer la naissance du bébé à son beau-frère : « Un beau garçon bien dégourdi ». Et Virginie écrit : « Ma mère est partie le faire baptiser. » Car à l'époque il y avait beaucoup de décès de mère en couches ou d'enfants à la naissance. Il ne fallait pas attendre pour assurer au bébé un salut du ciel !

Les lettres de Jacques sont plus laco-niques, censurées par l'armée, et cet homme n'exprime pas ses sentiments, sinon en patois ou écrits à l'envers, c'est-à-dire de droite à gauche !

Jacques et ses quatre frères reviendront de la guerre. Jacques est menuisier. Il a inventé en 1912 une charrette de montagne en deux parties, reliées par un pivot, afin de mieux négocier les virages... en somme l'ancêtre des camions semi-remorques !

D'un premier mariage, Jacques avaient eu, avec Marie, deux filles, dont la plus jeune, Solange, a été élevée par un oncle,

à la mort de sa maman. Mariée elle a eu trois filles dont la dernière est Danièle Nicol.

Virginie est décédée en 1957 ; Jacques en 1963.



■ Modèle réduit d'un chariot du pays avec son tombereau (réalisé par Marius Tronel-Peyroz).

### LES DÉPLACEMENTS DANS LA VALLÉE

Devant la maison du Bourrelier au Chef-Lieu de Saint-Colomban, Martine Paret-Dauphin nous parle du « courrier », le car bien connu des anciens de Saint-Colomban et Saint-Alban (car il desservait aussi cette commune) qui assurait la liaison avec Saint-Étienne-de-Cuines, la gare de Saint-Avre, La Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne et même parfois plus loin, sur demande : vallée du Rhône ou sud de la France. Il y avait aussi les sorties à Notre-Dame-de-la-Salette qu'effectuaient également Yves Moreggia et Jean-Baptiste Émieux avec l'arrêt inévitable à Corps pour une photographie devant la statue de Napoléon...

Auparavant, on descendait à pied dans la vallée, par des raccourcis comme celui de la chapelle des Voûtes (des inscriptions des soldats qui quittaient les

lier à l'Eau d'Olle (avant 1874) laissera la place à la route nationale 527 (de 1930 à 1972) puis à la route départementale 927, depuis 1972.

Pourquoi descendre ? Aller chez le médecin, à la foire, faire des achats ou des ventes, prendre le train à Saint-Avre, etc. C'est en 1856 que la voie ferrée atteint Saint-Avre et Saint-Jean-de-Maurienne.

En 1922, les transports deviennent d'utilité publique ; puis la concession est cédée à Paul Morini jusqu'en 1933, date à laquelle Emmanuel et Émile Martin-Cocher inaugurent le service postal (d'où le nom du car « Le Courier »). Il descend tous les jours à Saint-Avre et une fois par semaine à Saint-Jean-de-Maurienne pour le marché. Jacques Émieux assurera également la déserte avec un car Chausson de 32 places et des sièges en cuir jusqu'en 1942 quand le car fut détruit par une avalanche...

D'avril 1970 à 2005, le conseil général entretient une ligne régulière qui, faute de passagers, sera bien-tôt supprimée.

Le vieux car du Bourrelier a été vendu à un collectionneur en 1990.



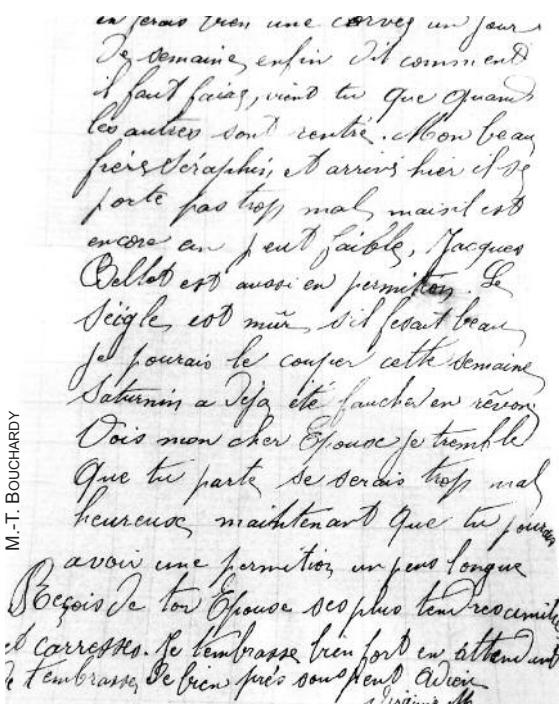
■ Martine Paret-Dauphin au tableau...

Villards sont encore lisibles sur le mur de la chapelle, des tags en 1914 ! ; à vélo, avec un fagot attaché traînant sur la route pour freiner la vitesse ; ou avec un mulet et son tombereau.

Le Chef-Lieu n'existe pas encore (danger d'avalanches !). Les chemins passaient par les Roches ou en dessous des Ponts. Il se développe à partir de 1874, date à laquelle est tracée la route actuelle. Pierre Girard, des Roches, y construit deux hôtels. En 1883, s'ajoute la mairie-école. (En 1942 et 1981, deux avalanches dévasteront une partie du Chef-Lieu.) Le chemin de grande communication n° 13 qui relie Cel



■ Excursions dans les Arves.  
À gauche, Émile Martin-Cocher.



## RÉTROSPECTIVE SUR LES ÉCOLES

Nous nous rendons à *Épicerie & Compagnie*, où un travail énorme a été fait pour confectionner des panneaux d'information.

Quatre panneaux relatent l'histoire des écoles, avec photos des bâtiments et des classes de différentes années. La plus ancienne date de 1902. Les élèves portent encore le costume en 1910.

L'instruction élémentaire a toujours été plus répandue dans les montagnes des Alpes que dans les plaines. Il existait dès le XIV<sup>e</sup> siècle outre des prêtres, des notaires villarins, ce qui suppose des études poussées.



M.-T. BOUCHARDY

La charge de l'éducation incombeait à l'Église, mais ce sont les particuliers eux-mêmes qui s'occupaient des « petites écoles » et payaient le maître d'école pour 5 à 6 mois de scolarité entre Toussaint et Pâques.

Vers 1820, le salaire d'un maître d'école se montait

## LE CHÂTELET DE 1940 À NOS JOURS

Pour agréger tous ces éléments d'histoire, et remplir les intervalles entre les présentations, nous avons pu admirer le minutieux travail de recherche généalogique de Gilbert Pautasso sur la population du Châtelet de 1940 à nos jours, affiché sur la façade de sa maison.

Cette étude retrouve en un condensé saisissant l'exode qui a frappé la vallée des Villards. Entre 1911 et 1926, la population se maintient encore à une soixantaine de personnes. Mais entre 1926 et 1940 elle chute à une quarantaine. La moyenne d'âge des habitants se maintenant cependant entre 1911 et 1936 entre 32 et 33 ans.

Après la guerre de 40, ce sera l'effondrement que Gilbert Pautasso date du début des années 50. Par exemple, sur les 102 descendants des trois enfants de Favre-Teylaz Jean-Baptiste (senior) qui sont venus vivre au Châtelet, seuls une dizaine d'entre eux sont encore aux Villards aujourd'hui.

Durant cette journée, dans le fournil de l'épicerie, un petit film-montage de Maurice Bouchet-Flochet sur l'avalanche de 1981 a été visionné par quelques personnes. Et trois rencontres ont été proposées avec Hélène Phung, conteuse au Centre des arts du récit de l'Isère. Entre les deux « Villards » circulaient autrefois des histoires de fées et de diables (des hommes aux pieds de bouc), de « physique » (magie) et de re-

à 20 livres pour les 5 à 6 mois d'activité, alors qu'une vache valait de 120 à 150 livres. Celui-ci ne pouvait exercer que si le curé et le maire lui avaient accordé des certificats attestant religion et moralité. Les maîtres pouvaient être des amateurs qui s'étaient formés tout seuls et qui pouvaient avoir un autre métier. Il étaient quelquefois très jeunes comme Étienne Bellot-Mauroz qui enseignait à Valmaure à l'âge de 15 ans.

En 1881, est acheté le mobilier de l'école de Lachal. En 1888, la classe (qui ne fonctionne que les trois mois d'hiver) se fait dans une ancienne écurie, avec piliers central et des fenêtres si petites qu'à partir de 15 h 30 les élèves ont de la peine à lire.

En 1902, une école est construite au Champet entre Valmaure et Lachal, devenue aujourd'hui gîte rural. (C'est pour que leur fille Rose puisse aller à l'école du Champet que la famille Jeantin quitte Les Granges pour Lachal. Et le hameau des Granges est abandonné...). En 1944, c'est le délabrement total du bâtiment. Et en 1946, bien que les Bellot-Champignon lui donnent du bois pour chauffer la pièce de classe, l'institutrice (Ginette Paret) est contrainte de faire un temps l'école dans une pièce de son appartement. L'école ferme ses portes en 1957.

En 1858, Saint-Alban comptait 1 089 habitants et 115 élèves. Il y avait 3 écoles à Saint-Alban : au Chef-Lieu (fermeture en 1968), au Premier-Villard (1865-1960), au Bouchet (1871-1929). L'école fonctionnait jusqu'en 1860 grâce à des dons et dépendait du bon vouloir du maire et du curé. En 1867, le Chef-Lieu accueillait 30 élèves (2 classes). L'instituteur percevait un salaire annuel de 700 francs, tandis que celui de l'institutrice n'était que de 400 francs !

À Saint-Colomban, à la même époque, il y avait 1 636 habitants et 230 élèves. La plupart des hameaux de Saint-Colomban possédaient une école : La Pierre, Lachal, Valmaure, Les Roches ; le Martinan et Lachenal ont une école mixte ; Les Ponts, une école de filles ; le Chef-Lieu, une école de filles et une école de garçons.

En 1878, il ne reste que deux écoles de hameau : La Pierre (fermée en 1879) et Lachal ; et deux écoles au Chef-lieu. En 1961, il ne reste qu'une seule école au Chef-lieu ; elle sera soufflée par l'avalanche de 1981 ; sa classe se réfugie alors provisoirement dans le café des Martin-Cocher au Chef-Lieu (les Bourrelier), avant d'intégrer celle aménagée au Martinan puis celle actuelle construite en 2005 à Lachenal.

Des informations supplémentaires nous étaient également données sur l'historique de l'enseignement dans la vallée des Villards.



venants, de sorts jetés par des curés ou des personnes de la vallée (comme Jean-François par exemple dont on disait qu'il était capable de faire se détacher des vaches dans les écuries, de La Perrière notamment...).

La journée s'est terminée par une excellente soupe servie devant l'épicerie, pimentée par des contes de revenants et de sorcellerie narrés par Hélène Phung.

Entre 15 et 40 personnes ont été intéressées par ce beau programme, que nous espérons poursuivre une autre année...

Marie-Thérèse Bouchardy-Lelong

## LES ÉPICERIES

Trois panneaux et des photos relatent l'histoire des épiceries :

• celle de Jules Darves-Blanc au hameau de l'Église à Saint-Alban, ouverte en 1924 jusqu'en 1992 ; Jules a été maire de Saint-Alban pendant plusieurs mandats. Il gérait la pompe à incendie, qui se trouve aujourd'hui à la maison du patrimoine. Jules a aussi fait le croque-mort. Comme il possédait une voiture, il conduisait les personnes admises en maison de retraite. Et, l'hiver, quand il y avait de la neige, il faisait le tour des anciens pour voir si tout le monde allait bien.

• celle de Séraphin Martin-Cocher, au Chef-lieu de Saint-Colomban où trois générations se sont succédé entre 1871 et 1981. Elle fut longtemps tenue par Ida Rostaing-Tayard d'abord avec ses parents puis avec son mari. Les jeunes se souviennent des bonbons vendus à l'unité, dans 40 grands bocaux ! ; les adultes, de l'huile qui figeait l'hiver parce que le magasin n'était pas chauffé, de la polenta et des pâtes en vrac..., de la morue séchée, de l'ail, de la quincaillerie des Établissements Fontana, etc.

• celle de « Marie de la cordonnière », épicerie Émieux, qui vendait de tout (c'était aussi une mercerie), jusqu'au café que Mélanie Martin-Cocher, la grand-mère de Liliane Darves-Blanc (photographie ci-dessous), faisait elle-même griller sur un brûloir à café. Mélanie Martin-Cocher tenait déjà une épicerie-mercerie un peu plus haut dans le Martinan, que son père avait créée avant 1900. C'est elle qui a décidé la construction d'une deuxième épicerie au bord de la route, dans les années 1930-1932, qui restera ouverte jusqu'en 1979.

Mais on aurait pu également évoquer celles des Martin-Cocher (les « Tilleuls ») au Chef-Lieu de Saint-Colomban, d'Henri Bozon (dit le « négociant ») aux Roches, d'Ernest et Philomène, puis Yves et Valentine Moreggia (Lachenal), etc.



Au terme de cette journée, j'ai deux souhaits. Le premier : que l'on remercie chaleureusement la rédaction du *Petit Villarin*, journal sans lequel nous n'aurions pas toutes les informations nécessaires pour les exposés ou les panneaux. Une « mine d'or » alimentée dès le début (1972) par les livres de Pierre Bozon et les contributions de nombreux rédacteurs.

Le second : que l'on maintienne, coûte que coûte le commerce *Épicerie & Compagnie* qui sait créer des liens entre Villarins, entretenir l'intérêt pour l'histoire de la vallée, pour son accueil chaleureux et ses bons petits plats ou gâteaux, et sa compétence en informatique pour réaliser, en collaboration avec Françoise Vanini, les différents panneaux d'information qui ont été présentés.

M.-T. B.-L.

## Les terriers, ou retour aux Villards

Le 9 septembre dernier, devant 39 personnes, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban et Christine Refet, adjointe au maire de Saint-Colomban, ont présenté le conférencier, Jean-Louis Alexandre, de Bourgogne, restaurateur des deux terriers des Villards (*lire ci-dessous*).

Puis Jacqueline Dupenloup a parlé avec émotion de Chantal Frasse-Sombet décédée le 6 septembre dernier. Une minute de silence a été respectée.

Ensuite Jean-Louis Alexandre a pris la parole pour rappeler la chronologie des restaurations.

Le livre est restauré selon les dernières normes datant de 1980 et début 1990, à savoir : la restauration doit être visible, réversible, et se faire avec des produits neutres (ni acides ni basiques). Enfin les éléments qui ne peuvent être remis en place sont conservés et mis dans un dossier.

La restauration a demandé 65 heures. C'est M. Alexandre lui-même qui le rapporte à Saint-Colomban en 1994. Il nous apprend aujourd'hui que ce livre est un original, qu'il est complet, qu'il compte 700 feuillets soit 1 400 pages. Il a une couvrière d'origine en



■ Jean-Louis Alexandre (à droite) présentant un terrier.

En 1993, Ginette Paret, alors présidente de l'association Patrimoine et culture, apporte le terrier de Saint-Colomban en Bourgogne pour faire établir un devis. Les subventions demandées sont refusées, mais la municipalité accepte le devis. Ce terrier a une couvrière lacunaire, des feuillets sont absents, certaines feuilles sont déchirées, cornées ou même incomplètes, l'ensemble est très poussiéreux, mais n'a pas souffert d'humidité.

Jean-Louis Alexandre est né le 24 avril 1952 à Puligny-Montrachet. Après son baccalauréat, en 1971, il entreprend des études d'histoire à l'université de Dijon, avant de s'orienter vers la reliure. En 1974, il obtient le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) de reliure à l'École Estienne de Paris. L'année suivante, il crée un atelier de reliure. À partir de 1984, Jean-Louis Alexandre entreprend des travaux de restauration de reliures pour différents établissements publics français. En 1994, il effectue des travaux dans le cadre de l'Institut d'histoire et de recherche des textes du CNRS, pour l'étude des reliures médiévales d'Autun, dont le catalogue paraît en 1998. Une seconde publication (Brepols, 2000) concerne les reliures médiévales de la bibliothèque municipale de Vendôme. Jean-Louis Alexandre a également entamé le catalogage des reliures médiévales de la bibliothèque municipale de Reims.

peau de vache. Il a été fait par un greffier de Saint-Jean-de-Maurienne après une procédure qui a duré de 1627 à 1628.

En 2003, l'association Patrimoine et culture sollicite à nouveau M. Alexandre pour qu'il entreprenne la restauration du terrier de Saint-Alban. Ce dernier est beaucoup plus petit, il est incomplet, il manque une centaine de pages au début, la couvrière a disparu, il est très sale. Sa restauration demande 40 heures. M. Alexandre lui a remis une couvrière en plein parchemin et fait savoir que ce livre est une copie datant de 1666 fait par un greffier nommé Garnier. Il a des notes marginales qui ont été écrites au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (de 1720 à 1726) et a été relié deux fois, la dernière en 1668.

Pour Jean-Louis Alexandre ces deux livres sont des trésors. Ils sont les premières tentatives pour faire dans le duché de Savoie un premier cadastre, c'est-à-dire l'inventaire complet de toutes les propriétés terriennes pour le règlement de la taille au Duc. Le duché était très en avance. Pour chaque terre étaient indiquées l'estime (nature du terrain : « corti », chênevier, verger, terre, pré..., ses dimensions et ses limites) suivie de la taille (impôt correspondant).

Pour le terrier de Saint-Alban la taille n'était pas mentionnée, mais sur une feuille libre à part était écrit le tarif. Dans les paroisses c'étaient quatre prud'hommes (les plus âgés connaissant bien le territoire) et les propriétaires déclarants, par villages (hameaux), qui fournissaient les informations consignées.

## Une première : la Maison du patrimoine ouverte avec le soutien de l'OT

Le bilan moral de la saison estivale 2019 ayant été fait le 11 novembre dernier (*lire Le Petit Villarin numéro 190, décembre 2019*), l'assemblée générale (20 juin) a fait le point sur les visites à la Maison du patrimoine ouverte 12 fois (comme en 2019) du 26 décembre 2019 au 11 mars dernier pour constater une baisse : 149 personnes (250 en 2019 et 236 en 2018). Et une baisse des dons : 88,40 € (144,32 € en 2019 et 155,90 € en 2018). Les fenêtres de Noël (14 fenêtres dans 6 hameaux) ont rassemblé 84 spectateurs.

L'association a récupéré une robe en très mauvais état dans la grange de la maison Girard-Buttaz, pour ses galons en pierre de jais. Elle a reçu une robe à petits plis et corselet rose-fuchsia, ficolée, offerte par Emmanuel Martin-Cocher, petit-fils du Bourrelier (Chef-Lieu de Saint-Colomban). Ces robes ont été remises à Xavier Mugnier.

Elle a aussi reçu de Béatrice Darves-Bornoz, une pendule sur pied, type comtoise, en très bon état et qui fonctionne. Le cadran, en tôle émaillée décorée, est porteur du nom : « FRASSON GAILLARD Pierre à Saint-Alban ». Elle est exposée dans le hall d'accueil de la Maison du patrimoine.

Seize chemises (ou combinaisons « blanchements ») pour femme et une chemise avec manches, en coton blanc et en très bon état, ont été données par Mme Viola de Sainte-Marie-de-Cuines. Une d'entre elles sera exposée dans l'écurie, sur le lit.

Dans la maison Girard-Buttaz, un poêle, 2 armoires, 3 lits, 1 table, 1 bâti, 1 banquette, 1 fauteuil ont été récupérés et entreposés dans la salle des associations au Martinan ; un coffre a été entreposé dans la hall d'accueil de la Maison du patrimoine. Ils ont été proposés à la vente, aux habitants de Saint-Colomban, lors de la brocante du 12 juillet dernier, mais sans succès. Toutefois, Christine Martin-Cocher a suggéré de garder deux armoires pour exposer dans l'église des vêtements religieux.

Un pétrin d'occasion a été acheté par l'association pour le four du pré de foire au boulanger de La Chambre Éric Avalone

Un terrier est un document proche du cadastre, comprenant déclaration de terres et reconnaissance de droits à payer au seigneur. On note que dans ces livres il y a peu de patronymes doubles. Quand en 1730 le grand cadastre de la Savoie apparaît, il est la suite logique des terriers.

En février 2020, M. Alexandre découvre que sa grand-mère venait de Saint-Alban et habitait au Bouchet. C'est la raison de sa deuxième venue aux Villards ce 9 septembre pour faire des recherches généalogiques. Il a même constaté qu'il avait une parenté avec Jacqueline Dupenloup par des cousines dénommées Joséphine Favier d'un côté et Alice Favier de l'autre.

M. Alexandre a profité de son séjour aux Villards pour numériser les deux terriers (il a réalisé quelque 3 000 photographies !) et propose de revenir au printemps 2021 pour présenter leur traduction en français et le résultat des recherches qu'il fera pendant l'hiver. Donc suite à la prochaine conférence en 2021, pour ceux que le patrimoine villardin intéresse.

Martine Paret-Dauphin

(700 euros). Il pourra être prêté aux autres associations sous conditions mais pas aux particuliers. Il a déjà servi 3 fois cet été et c'est un plus fantastique. À ce jour, le four à pain du pré de foire est totalement achevé. Il restera le problème de l'installation de l'électricité dans le bâtiment peut-être avec un système solaire.

L'édition du livre sur les poilus a bien marché : 100 livres ont été imprimés ; 96 livres ont été vendus (31 euros l'unité) ; 1 livre a été gardé par Stéphanie Chaboud-Crousaz qui a été indemnisée à hauteur de 200 euros ; 1 livre a été archivé à la Maison du patrimoine ; 2 livres ont été retenus par 2 personnes, mais elles ne sont pas venues les régler et les prendre. Stéphanie Chaboud-Crousaz s'est proposée de faire un second travail. Ce sera sur le patrimoine religieux villardins. Le bilan financier au 30 avril présente un solde de 4 939,15 € qui servira en partie pour l'édition de ce livre. La cotisation reste à 5 euros.

Cet été la Maison du patrimoine a été ouverte du 8 juillet au 26 août dans le respect des règles sanitaires avec, nouveauté, la présence d'une employée de la Maison du tourisme ce qui a été un « gros soulagement » selon la présidente qui souhaite que cette formule soit reconduite.

Il y a eu 179 visiteurs (535 l'an dernier sur la même époque). Cette chute est due au fait qu'il fallait cette année s'inscrire auprès de l'OT pour visiter le musée. L'après-midi du 15 août, 35 personnes l'ont visité. Le jour du 15 août, l'association n'a pas participé à l'habillage des personnes costumées (beaucoup se sont rétractées) mais a tenu son stand habituel sur la place jusqu'à midi.

Les visites des hameaux ont également fonctionné le mercredi après-midi, attirant quelque 55 personnes (sur 7 sorties) contre 49 l'an passé (sur 8 sorties).

La sortie annuelle de l'association était prévue pour le 24 septembre avec un déplacement à Annecy, avec la visite des fonderies Paccard fondeurs de cloches et une visite guidée de la ville.

## ■ BRÈVE

► **VIE PAROISIALE.** Dans le respect des consignes sanitaires du diocèse, les messes dominicales se dérouleront en octobre à 10 h 30 à La Chambre (avec des baptêmes et des premières communions le 18 octobre). Des messes auront lieu toujours à La Chambre le 1<sup>er</sup> (10 h 30) et le 2 novembre (18 h 30). L'évêque Mgr Ballot donnera des confirmations pendant la messe du 15 novembre. Le 6 décembre se tiendra la messe des familles, et le 7 décembre la célébration pénitentielle (18 h 30). Une veillée aura lieu à La Chambre le 24 décembre à 19 h 30, et le jour de Noël des offices seront célébrés à 10 h 30 à La Chambre et à 20 h 30 à Saint-François-Longchamp. Les messes en semaine ont lieu à 18 heures le 1<sup>er</sup> jeudi du mois à Saint-Rémy-de-Maurienne, le 2<sup>e</sup> jeudi à Sainte-Marie-de-Cuines, le 3<sup>e</sup> jeudi à La Chambre et le dernier jeudi à l'Ehpad de La Chambre à 16 heures. À partir de Noël et pendant la saison d'hiver, les dimanches à 17 h 30, une messe est programmée à Saint-François-Longchamp (chapelle Sainte-Anne). Pour tout renseignement complémentaire, appeler la maison paroissiale au 04-79-05-35-77. — (C. Mayoux.)

## ■ EAU DE BON MOLLARD

Depuis une quinzaine d'années, le bassin de Bon Mollard est alimenté par une eau de source captée quelque 200 mètres en amont (sur le chemin qui mène à la cascade vers Miolan et Le Mont) et amenée le long du chemin par un tuyau en Plymouth. Ces travaux avaient été réalisés et financés par l'Association des Villarins et amis des Villards. Hélas depuis, le tuyau s'est fortement entartré réduisant l'alimentation à un filet d'eau. Une situation à laquelle Jean-Marc et Annie Bordas ont remédié en mai dernier.

Après avoir tenté vainement de déboucher le tuyau avec une tige en fer (bloquée après une quinzaine de mètres) et un temps imaginé carrément remplacer les parties bouchées sur plu-

sieurs mètres, même si le coût de l'opération n'aurait pas été le même (250 euros), finalement les longueurs de tuyaux entartrés ont été retirées et nettoyées puis raccordées à l'ensemble avec des raccords, un travail long qui n'aura coûté que 50 euros que le bureau de l'association a pris en charge en remerciant la famille Bordas de son initiative et son investissement.

Ce chantier qui a duré plusieurs demi-journées permettra à la municipalité de Saint-Alban, dans le cadre de son projet de mise en valeur des hameaux inhabités de la rive droite du Glandon de cette commune, de mettre en avant un hameau qui avait encore une habitante au début des années cinquante.

**Christophe Mayoux**

## ■ HAMEAUX ABANDONNÉS

Le 25 juillet, à l'initiative de la municipalité et sous l'impulsion de Yannis Nacef, conseiller municipal, avait été prévue une corvée aux deux hameaux abandonnés de Saint-Alban, le Bouchet et Bon Mollard pour aménager une promenade-découverte dans ces deux endroits en poursuivant le travail de débroussaillage, élagage, voire abattage de quelques arbres.

L'appel passé à cette fin a rencontré un franc succès puisque 28 personnes étaient au rendez-vous de bon matin en cette chaude journée. Les bénévoles se répartirent donc entre les deux villages et travaillèrent jusqu'à l'heure du pique-nique pris à Bon Mollard dans une joyeuse fraternité.

Yanis Nacef, cheville ouvrière du projet nous en a expliqué les éléments. Dans un premier temps le travail concernant les indications des vieux hameaux se sont concentrés sur le hameau du Bouchet. Un grand panneau avec la cartographie du village sera installé à la Ville, à l'entrée du hameau, qui sera complété par un panneau qui en rappellera l'histoire avec une frise chronologique. Rappelons qu'en 1850 ce hameau comptait 100 habitants et 89 en 1876, ce qui était autant qu'à Saint-Alban même. À Bon Mollard s'est poursuivi essentiellement le travail de débroussaillage, élagage, abattage avec le dégagement du four. Un travail d'indication semblable à celui du Bouchet est prévu.

Rappelons que ces hameaux, auxquels mène un chemin qui se poursuit jusqu'à Saint-Colomban, sont accessibles par deux ponts construits l'un en 1901, l'autre en 1905 en bas du Bouchet et au Rivaud. Le caractère imposant de ces ouvrages ne s'explique que par le projet d'une route desservant ces hameaux. Malheureusement la guerre de

14-18 avait mis fin à ce projet, signant à plus ou moins long terme l'entrée en désuétude puis l'abandon des hameaux de l'envers, dont le Cruet devenu invisible et détruit presque complètement.

L'ensemble du parcours une fois réhabilité par le travail bénévole sera consigné dans un guide qui permettra de reconnaître les anciens lieux. Travail de piété sans doute, travail historique, travail topographique, l'entreprise permettra aux promeneurs d'imaginer ce que put être la vie en ces hameaux, tout en mesurant mieux au long des chemins ce que pouvaient être aussi les déambulations de nos ancêtres liées à leur dur labeur.

Le soir du 25 juillet avait été prévue une soirée en remerciement du travail des bénévoles, ouverte à tous, place du Triandou à Saint-Alban où fut dégustée une pizza préparée par Marc Vuillermoz. Lors de cette soirée où 70 personnes furent présentes dans le respect des mesures sanitaires, nous avons pu voir un film émouvant datant de l'année 2000 et relatant une promenade lors de laquelle Pierrot Quézel-Mouchet expliquait précisément avec moult détails et anecdotes ce qu'avait été la vie dans ces hameaux.

Le travail de cette journée se poursuivra bien entendu dans les années à venir. Ceux d'entre nous qui lors du confinement en ce dernier printemps ont fréquenté, à l'endroit, les chemins de Saint-Alban à Saint-Colomban au-dessus de la piste de l'eau, avaient évoqué l'opportunité qu'un travail de signalisation des chalets, des « remues », soit semblablement envisagé. Nous participerions ainsi, modestement sans doute, au « désensauvagement » du monde.

**Martine Verlhac**

## ■ CHAPELLES DE SAINT-ALBAN

À Saint-Alban-des-Villards, il subsiste encore trois chapelles, celles du Pied des Voûtes et du Premier-Villard et une au Bessay. Pourtant par le passé, la commune en dénombrerait cinq. Les deux, aujourd'hui disparues, se localisaient au cœur des hameaux du Frêne et du Bouchet. Sur les trois chapelles restantes, deux ont fait l'objet d'attention toute particulière cet été.

Ne manquant pas de courage et de motivation, Jean-Marc Bordas, Christophe Hémery, Albert Painblanc ainsi que Patrick Richaud ont entrepris le 16 juillet dernier l'installation d'un nouveau (bassin) à la chapelle du Pied des Voûtes (financé par les Amis des Villards). Pour cela, il leur a fallu acheminer l'énorme pièce de bois creusée par le petit sentier muletier venant de la chapelle. Une fois le bûcher installé, le raccordement à l'eau fut effectué et une seconde visite ultérieure a permis de constater l'étanchéité de ce nouveau bassin qui vient remplacer l'ancien qui, avec les années, s'était considérablement dégradé.

La seconde action a concerné cette fois, la chapelle du Bessay qui fut entièrement net-

toyée le 5 août dernier. Joselyne Marin-Garin et Yannis Nacef ont passé une journée à nettoyer de fond en comble ce petit édifice religieux.

Cette opération a consisté à l'enlèvement des gravats laissés à l'intérieur et ce depuis la reconstruction, au nettoyage et au lasure de la porte et des poutres charpentières ainsi qu'à l'enlèvement d'une partie des mousses présentes sur les ardoises de la toiture. Ce nettoyage n'a pas manqué d'attirer de nombreux curieux intéressés de voir l'intérieur de cette chapelle trop peu ouverte. Qu'ils se rassurent, cette action de nettoyage a eu lieu dans l'optique d'ouvrir cette chapelle au public en organisant des expositions dans ce lieu atypique et oublié de Saint-Alban. La première exposition à venir sur les hameaux abandonnés de Saint-Alban-des-Villards est prévue pour juillet 2021.

Que ce soit par le nettoyage pour l'édi-  
fice du Bessay, l'embellissement pour celui du Pied des Voûtes ou bien tout simplement par le fleurissement des abords de celle du Premier-Villard, les chapelles de Saint-Alban ont vraiment été choyées cet été !



■ De gauche à droite :  
Albert Painblanc,  
Jean-Marc Bordas,  
et Christophe Hémery  
employé communal.

## ■ L'ÉGLISE DE SAINT-COLOMBAN

Compte tenu de l'état intérieur de l'église de Saint-Colomban, il est très vite apparu à Stéphanie Lafaury, nouvelle conseillère municipale, qu'on ne s'en sortirait pas avec le simple dé poussiérage habituellement entrepris par quelques personnes à l'approche du 15 août... Pour Stéphanie Lafaury, très pragmatique : « *Il fallait être nombreux pour ne pas s'épuiser !* ».

Et partant de l'adage disant « qui ne tente rien n'a rien » Stéphanie Lafaury a envoyé un courriel à tous ses contacts. Le premier rendez-vous, fixé le 27 juin à 9 heures devant l'église, a alors permis de compter les bénévoles qui étaient partant (ils étaient 13), d'établir la liste des tâches à accomplir, d'organiser des équipes et de programmer des dates d'intervention... L'action citoyenne était lancée... Très vite Christine Woëts (Lachenal) s'est proposée pour gérer l'organisation, les équipes suivant consciencieusement son planning et ses conseils. Il a fallu aux intervenants beaucoup de méthode et du courage car, comme l'a reconnu après Stéphanie Lafaury, « *avec le recul le travail a été considérable !* ».

Les sessions de nettoyage, de 3 heures environ, ont eu lieu deux fois par semaine pendant un mois pour chaque équipe qui comprenait en moyenne 6 personnes et parfois davantage. Chaque bénévole devait venir masqué et avec son propre matériel : balais, aspirateurs, têtes-de-loup, chiffons, produits pour traiter les petites bêtes xylo-

phages (huile de lin et essence de térébenthine), cire, spatules et pelles, rallonges électriques, etc., mais surtout avec beaucoup de motivation et pas mal d'huile de coude !

Finalement ce nettoyage de « printemps » aura nécessité quelque 150 heures de travail, ce qui est assez dire dans quel état se trouvait l'église... L'équipe des bénévoles a aussi bénéficié de l'aide des employés communaux pour le traitement des objets lourds. Et tout le monde a été fier du résultat. Certes, chacun sait qu'il vaut toujours mieux allier l'utile à l'agréable, mais chacun aussi a pu constater qu'à plusieurs, tout travail est plus facile, plus drôle et plus gratifiant, d'autant que là, il était entrecoupé par les visites de Maurice Bouchet-Flochet et Bernard Mugnier, avec explications et anecdotes à l'appui !

Une église est souvent le premier endroit où l'on se rend lorsque l'on visite un village. (Les visites de l'église organisées chaque été par l'office de tourisme et proposées par des paroissiens rencontrent chaque fois le succès auprès des touristes comme des Villarins.) Et pour Stéphanie Lafaury, « *c'est un espace de rassemblement et de recueillement qui a besoin qu'on l'entre tienne* ». Et il y a encore tellement à faire. Si bien que le 8 septembre une réunion était programmée pour organiser, cette fois, le nettoyage des sols...

**Christophe Mayoux**



■ Pause près de la fontaine de Bon Mollard.

## Un don inattendu à Saint-Alban

Malgré la crise sanitaire, Saint-Alban-des-Villard n'a pas manqué de répondre présent à la journée du patrimoine du 19 septembre dernier.

Au programme, ce fut l'ouverture au public de la chapelle du Premier-Villard et la présentation des boîtes de Sainte-Reine : petites boîtes représentant des scènes sacrées rapportées du pèlerinage d'Alise-Sainte-Reine (où est situé le site d'Alésia) aux XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles par des pèlerins villarins. Saint-Alban-des-Villard compte 3 boîtes de Sainte-Reine sur les 16 connues en Mauvrenne. L'histoire de la chapelle et de ses reliques fut présentée aux visiteurs par Céline Clérin qui, pour l'occasion, s'improvisa guide conférencière. Au sein de la chapelle était également exposé une maquette modèle réduit de la chapelle du Pied des Voûtes réalisée avec patience et minutie par Madame Clérin.

Le deuxième temps fort de cette journée du patrimoine fut la présentation à la population d'une peinture panoramique représentant Saint-Alban-des-Villard, réalisée dans les années 1930 à partir d'une carte postale, par un dénommé Delmedico, peintre professionnel. Cette peinture (5 m sur 1,60 m) représente le centre du Chef-Lieu de Saint-Alban avec les différents éléments constitutifs de son patrimoine vernaculaire que sont l'église, le café du Merlet, la salle des pompes ou encore le monument aux morts et son poilu re-

présentés au centre de la toile. La présentation de cette peinture a eu lieu à la mairie de Saint-Alban dans la salle du conseil municipal en présence d'une quarantaine de personnes curieuses de découvrir cette œuvre.

Étaient présents à cette occasion Monsieur Dall'Igna et son épouse Sylvie, donateur de cette toile à la mairie de Saint-Alban-des-Villard. Après que Jacqueline Dupenloup eut remercié ce donateur, celui-ci expliqua l'histoire de cette peinture.

Il s'agit d'une commande passée par son grand-père, Pierre Darves-Blanc (fils de Jean-Pierre Darves-Blanc et Thérèse Frasson-Cochet) originaire de Saint-Alban, et installé comme voiturier à Montélimar entre 1912 et 1940, à un peintre afin de décorer l'intérieur du café qu'il tenait à Montélimar et ce jusqu'en 1968. À partir de cette date et jusqu'à aujourd'hui la toile fut stockée, roulée dans une cave.

La taille imposante de l'œuvre pose des contraintes pour son exposition. Toutefois, elle sera probablement exposée dans l'église (seul bâtiment disposant d'un pan de mur suffisamment grand). Après cette présentation, l'ensemble des personnes présentes ont été conviées à un apéritif offert par la municipalité.

C'est sur cette note conviviale que s'acheva la journée du patrimoine à Saint-Alban-des-Villard.

Yannis Nacef



■ La toile (ci-dessus), exposée sur le sol de la salle du conseil (ci-dessous).



## Rencontre avec les professionnels

Le 10 septembre dernier, l'office de tourisme (OT) Espace Glandon avait invité les socioprofessionnels à débattre de la saison. En l'absence, surprise, des représentants des principaux gestionnaires d'hébergement (Goélia, Olydéo, À la Croisée des Chemin, camping de La Perrière), ils étaient une petite dizaine seulement réunis autour de trois élus de Saint-Colomban (Pierre-Yves Bonnivard, Christian Frasson-Botton, Christine Reffet) et trois élus de Saint-Alban (Valérie Laurot, Jacqueline Dupenloup, Marc Clérin).

Une partie des interventions a été consacrée à l'information : comment la diffuser efficacement et de manière fiable. À Saint-Colomban, on privilie le site Internet de la mairie (« *fonctionnel depuis plusieurs semaines avec des infos régulières* ») et les panneaux d'affichage, mais on projette d'implanter un panneau lumineux à la mairie. Saint-Alban utilise également les panneaux d'affichage (mais ceux-ci, qui avaient été implantés près des chalets abritant les conteneurs à poubelle pour être régulièrement lus, ne sont peut-être plus aussi opérationnels depuis que la plupart d'entre eux ont été déplacés) et une liste de diffusion par courriel (quelque 85 adresses collectées sur la base du volontariat) qui a montré une réelle efficacité.

Un autre point a été soulevé, celui de la signalétique notamment des chemins. Sur ce point, Pierre-Yves Bonnivard a indiqué que Saint-Colomban était pour renforcer celle des chemins autour des hameaux, utilisés par les familles (accès au plan d'eau, chemins de proximité de Goélia, chemin Pierre-Bozon), mais qu'il n'y aurait pas de panneaux installés sur les chemins en altitude « *qui relèvent du domaine de la montagne et où la lecture d'une carte est primordiale* ». Quant à la route forestière, qui permet d'aller aux Balmettes, si on voulait la remettre en état, cela coûterait entre 80 et 100 000 euros à la commune et entre 30 et 40 000 euros à l'ONF...

Sur cette question, Jacqueline Dupenloup a souligné les multiples actions des bénévoles et de l'ACCA à Saint-Alban cet été : entretien et signalétique des sentiers, remise en eau des fontaines du Balais et de Bon Mollard, nouveau bassin à la chapelle des Voûtes, nettoyage du réservoir du Premier-Villard, mise en valeur des hameaux en ruines, etc., et qu'elle avait eu de bons retours des randonneurs et touristes sur ces initiatives.

Sur les chemins, des participants ont indiqué qu'il faudrait couper l'herbe de certains, et de citer le chemin Pierre-Bozon et chemin qui conduit à Bon Mollard. On pourrait y ajouter celui qui, de la route départementale, au-delà de La-chal (à la Grande Muraille), conduit à la grotte dite des Sarrasins, car pourquoi noter cette curiosité locale dans les documents touristiques si les familles sont incapables d'y accéder ? (Ce qui fut le cas cet été pour deux d'entre elles avec des enfants.) Et à quoi bon que des bénévoles de l'Association des amis des

Villard aient pris le temps d'y planter un panneau explicatif ?

Si la couverture du réseau de communications téléphoniques a naturellement été dénoncée (mais sur ce point, les dossiers avancent ; *lire page 18*), chacun s'est accordé pour souligner l'importance du plan d'eau que la commune de Saint-Colomban envisage d'améliorer en « *récupérant tout le bâtiment en dur pour l'activité commerciale du snack, afin d'avoir une cuisine plus fonctionnelle, et en déplaçant le local du poste de secours dans un chalet auto-nome à construire au nord-est* ». Évidemment tout ceci en 2021 si les finances le permettent...

Quant aux animations qui ont donné lieu cet été à quelques « incompréhensions » (et c'est un euphémisme...) entre différents protagonistes (élus, organisateurs, intervenants) notamment sur la question de savoir qui porte les projets, Jacqueline Dupenloup (qui est arrivé à 18 h 15), après avoir demandé une minute de silence « *en mémoire de Chantal Frasse-Sombet qui a travaillé 25 ans à la Maison du tourisme des Villards* », a témoigné de « *la nécessité de se saisir de toutes les possibilités qu'offrent les espaces publics des deux communes avec leurs caractéristiques particulières : Saint-Alban peut accueillir des animations « intimistes » (50 à 100 personnes), en plein air, sur ses places ou devant la mairie, Saint-Col offre le bel espace du plan d'eau, de la salle des fêtes, de la halle couverte, etc.* »

Elle a également souligné « *la nécessité de penser « vallée des Villards » en matière d'animation touristique, sportive ou culturelle : qu'importe qui a eu l'idée et où cela se passe. Il est dommage par exemple que le spectacle First Love qui a fait l'objet d'une pub « vallée des Villards » de Bonneval-sur-Arc à Aiton ait été ressenti comme une initiative « Saint-Alban » avec la question : « Que viennent-ils faire au plan d'eau ? » ! Malgré des moments difficiles, le district puis la CCGV ont su par le passé travailler ensemble et faire une salle des fêtes, une école, etc. Retrouvons cet élan !* »

Le 28 septembre le conseil d'administration de l'OT devait se réunir pour élire son bureau, le budget 2020, et dresser le bilan de la saison estivale.

L'OT a fonctionné cet été avec 2 personnes à plein temps : Solenn Clavel et Natalie Teiller (qui va quitter ses fonctions fin octobre, un appel d'offres a été publié pour la remplacer). Il a vendu 288 cartes de randonnées et 424 cartes postales, une quarantaine de cartes de pêche, et enregistré 16 locations de draisiniennes et trottinettes et 24 locations de fatbikes (pas de location de VAE cette année à cause du coronavirus). Le club enfants, qui a connu une forte baisse de fréquentation (76 inscriptions en juillet et 145 en août), a fonctionné avec Lilou Collet et Mélany Mollaret. Du 11 juillet au 29 août, soit 7 semaines, les 6 gîtes communaux ont été loués 19 semaines (dont trois séjours gagnés...), soit un taux d'occupation de 45 %.

## ANCIENS COMBATTANTS

## 14-Juillet : que reste-t-il de 89 ?

Une cinquantaine de personnes à Saint-Colomban, une soixantaine à Saint-Alban ont assisté à la célébration de la fête nationale instituée en juillet 1880 par la III<sup>e</sup> République pour – bien que la loi ne le dise pas – commémorer la prise de la Bastille du 14 juillet 1789, symbole de la fin de la monarchie absolue, et la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, symbole de l'union de la Nation. Mais un an plus tard, la fuite du Roi, arrêté à Varennes, fera voler en éclat cette unanimité de façade. Viendront alors la chute de la monarchie (10 août 1792) et l'instauration de la I<sup>e</sup> République (21 septembre 1792), puis 93 (\*) et la réaction thermidorienne. Un bouleversement conduit par des trentenaires et qui se fait encore sentir de nos jours.

Pour certains, c'est « *l'ordre public républicain* » qui reste principalement de ce craquement qui a retenti à travers toute l'Europe. Pierre-Yves Bonnivard : « *Notre présence devant le monument aux morts de notre commune est aussi un rappel à la vigilance. La liberté durement acquise au fil des siècles est sans cesse remise en question. Des événements tragiques ont encore ponctué l'année qui vient de s'écouler, sur notre territoire national et surtout dans le monde. L'État continue de préserver notre sécurité et surtout les valeurs qui font l'identité de la France et le modèle qu'elle représente. Rendons donc hommage à l'ordre public républicain et à ceux qui veillent sur lui. Rendons également hommage à tous ceux qui assurent le fonctionnement du pays, malgré les situations de crise : par exemple la crise sanitaire que nous avons commencé à vivre. Et la crise économique qui va suivre. L'intérêt collectif devra primer. La République est notre bien commun. Elle est la garantie de notre unité. En elle cohabitent les différences qui font la force de notre pays. Mais nous devons tenir une position claire qui aille dans le sens de l'intérêt général et qui respecte chacun d'entre nous.* »

D'autres, comme Jacqueline Dupenloup, ont retenu que « *tout ce qui est humain est notre* ». Et de souligner, dans cette période de crise sanitaire, « *qu'il convient simplement de comprendre que, pour qu'un pays retrouve sens en période de crise, il faut qu'il ait conservé un minimum de service et de vitalité, sauf à ne pouvoir répondre à rien ni à personne* ». Car si la pandémie devait être généralisée, elle « *montreraît hélas*

*les limites de notre système de santé, qui a subi depuis des années suppressions de postes de soignants et disparitions de lits d'hôpitaux. Aujourd'hui, les personnels soignants reçoivent un hommage national, mais beaucoup d'entre eux disent avec raison que le vrai hommage serait un plan sérieux et massif de recrutement et de formation pour les hôpitaux publics.* »

Pour la première fois, un Villarin ayant servi après les opérations d'Afrique du Nord était présent à une cérémonie des anciens combattants autour de Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards.

Sébastien Sornet, c'est de lui qu'il s'agit, aujourd'hui âgé de 46 ans, a effectué son service militaire de décembre 1992 à novembre 1993 dans le 7<sup>e</sup> BCA basé à Bourg-Saint-Maurice. Le 1<sup>er</sup> avril 1993 il part (avec un autre Villarin, Yannick Bouilhol, le Frêne, également du 7<sup>e</sup> BCA) pour 6 mois au Liban comme casque bleu dans les Forces intérimaires des Nations unies (FINUL) dans la ville de Naqoura située au sud du Liban à la frontière entre ce pays et Israël. Titulaire de la médaille de la Défense nationale, de la médaille de l'Outre-Mer « Liban » (anciennement médaille coloniale), de la médaille commémorative de la FINUL, Sébastien Sornet est également titulaire de la Croix du combattant qui lui a été remise en 2015 à la préfecture de Chambéry. Détenteur de la carte du combattant, Sébastien Sornet est membre des anciens combattants villarins et, à ce titre, devrait être porte-drapeau pour la cérémonie du 11-Novembre prochain.

Après la cérémonie de Saint-Alban, un apéritif fut servi au *Triandou* sur plusieurs tables espacées afin que chacun puisse conserver la distanciation nécessaire. Des masques et du gel hydroalcoolique étaient à disposition en particulier des serveurs et serveuses. Et tout les participants y étaient invités « *pour un simple moment de détente, synonyme d'attention aux autres et à soi-même* » (Jacqueline Dupenloup). Un moment de fraternité en somme...

(\*) « *Quatrevingt-treize* » est le titre d'un roman de Victor Hugo qui a dit à propos de cette année terrible de la Révolution française : « *Moi, si je faisais l'histoire de la Révolution (...), je dirais tous les crimes des révolutionnaires, seulement je dirais quels sont les vrais coupables, ce sont les crimes de la monarchie.* »



■ Au premier rang, de gauche à droite : Gilbert Émieux, Patrick Louaudou, Sébastien Sornet, Marcel Louis, et Claude Aimé.

## AMIS DES VILLARDS

## L'AG reconduit ses activités habituelles

Considérant que le report de l'assemblée générale (AG) poserait plus de problèmes qu'il n'en résoudrait, le bureau l'avait finalement fixée le 11 août dans la salle des fêtes de Saint-Colomban. Un lieu qui permettait de faire respecter les gestes barrières : distanciation, gel hydroalcoolique, port du masque obligatoire (deux masques étaient remis à ceux qui les avaient oubliés).

Après l'accueil des adhérents pour l'émargement de la liste des participants, et la désignation de 2 scrutateurs (Marie-Thérèse Bouchardy et Marcelle Pommier) et 2 contrôleur (Marcelle Pommier et Christian Frasson-Botton), la réunion a débuté à 17 heures par le mot de bienvenue de Danièle Nicol, présidente en exercice, devant une vingtaine d'adhérents (19 exactement) sur les 161 que compte l'association. Compte tenu des 15 pouvoirs nominatifs et 35 pouvoirs non nominatifs (donc attribués au bureau) adressés par des adhérents qui ne pouvaient pas se déplacer, finalement 69 adhérents ont pu se faire entendre lors de cette AG (le quorum, établi à 42, étant largement atteint) et ont adopté à l'unanimité les rapports moral (lu par Danièle Nicol) et financier (détailé par Jean-Luc Pluyaup, trésorier).

Le montant de la cotisation 2021-2022 a été maintenu à 10 euros (sans augmentation depuis bientôt 20 ans), mais l'été prochain, en complément de l'adhésion, il sera possible de faire à l'association des dons de soutien, les donateurs en devenant des membres d'honneur comme cela se faisait il y a 30 ou 40 ans... Quatre membres du bureau étaient renouvelables : Danièle Nicol, Stéphanie Lafaury, Claire Martin-Cocher et Christian Frasson-Botton. Ils ont été réélus à l'unanimité.

Le projet de budget 2020-2021, détaillé par Jean-Luc Pluyaup, a également été adopté, ce qui a permis de présenter les activités projetées par le bureau avec, sans surprise : reconduire les animations, engager des actions sur les sentiers et les ponts, programmer une journée Villards vallée propre (le 26 septembre, mais finalement annulée), participer à la réduction de la « vague verte » et autres (affouage), soutenir les initiatives locales et les commerces locaux, etc., poursuivre l'installation de bancs, de tables, de bassins et panneaux donnant des informations sur quelques sites villarins emblématiques, et l'éclairage intérieur ou extérieur des chapelles.

Sur ce point, l'assistance a appris avec surprise que le projecteur solaire installé l'an passé dans la chapelle du Martinan avait disparu. Danièle Nicol a naturellement demandé à la commune de Saint-Colomban la liste des personnes susceptibles d'avoir les clés de cette chapelle car cet incident et ce défaut de sécurité sont à même de remettre en cause le développement de ces installations, tout au moins à Saint-Colomban.

Un adhérent a posé la question de savoir si l'association était fondée statutairement à s'occuper des chapelles. Pour Jean-Marc Bordas, qui fut pré-

ident de l'association de 2010 à 2015, aucune modification n'est intervenue dans les statuts concernant la protection du patrimoine religieux depuis qu'il est membre de cette association. De son côté, statuts en mains, la présidente a indiqué que cette action était tout à fait dans les missions de l'association. Gilbert Pautasso, qui présida également l'association – dont il est l'un des membres fondateurs –, entre 1972 et 1976, s'est alors demandé pourquoi l'association ne prenait pas en charge les travaux de l'église de Saint-Colomban puisque depuis sa mise en sécurité, la municipalité, dont il fut le premier adjoint, n'avait rien fait. Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban et adhérente de longue date, est intervenue pour indiquer que des travaux étaient en cours dans la chapelle du Bessay (dans laquelle sont prévues des expositions « *culturelles mais pas cultuelles* ») et que l'éclairage extérieur de la chapelle des Voûtes était étudié afin qu'elle soit visible de la route départementale (avec des panneaux solaires, plus puissants que pour un éclairage intérieur).

Deux panneaux d'information, financés par l'association et réalisés par BNT (entreprise de Benoit Ferroud) : un aux moulins du Merlet (installé en septembre), l'autre au chemin du talc (qui le sera prochainement).

Sur ce point Jacqueline Dupenloup a précisé que Yannis Nacef, conseiller municipal de la commune de Saint-Alban, pilotait un projet financé par la municipalité de Saint-Alban, visant à implanter des panneaux de ce type dans les hameaux abandonnés de la rive droite du Glandon (Le Bouchet, Le Mont, Le Cruet et Bon Mollard).

Ont été également abordés la nécessité d'une signalétique promouvant ces panneaux, l'état de la croix du Planchamp, le surboisement de la vallée (un bilan agricole villarin a été lancé par les municipalités, lire page 15), et l'avenir du *Petit Villarin*.

La réunion s'est terminée sans le traditionnel pot de l'amitié pour des raisons que tout le monde a compris.

Christophe Mayoux

## Le nouveau bureau

À la suite de l'assemblée générale, le même jour, le bureau a réélu Danièle Nicol, présidente sortante, et Georges Quézel-Ambrunaz, vice-président sortant, seuls candidats, respectivement présidente et vice-président de l'association. Jean-Luc Pluyaup, adjoint au maire de la commune de Saint-Alban, a souhaité quitter ses fonctions de trésorier. Seule candidate, Monique Pluyaup a été élue trésorière. Cependant, comme il est nécessaire pour des raisons pratiques qu'un(e) vice-trésorier(e) soit présent(e) aux Villards, Marcelle Pommier a été élue à cette fonction en remplacement de Georges Quézel-Ambrunaz. Enfin, Christophe Mayoux a été réélu secrétaire.

## Alevinage important des lacs et torrents

Le 18 août, l'Amicale des pêcheurs de l'Arc des cantons de La Chambre et d'Aiguebelle (qui est une Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, AAPM) a procédé à un alevinage des lacs et des têtes de bassin des ruisseaux villarins.

Tout cela grâce au concours des responsables de l'amicale, Jean-Luc Nardin, Gérard Leroux, et Frédéric Bignardi (respectivement président, secrétaire et



■ Près de la pierre de la Barme (fond de la combe du Tépey).

responsable de la pisciculture de la société de pêche), d'Eulanie Mevel (de la fédération de Savoie pour la pêche et la protection des milieux aquatiques), et de nombreux volontaires (dont, loin s'en faut, tous n'étaient pas des adhérents...) pour réceptionner les sacs héliportés sur les lieux d'alevinage à partir du Chef-Lieu de Saint-Colomban. Sacs préparés avec la collaboration de Pascal Bozon, employé communal de Saint-Colomban et adhérent de la société de pêche.

Ont ainsi été alevinés les lacs du Bacheux (500 truites arc-en-ciel, en présence de Michel Donda), des Balmettes (750 truites arc-en-ciel, Jacques Girard et Gilbert Émieux), et de la Croix (1 000 truites arc-en-ciel et les 750 truites arc-en-ciel prévues pour le lac de Sembuis, où il n'y avait personne..., Aurélien Joumond, Jean-Pierre Tronel-Peyroz et Michel Favre-Trosson).

Puis ce fut l'alevinage des torrents de Lescherette (1 500 truites arc-en-ciel, près des chalets en présence de Yves Rol et Patrice Viard, respectivement vice-président et trésorier de l'association), du Bacheux (500 truites arc-en-ciel et 1 000 alevins fario, près des chalets, Patrick Dalbon, Nathalie Donda et Valentin Donda), du Merlet (aux Granges, 500 truites arc-en-ciel et 1 000 alevins fario, Joël Cartier-Lange, Jean-François Lyard et Patrick Ricaud), des Roches (à l'Orcelle, 500 truites arc-en-ciel et 500 alevins fario, Georges Gros et Maurice Jeandet), et du Tépey (au niveau des chalets, 1 000 alevins fario, Patrice Rostaing-Troux et Christel Martin-Cocher).

Par ailleurs, ont été alevinés (sacs de 500 alevins fario acheminés par la route) les torrents des Roches (passe-roue du Plâtre, Laurent Favre-Tissot), du Glandon (à son confluent avec le ruisseau de la Croix, Christian Campillo et Joseph Fera), de Malva (au-dessus du pont de Valmaure, François Curcio) et le ruisseau des Balmettes (Alain Rostaing). Cette opération avait été précédée début août (avec Christel Martin-Cocher) et fin août (Yves Rol) par un alevinage au Tépey avec 1 750 alevins fario.

Naturellement tout cela à un coût. Les truites arc-en-ciel proviennent de la pisciculture d'Annecy qui a des souches du lac des Bouillouses dans les Pyrénées orientales qui présentent la particularité de se reproduire naturellement même dans les lacs de haute altitude. Il y en avait quelque 8 000 à 0,20 € pièce soit pour 1 600 euros ; les 5 250 alevins fario à 0,25 € l'unité ont coûté 1 312,50 €.

Pour l'héliportage (49 minutes de vol plus la prise en charge) il a fallu compter environ 2 000 euros répartis entre l'association (25 %) la fédération départementale de Savoie (25 %) et la fédération nationale (50 %). Cette année cependant, dans le cadre d'une convention avec les exploitants de la microcentrale du Bacheux, ceux-ci ont pris en charge 1 000 alevins TRF (marqués 8 jours plus tôt) pour les besoins d'une étude de dévalaison. Courant septembre une dizaine d'inventaires piscicoles ont été effectués sur 2 jours dans les torrents du Bacheux, du Merlet et dans le ruisseau des Épinières.

Un déversement de 200 kg a eu lieu dans la retenue de Grand Maison le 28 août pris en charge par la fédération de pêche de l'Isère (50 %), la fédération de pêche de la Savoie (40 %) et l'AAPPMA de Saint-Jean-de-Maurienne (10 %) tout comme celui du mois de juillet et celui réalisé après la fermeture, mi-octobre, pour un total de 650 kg. L'Eau d'Olle ainsi que le ruisseau de Rieuclaret (qui délimite la Savoie et l'Isère) seront aussi alevinés en alevins fario.

En 2019, la société de pêche, forte de quelque 828 adhérents toutes cartes confondues dont une quarantaine des Villards a reçu 175 euros de subvention des deux communes des Villards, soit l'équivalent de 875 alevins... « *Cette année, les communes ont donné 100 euros chacune...* » indique Jean-Luc Nardin qui estime que sa société « *participe largement à la notoriété du bassin des Villards en actions piscicoles pour la valorisation du territoire, tant en heures de bénévolat que financièrement. Et c'est quand même plus valorisant d'avoir un four à pain ou un territoire piscicole qui attire le tourisme !* »

Fin août, la Maison du tourisme avait vendu 39 cartes dont 3 cartes « senior », 5 cartes pour les mineurs, 9 cartes « découverte », 7 cartes hebdomadaires et 15 cartes à la journée.

## CHASSE

## Nouveaux statuts pour les ACCA

Depuis le 13 septembre, la chasse est ouverte. Elle fermera le 17 janvier 2021. (Conformément à un arrêté préfectoral, le port d'un vêtement fluo est obligatoire sous peine d'une amende de 135 euros.)

À Saint-Colomban (une centaine de sociétaires), le plan de chasse attribué à l'ACCA comprend 9 chevreuils (2 sur le massif du Grand Châtelard et 7 sur Belledonne ; quand une équipe a « réalisé » son chevreuil, elle passe 2 fois son tour avant de réintégrer le tour de rotation).

Pour le chamois, dont la période de chasse prévoit une coupure entre le 12 novembre et le 27 novembre inclus, le plan autorise le prélèvement de 70 têtes (11 sur le massif du Grand Châtelard, 53 sur Belledonne et 6 sur la réserve Grand Châtelard). Pour le cerf, dont la fermeture est repoussée au 31 janvier 2021, on pourra prélever 25 cerfs dont un sur l'ONF en Ressoutan.

Pour le petit gibier (dont la chasse est interdite sur le lot ONF), trois lâchers de faisans et perdrix auront lieu les 26 septembre, 3 octobre, 10 octobre, aux lieux habituels : Sous le col du Glandon, en Barral (tunnel) et au-dessus des

ticulularités selon le gibier chassé. La carte annuelle est à 80 euros (400 euros pour les personnes extérieures).

À Saint-Alban (une quarantaine de sociétaires), depuis l'assemblée générale du 11 juillet suite à la démission d'Éric Darves-Blanc le bureau est constitué d'Hervé Vidal, président, Jean-François Lyard, trésorier, et Nathalie Donda, secrétaire.

Le plan de chasse attribué à l'ACCA comprend, sur le territoire communal, 15 cerfs (Glandon), 6 chevreuils (4 sur Belledonne, 2 sur le Grand Châtelard) et 32 chamois (23 sur Belledonne, 9 sur le Grand Châtelard). Sur le domaine ONF il comprend 7 cervidés, 11 chamois et 1 chevreuil. Enfin, on note 7 lièvres variables et 3 lièvres communs.

L'assemblée générale a repoussé la demande d'un sociétaire qui souhaitait l'instauration d'une carte valable uniquement pour le petit gibier et le sanglier. La carte de membre de droit est à 220 euros (60 euros de réduction si une corvée est faite, sauf pour les plus de 65 ans) ; pour les membres extérieurs la carte est à 800 euros.

En relation avec la commune, des corvées ont été réalisées cet été : reprise en eau du bassin du Balais par exemple, mais aussi entretien des chemins de l'Échaut au Replaton, du Vacher, du chemin dit du garde, de Turiande jusqu'au Bacheux, et du Replat.

Y. BONNIVARD



■ Corvée de chasse sur le chemin du Tépey.

Roches. Pour le coq de bruyère (tétras-lyre) et la perdrix bartavelle (chasse du 20 septembre 2020 au 11 novembre 2020 au soir), est autorisé le prélèvement d'un coq (ou d'une perdrix) par jour et par chasseur ; le tir des poules est interdit et la carte à la journée interdite.

On pourra prélever 10 lièvres variables (du 13 septembre 2020 au 11 novembre 2020 au soir) et 5 lièvres communs (même dates) et, pour les deux, un animal par jour et par chasseur. Même disposition pour le lagopède (du 20 septembre 2020 au 11 novembre 2020 au soir).

Le tir du renard en temps de neige est autorisé pour les chasseurs opérant hors réserve, dans le cadre de l'exécution des plans de chasse cerf, chamois, chevreuils et porteurs du dispositif de marquage correspondant. Il est interdit dans la réserve. La marmotte pourra être tirée (sauf dans la combe des Roches) du 13 septembre 2020 au 11 novembre 2020 au soir.

Enfin les cartes de chasse à la journée au prix de 5 euros seront autorisées à partir de l'ouverture jusqu'au 25 novembre inclus avec toutefois des par-

Suite à l'adoption de la loi du 24 juillet 2019 qui modifie les missions des fédérations départementales des chasseurs et transfère certaines missions de l'État vers ces fédérations, notamment la gestion et la coordination des ACCA, les ACCA villarines devront impérativement adopter de nouveaux statuts en assemblée générale avant le 31 décembre 2020 (pour être en conformité avec le nouveau Code de l'environnement) et élire les nouveaux bureaux qui ne seront plus renouvelables par tiers tous les ans mais en bloc tous les trois ans. À noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont regroupés au sein du nouvel Office français de la biodiversité...

## ÉPICERIE DU COMBEROUSSE

### Une place centrale dans l'économie locale

Lorsqu'en avril 2018, Josette Lièvre et Franck Ruzzin ont repris l'épicerie du Comberousse et son dépôt de pain après une vie professionnelle dans d'autres secteurs, les Villarins, habitués depuis plusieurs années à l'instabilité de ce commerce, sont sans aucun doute demeurés un moment sceptiques. Or force est de reconnaître aujourd'hui la place centrale qu'a prise cette épicerie dans notre vie.

Le projet des gérants Josette (Chô) et de Franck fut dès le départ de fonder l'épicerie sur le mode coopératif et de créer une association loi 1901 (Épicerie & compagnie). Il était aussi de l'insérer dans l'activité locale et ses ressources, ce qui signifiait de proposer, à côté de l'épicerie classique, des produits du circuit court et des produits bio de base pour ceux qui pourraient y trouver leur compte. Que cela ait, au départ, suscité quelques hésitations nul n'en sera étonné.

Aujourd'hui si l'épicerie est devenue centrale en nos vies quotidiennes, c'est qu'il s'est passé quelque chose. Bien sûr le soin, le travail et l'opiniâtreté des acteurs n'y est pas pour rien. L'épicerie a offert dès le premier été, avec l'opportunité de la fréquentation touristique, des plats qui ont rencontré leur succès en s'adaptant à la demande.

Les produits du circuit court, fromages, charcuteries, confitures, ti-sanes, miel, ont trouvé preneurs. Et jusqu'au lait des vaches d'Adrien Mau-rino (jusqu'à trente litres par semaine l'été) auquel nous nous sommes habitués à recourir. On sait que l'on trouvera à l'épicerie beurre et yaourt bio ou non, fromages secs ou frais de Maurienne et d'ailleurs... Et puis du pain, bien sûr, tous les jours sur commande, avec un petit volant de secours (sauf le jeudi hors saison) et le samedi pour le pain bio (« Belledonne » ou « pain de Jean »)

Depuis l'été 2019, un contrat passé avec la section maraîchage de l'ESAT de Maurienne qui pratique l'agriculture raisonnée a permis d'offrir pendant les semaines d'été de façon hebdomadaire et par abonnement, des paniers de légumes frais, complétés de façon ponctuelle par des fruits de Coise ou des légumes bio de la société *Les jardins de Saint-Julien-Montdenis*.

Mais encore, l'épicerie a commencé à ressembler aux anciennes épiceries rurales ou de montagne, offrant des produits artisanaux divers et sympathiques, de la confection, des calendriers, des bijoux, tricots et bonnets, sacs et ouvrages de toile, torchons... dans un décor accueillant. On peut et on a pu, sauf pendant le confinement, s'installer quelques instants pour boire un café ou un thé et grignoter quelques sablés, cookies maison ou friandises.

Depuis quelques mois, et à côté de la petite bibliothèque de livres à emporter à la disposition de tous, Josette Lièvre en collaboration avec La librairie *Les livres et vous* de Saint-Jean-de-Maurienne a constitué un petit rayon de

livres variés et attractifs.

Et en même temps, avec l'accord et la participation du conseil d'administration de l'association, ont été proposées jusqu'au confinement des soirées cinéma qui ont fait le plein, de modestes veillées philosophiques, et des ateliers tricot, informatiques, goûters pour les enfants, marchés de Noël.

A l'initiative de Chô qui avait candidaté pour une subvention départementale (10 000 euros attribués), put être entreprise l'opération « Si les Villards m'étaient contés » qui a déjà donné lieu à la journée du 6 août (*lire pages 6 et 7*) qui se poursuivra par quelques initiatives encore. Il n'est donc pas exagéré de parler d'une dimension nouvelle prise par l'épicerie dans la vie de la vallée.

Bien entendu cette entreprise qui n'ayant pas de but lucratif doit toutefois faire vivre ses entrepreneurs, a dû remplir sérieusement ses objectifs économiques à savoir dégager des mois de salaires pour Josette Lièvre, Franck Ruzzin et Isabelle Doudaine (Isa), pince sans rire qui a secondé régulièrement ses amis et nous a fait profiter aussi de sa cuisine aux mille parfums. En 2018 du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 1,5 mois au SMIC avait été dégagé, en 2019 pour toute l'année, 10,5 mois au SMIC et en 2020 23,5 mois au SMIC (dont 16,5 mois réalisés jusqu'au 31 août et 7 mois engagés du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre) ont été dégagés. Ces chiffres qui ont été permis en partie par la fréquentation touristique, quoiqu'ils ne permettent pas d'espérer « faire fortune » montrent que l'activité économique de ce commerce est économiquement crédible. Signalons que deux années de suite des bénévoles, membres de l'association ont effectué, couverts par l'assurance de l'épicerie, les remplacements partiels des gérants lorsqu'ils ont pris quelques vacances.

Mais on ne peut terminer l'évocation de cette aventure de l'épicerie sans évoquer les efforts bienfaisants qu'on fait ses promoteurs pendant l'épidémie du Covid-19 et le confinement.

Chaque semaine du confinement Chô et Franck nous ont proposé la possibilité de passer des commandes une fois par semaine pour des produits pris à *Intermarché* d'une part et à *Biocoop* de l'autre et occasionnellement à Albertville (point de vente *Saveurs de nos fermes* ou *Satoriz*) nous évitant de descendre et de nous exposer et n'hésitant pas à apporter leurs courses aux plus fragiles. C'est ainsi que les Villarins se sont retrouvés hebdomadairement et dans le respect des mesures sanitaires à l'épicerie, se donnant des nouvelles les uns des autres ou en prenant. Qu'à cette occasion les liens entre habitants aient été entretenus est dans l'ordre des choses, mais reconnaître le rôle social, citoyen et fraternel qu'ont joué Chô et Franck doit être mentionné spécialement.

Épicerie & Compagnie fait partie de nos vies pour le meilleur.

Martine Verlhac

### Une activité commerciale en constante progression

L'assemblée générale de l'association qui gère l'enseigne *Épicerie & Compagnie*, et qui porte le même nom, initialement prévue en mars, s'est déroulée le 5 septembre dernier. Pour cette raison, la discussion a porté à la fois sur le bilan de l'exercice 2019, neuf mois après sa clôture..., et sur l'exercice en cours, largement entamé...

L'association compte 70 adhérents. Dix neuf étaient présents et 10 représentés.

Le bilan moral a rappelé les multiples activités que cette association propose en complément de son activité commerciale principale : 5 veillées philo, 2 soirées en lien avec Espace Glandon et Zen Ô Sybelles, 6 goûters à thème (durant les vacances de février), des soirées Bollywood, asiatique, etc. Elle a également accueilli des cours d'anglais, des ateliers tricots, informatique (peu suivis et actuellement suspendus), de peintures, de coutures, et créatifs durant les vacances de la Toussaint, organisé des cueillettes de plantes et de fleurs comestibles, et proposé des expositions comme celle autour du pastoralisme avec présentation de livres.

Charles Georgel, trésorier de l'association et comptable dans le cabinet qui gère les comptes de l'enseigne, a présenté le bilan financier du commerce. Si l'activité 2018 n'avait pas permis de dégager des salaires (1,5 mois de salaire sur l'année), l'activité 2019 a permis de payer 10,5 mois de salaires (Josette Lièvre, Franck Ruzzin et Isabelle Doudaine selon les périodes). Autre fait marquant, le chiffre d'affaire en augmentation sur 2019 a fait passer l'association en paiement de TVA à compter d'août. En somme, l'activité de l'enseigne est en progression constante.

Compte tenu de ces résultats 2019 positifs, ce qui avait été prévu au budget 2020 a été en partie réalisé avec notamment l'acquisition en mai dernier d'un véhicule Citroën Berlingo. On peut également dès à présent constater une plus grande pérennité des salaires (avec 16,5 mois réalisés et 7 mois engagés).

Dans la discussion qui a suivi la présentation des comptes, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, est intervenue pour souligner le rôle qu'a tenu l'épicerie durant le confinement (*lire ci-contre*). En proposant de faire les courses des personnes ne souhaitant pas descendre dans la vallée, l'épicerie a permis à des personnes de se protéger.

Josette Lièvre a précisé avoir reçu des demandes pour qu'il y ait davantage de légumes, de fruits et de viande à l'épicerie. Pour les légumes, du 15 juin au 30 septembre, grâce aux jardins de l'ESAT de Saint-Rémy-de-Maurienne, des paniers ont été vendus à prix coutant et quasiment comme un service. Pour les fruits, l'approvisionne-

ment s'est fait chez Serge Gaudin (Coise) et pour les caissettes de bœufs chez Nicolas Rostaing-Troux (Valloire).

Les projets prévus cette année ont été largement concrétisés : soirées tartiflette avec *Récré à Piz*, exposition Zen de linogravures avec Hélène Phung, accueil des Cafés itinérants des Petits Frères des pauvres (tous les premiers mercredis du mois, sauf durant le confinement), participation au marché du dimanche matin (Chef-Lieu) initié par l'OT, tenu d'un stand de produits locaux et de livres à l'occasion du spectacle *Andiamo* initié par Espace Malraux (Chambéry), et lancement et animation d'un travail de longue haleine intitulé « Si les Villards m'étaient contés » qui a abouti aux expositions présentées le 6 août en différents lieux du pays (*lire pages 6 et 7*). Cette activité a obtenu une subvention du département de la Savoie qui a ainsi reconnu son utilité pour lutter contre l'isolement et favoriser le lien social des seniors. Ce travail de collecte d'informations sur la vallée continue cet automne.

Toutes ces activités (qui ont séduit quelque 400 personnes) qui prennent beaucoup de temps et d'énergie bien qu'elle n'ait qu'un faible impact sur le bilan financier du commerce permettent de créer et maintenir du lien dans la vallée.

Le conseil d'administration (CA) de l'association comprend 6 membres élus le 21 septembre 2019. En janvier dernier, Franck Ruzzin a démissionné du CA et de son poste de président pour être salarié de l'association (août 2020) et Christine Reffet a également démissionné pour se consacrer à son activité d'élu de la commune de Saint-Colomban. Les 4 autres membres (Martine Verlhac, Josette Rostaing-Troux, Marcel Louis et Charles Georgel) qui se représentaient et Dany Favre-Trosson et Françoise Vanini qui se présentaient ont été élus au CA.

A une question de Maurice Bouchet-Flochet concernant la qualité des produits de l'épicerie, selon lui haut de gamme trop chers et trop bio, et demandant s'il ne pourrait pas y avoir d'autres produits « de base », moins chers, Josette Lièvre a répondu qu'il n'y avait pas que des produits bio sur les étais car la majorité des produits locaux ne le sont pas. Christophe Mayoux lui a demandé s'il n'était pas possible d'organiser des tournées régulières dans les hameaux. Sur ce point, la gérante a indiqué que des livraisons pouvaient être faites à la demande, mais qu'il était plus compliqué d'organiser des passages réguliers.

Suite à ces deux remarques, il est apparu nécessaire à l'assemblée de connaître les besoins des Villarins au moyen d'un questionnaire par exemple.



■ Assemblée générale (4<sup>e</sup> à partir de la gauche : Josette Lièvre).

C. MAYOUX

## La protection du loup : symptôme d'une société malade

La protection de la population de loup est un luxe de pays « gavé ». C'est à peu près ainsi que M. Gaymard, président du conseil départemental de la Savoie, disait les choses il y a quelques années quand il s'exprimait sur la question de la prédatation du loup. En décembre 2003, alors qu'il était ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales, il avait même déclaré devant les éleveurs isérois : « *À titre personnel, les loups, je les tuerais tous.* »

Aujourd'hui, tout a changé, et on se donne bonne conscience en parlant à tout bout de champ de la protection de la biodiversité. Ce thème

Quand vous finissez par bien le connaître, ce qui est le cas de ceux qui vivent quotidiennement à son contact, oui c'est un animal doué par son opportunisme et ses capacités d'adaptation mais vraiment banal et sanguinaire qui met en péril un mode de vie ancestral.

Car pendant ce temps-là des paysans crèvent. On est prêt à mettre des millions sur la table pour faire taire tout le monde. Pays « gavé ». La conséquence sur le pastoralisme est catastrophique. Non seulement il y a souffrance animale et humaine, mais il y a aussi une déstructuration des pratiques pastorales, les engageant souvent

loup doit être exterminé. Dans les guerres contre le fanatisme pourtant cela ne les dérange pas de dire qu'ils vont exterminer des terroristes. Tout récemment des hommes s'en prennent à des chevaux en les mutilant : ceci est inacceptable et barbare. La gendarmerie, les ministères concernés, etc., tout le monde se bougent et on fait tout pour que cela cesse. Étrange non ? Est-ce parce que dans ce cas les coupables sont des hommes qu'on peut traduire en justice pour des actes de cruauté commis sur des animaux comme des chevaux, alors que dans le cas des prédatations du loup, où c'est également de la barbarie, ceux-ci sont commis par un animal pour qui cela est dans sa nature, n'est-ce pas ? et qui plus est à l'encontre de vulnérables moutons.

Drôle d'espèce hypocrite que l'homme tout de même... Une chose est certaine, c'est qu'à force de se cacher derrière des expertises, des rapports et des diagnostics, on continue à visage masqué à ne pas se forger de courage politique et de la détermination pour prendre des décisions.

Depuis toujours les paysans nous disent que le loup est un fléau mais malheureusement en ce monde des hommes peu de bon sens subsiste. Or le bon sens paysan n'est pas une légende, il est une compétence que la pratique de la terre vous donne. C'est pourquoi, à ne pas les écouter, en se laissant berner par les beaux discours des médias diffusés sans relâche, beaucoup des fanatiques protecteurs du loup ne pourront que continuer leurs expériences stupides et utiliser leurs arguments fallacieux et nauséabonds pour tenter de justifier leur folie. Regardez bien dans leur discours, ce qui les motive en premier lieu, ce n'est pas la protection du loup mais bien plutôt la haine de l'homme.

Finalement dans ce fameux « monde d'après » qu'appelle depuis quelques mois le plus grand nombre que restera-t-il : s'évader un peu après avoir fait quelques kilomètres dans sa voiture électrique (toujours cette bonne conscience n'est-ce-pas ?) pour se ressourcer dans des espaces naturels préservés et où, à défaut de pouvoir entendre hurler le loup, on pourra croiser dans leurs zoos ces drôles d'animaux humains que sont nos bergers et nos bergères. C'est à se demander parfois à entendre nos gens de pouvoir si ce n'est là pas le sens de leur décision politique que de vouloir garder quelques paysans (les plus dociles s'il vous plaît) juste pour l'image d'Épinal.

Le problème est sans doute le monde politique. Oui c'est ainsi, il vaut mieux pour la classe au pouvoir ne pas prendre trop de décisions impopulaires pour préserver son électorat. Il est très facile pour eux de plaindre sans cesse la souffrance du monde paysan à ce sujet, beaucoup plus compliqué par contre de dire haut et fort que le



s'invite partout. Les médias relaient parfaitement bien cette nouvelle sorte de religion où, finalement, on ne cesse de culpabiliser l'espèce humaine comme si elle n'était pas de la « nature » aussi, tellement elle a dégénéré à force de tout surexploiter par cupidité. Ceci dit, en fermant les yeux et en refusant de remettre en cause notre modèle de société consumériste.

Le loup du coup est un bel argument de « vente », on le fait apparaître comme la clef de voûte de ce mirage qu'est le retour de la nature à son état sauvage, où l'homme serait exclu de tout interventionnisme, sauf bien sûr, de l'interventionnisme des apprentis sorciers du ré-ensauvagement de la nature qui s'amusent et testent en lâchant des loups... Apprentis sorciers qui existent d'ailleurs sous forme de lobbys bien introduits auprès du ministère de l'environnement pour défendre le ré-ensauvagement programmé de l'arc alpin dont on peut se demander s'il n'est pas une concession faite à ces lobbys en contrepartie des grands aménagements humains (tourisme) qui s'y développent. Allez savoir ?

Or le loup n'est qu'un vulgaire prédateur. Il fait fantasmer beaucoup de monde. Étrange monde.

dans des impasses et des abus. Le monde des bergers redevient tranquillement ce qu'il a été en s'empirant d'un point de vue social comme il y a de nombreuses décennies, alors que plus un seul citoyen français moyen n'accepterait ce type de contrainte pour son quotidien vu les progrès de notre modernité.

Le temps des manifestations contre le loup semble fini, il n'y a plus de rassemblements paysans ou très peu. On entend plus que parler de « comités loup » regroupant représentants de l'État, élus locaux et représentants syndicaux et où l'on ne négocie plus que pour aboutir à des décisions mineures ultra-technocratiques entre autorisations de tirs bien difficiles à mettre en œuvre et énième constats de l'avancée inexorable de la colonisation de l'espèce sur bientôt presque tout le territoire national.

Le problème est sans doute le monde politique. Oui c'est ainsi, il vaut mieux pour la classe au pouvoir ne pas prendre trop de décisions impopulaires pour préserver son électorat. Il est très facile pour eux de plaindre sans cesse la souffrance du monde paysan à ce sujet, beaucoup plus compliqué par contre de dire haut et fort que le

## Prédation loupine : dialogue de sourds à Bruxelles

Le 9 septembre dernier, une délégation française des élus et les éleveurs de la montagne s'est rendue à Bruxelles pour plaider la défense de l'agropastoralisme, confronté aux grands prédateurs et notamment pour ce qui est de nos régions aux prédateurs du loup.

Une démarche placée sous l'égide de l'Association nationale des élus de montagne (ANEM) qui a accompagné cette délégation dans laquelle étaient présents Émilie Bonnivard, députée de Savoie, et Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, président de l'Union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales (USAPR).

Cette délégation, indique le communiqué officiel publié par l'ANEM, « *a rencontré des représentants des instances européennes et notamment des collaborateurs du Commissaire en charge de l'environnement (...) à propos de l'éventuel réexamen du statut de la protection accordée aux grands prédateurs dont le loup, inscrit dans la directive habitats faune flore et la convention de Berne* ». La délégation a « *souligné que la politique de l'État français en matière de grands prédateurs, plus particulièrement s'agissant du loup et de l'ours, n'est pas durable notamment du fait de l'épuisement des éleveurs, de l'impossibilité de poursuivre sur la lancée actuelle le financement des mesures de protection des troupeaux dans la prochaine PAC, de la multiplication des incidents entre chiens de troupeaux et randonneurs et de la menace du retour à l'ensauvagement des prairies d'altitude suite à l'abandon de leur entretien par les éleveurs* ». Et « *compte-tenu de l'état satisfaisant des populations de loup et d'ours* » les élus et les éleveurs de la délégation « *ont demandé qu'on en tire les conséquences sur le statut de protection de ces prédateurs* ».

Ces arguments, qui sont défendus depuis des années dans différents lieux de pouvoir (Élysée, Assemblée Nationale notamment), sans que rien ne change, n'ont pas ébranlé les représentants de l'administration communautaire qui se sont déclarés opposés à la mise en cause du classement du loup et de l'ours au sein de la directive habitats faune flore et de la convention de Berne.

Échanges polis mais vains, et statu quo donc...

## Jacqueline Dupenloup démissionne de l'USAPR

Après la parution du numéro 192 (juin 2020) du *Petit Villarin*, un lecteur nous a demandé : « Pourquoi pour les problèmes de loup, c'est toujours Mme Dupenloup qui s'exprime ? ». Bonne question..., qui ne devrait toutefois plus se poser puisque Jacqueline Dupenloup a décidé de démissionner du bureau de l'USAPR dont elle était un des membres fondateurs au nom de la commune de Saint-Alban.

Une démission pour deux raisons.

La première, à cause des difficultés rencontrées depuis la mi-mars pour faire tourner administrativement la mairie après l'arrêt maladie de Chantal Frasse-Sombet. « *Difficile de tout faire correctement en ce moment, la gestion communale et une association à caractère interrégional* » dit-elle. D'autant que ses activités au sein du bureau dépassaient largement le cadre de sa fonction de trésorière puisque – c'est là un secret de Polichinelle – Jacqueline Dupenloup fournissait la trame de la plupart des communiqués, des motions, et des articles publiés ou portés par l'USAPR.

La seconde : Jacqueline Dupenloup estime que cette association, qui ne s'occupe que de la prédatation, finit par manquer de représentativité. Selon elle, le dossier devrait être porté par toutes les associations de maires qui rencontrent des problèmes liés à la ruralité sur le territoire de leur commune. « *Il faut élargir la réflexion.* »

Nicolas Revol

## Un diagnostic agricole demandé sur la vallée des Villards

C'était une promesse électorale. Alors que la vulnérabilité des élevages à la prédation du loup met en danger l'avenir même du pastoralisme, les deux communes des Villards vont faire réaliser, ensemble (\*), un diagnostic agricole sur l'ensemble de la vallée afin « non seulement (de) maintenir la vie agricole mais aussi en améliorer la cohérence » (\*\*).

Pourquoi ?

Parce que « l'agriculture est une activité économique importante (...) et une des conditions nécessaires pour répondre à une demande croissante de tourisme authentique » (\*).

Le document qui cadre la mission indique : « Les deux communes forment une entité géographique et agricole cohérente. Les intervenants agricoles travaillent souvent sur les deux communes. Elles sont confrontées toutes deux à une déprise agricole autour des hameaux comme en alpage. Leur souhait est d'enrayer ce phénomène, de rouvrir des espaces pour maintenir les exploitations existantes et favoriser l'installation de nouveaux exploitants. La qualité des paysages entretenus par l'agriculture, comme celle des produits qu'elle propose, sont des facteurs d'attractivité des territoires. »

Ce diagnostic traitera à la fois bilan et prospective afin de dégager des orientations de bon maintien et de développement des exploitations, avec des propositions d'actions de nature à répondre à leurs besoins comme à ceux des deux communes.

Cette étude portera « sur le bilan des investissements publics réalisés depuis 15 à 30 ans ; sur l'état des lieux de la vallée avec cartographie des surfaces exploitées et leur qualité herbagère, taux de charge, spécialisation,

structure des exploitations (moyens humains et matériels, techniques d'exploitation, disponibilité de la ressource en eau, accès et habitat, prospectives...) ; sur les caractéristiques juridiques de la propriété foncière, pistes d'accès, habitat ; sur les enjeux du territoire, à définir à partir des conseils municipaux : sur la place économique et environnementale de l'agriculture ; sur la corrélation des activités agricoles avec le multi-usage des espaces : urbanistique, forestier, touristique, cynégétique, autres activités économiques d'initiative privée ou publique ; etc. »

Elle devra associer « pleinement, en définissant et respectant la place de chacun, les élus des deux conseils municipaux et de la commission agriculture qui sera créée au sein de la 4C ; les exploitants agricoles intervenant ou susceptibles d'intervenir dans la vallée des Villards, quelle que soit leur spécialisation ; les élus de l'AFP intercommunale ». « La réalisation des ces missions impose de connaître les structures d'exploitation agricole de cette vallée de montagne et d'être en capacité de les enquêter. Elle rend nécessaire un travail de dossier appuyé de visites de terrain et de rencontres avec les acteurs locaux tant que de besoin, parfois en soirée. »

Cette enquête se déroulera du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 décembre 2021. Son coût, estimé à environ 30 000 euros TTC (subventionné à quelque 80 %), sera réparti 1/3 Saint-Alban et 2/3 Saint-Colomban.

(\*) Des études agricoles ont déjà été réalisées par le passé dans chacune des communes. Mais c'est la première fois que le périmètre d'une telle enquête est étendu aux deux Villards.

(\*\*) Professions de foi des équipes municipales élues en mars dernier.

## ■ COMICE AGRICOLE 2021

L'association Comice agricole de Maurienne (crée en 2006) a pour objet d'organiser un comice agricole biennal, en alternance entre les cantons de la vallée. Cette journée qui se veut la « vitrine de l'Agriculture de Maurienne » est pour la profession, « une occasion privilégiée de communiquer sur le métier d'éleveur et les différentes fonctions remplies par l'agriculture de notre vallée : une véritable activité économique dont les systèmes d'exploitation extensifs valorisent les espaces difficiles et élaborent des produits de qualité » (\*).

Après Bessans, le 26 mai 2019 (\*\*), le comice agricole aura lieu le 2 mai 2021 à Saint-Colomban-des Villards. De ce fait les Rencontres de la montagne (fête du col) seront annulées l'an prochain. L'organisation de cette manifestation sera partagée entre l'association Comice agricole de Maurienne et la commune. Pierre-Yves Bonnivard : « La logistique sera étudiée pour perturber le moins possible la circulation, en notant que le col du Glandon sera fermé à

cette date. » (\*\*\*) Les bénéfices (buvettes, repas) « seront répartis par moitié entre Comice agricole de Maurienne et les associations qui tiendront la buvette. La commune mettra à la disposition des organisateurs ses agents municipaux, le matériel nécessaire comme des barrières, les points d'eau, l'électricité, etc. L'ensemble des salles communales seront réservées et mises à disposition. Un comité de pilotage sera créé qui devrait se réunir une demi-douzaine de fois. Les installations nécessitent 5 000 m<sup>2</sup> de terrain. » Cédric Émieux a demandé « de ne pas cantonner la zone d'emplacement au niveau du Chef-Lieu mais de l'élargir à l'ensemble de la commune. »

(\*) Site Internet de l'association Comice agricole de Maurienne

(\*\*) À Bessans, Dune, une des vaches du troupeau d'Adrien Maurino avait été récompensée dans les catégories « mamelle adulte », « meilleure fromagère », et « super mamelle ».

(\*\*\*) Cette citation et les suivantes : compte rendu du conseil municipal du 15 juillet 2020.

## ■ APICULTURE

Après un hiver doux, les colonies d'abeilles se sont bien développées au mois de mars. Un bon nombre d'entre elles étaient prêtes au début du mois d'avril au moment de la floraison des arbres fruitiers en plaine.

Certains apiculteurs ont effectué une première récolte de miel de printemps au mois de mai. Il en a été de même en montagne mais plus tardivement. La présence de nectar dans les fleurs a été très régulière cette année avec cependant une coupure due au mauvais temps la première quinzaine de juin.

La production de miel a été variable mais généralement satisfaisante.

La mortalité hivernale a touché un nombre non négligeable d'apiculteurs, la cause première étant le varroa, un acarien. Il peut fortement parasiter une colonie, l'affaiblir et conduire à sa perte malgré la vigilance des apiculteurs.

Un autre danger menace les abeilles. Il s'agit du frelon asiatique présent en France depuis 2004. Sa présence a été constatée en Savoie en 2018. Des insectes ont été repérés dans plusieurs secteurs cette année-là où deux nids ont été découverts et détruits. Les nids, caractéristiques, peuvent atteindre entre 40 et 50 cm de diamètre (photographie ci-contre). En 2019, le frelon asiatique a été localisé aux portes de la

Maurienne, à Aiton et Chamois-sur-Gelon (insectes et nids). Cette année, il a continué sa progression malgré un important programme de surveillance et de lutte, et a été identifié à Argentine.

La présence d'un nid dans les environs d'un rucher peut être la source d'une importante prédation sur les abeilles parfois fatale aux colonies concernées dans le courant de l'automne. On peut signaler la présence d'insectes ou de nids de frelons asiatiques sur tous les départements de la région Auvergne Rhône Alpes en se rendant sur le site : frelonsasiatiques.fr

Yves Bonnivard



Y. BONNIVARD

## ■ CRUES DU GLANDON

Du 28 au 30 août il est tombé quelque 108 mm de pluie ( relevés à Lachal) sans que le Glandon ne produise de crues autres que celles qui surviennent habituellement en pareilles circonstances. La retenue avait été mise en « transparence » comme disent les spécialistes (c'est-à-dire qu'elle était ouverte) ce qui a permis de drainer en aval de l'ouvrage les matériaux que, naturellement, même sans crues exceptionnelles, le Glandon charrie inlassablement, et « permis de limiter les dépôts en queue de retenue ». Ces crues modestes s'expliquent en partie par les pluies qui ont précédé cet épisode, et nettoyé les bassins versants du Sapey et du Golet notamment.

Ainsi le 1<sup>er</sup> juillet, le Ravin du Sapey et le torrent de la combe du Golet ont connu des laves torrentielles suite à des orages localisés sur ces bassins, laves qui se sont propagées sur 2 km dans le Glandon et ont atteint le secteur de Lachal. Les matériaux issus de ces laves se sont déposés essentiellement entre le pont communal et la confluence avec le Tépey (+ 1,5 m).

Le 30 juillet seul le secteur du Golet a été touché produisant des laves supérieures à celles du 1<sup>er</sup> juillet (hauteur comprise entre 1,5 et 2,5 m, largeur de l'ordre de 7-8 m), tout en restant bien inférieures à celle de 2018 dont la largeur était de 20 mètres et la hauteur de 3 à 4 mètres.

Tous ces épisodes, s'ils ne présentent pas de caractères dangereux pour les habitations de Lachal, déposent néanmoins à chaque fois des dépôts dans le lit du Glandon et rehaussent son niveau, rendant le prochain épisode, si aucun curage n'est entrepris, dangereux pour les riverains avec des risques de débordements.

D'autant que ce phénomène de dépôt est accru par la présence de la retenue comme

le note de nouveau un récent rapport du RTM : « En aval du pont, et jusqu'à la queue de la retenue de Lachal, les dépôts suite à la crue du 30 juillet sont plus conséquents. Ces dépôts (de +0,5 à 1 mètre) s'expliquent par la formation d'un remous solide qui s'est propagé depuis la queue de la retenue vers l'amont. » Pour cet épisode pluvieux la retenue n'avait pas été ouverte...

Et de recommander : « Entre le pont et la confluence avec le Tépey : favoriser le transit de la crue en augmentant la pente (pente objectif : 7 %) et en contrignant le lit (largeur de 12 à 13 m), et continuer d'appliquer le protocole d'exploitation en cas d'orage. »

Mais surtout le RTM demande un « curage d'urgence sur environ 110 mètres qui consistera à retrouver un chenal marqué sur ce tronçon compris entre le pont communal et la confluence avec le Tépey ». Selon ce rapport, les terrassements, estimés à environ 1 000 m<sup>3</sup>, seront réalisés en déblais/remblais.

Début août, la DDT a validé le principe de ce curage qui est porté par le Syndicat du pays de Maurienne (SPM) dans le cadre de la compétence Gemapi, et les travaux étaient programmés entre le 13 et 18 août. Cependant, un mois plus tard, ils n'avaient toujours pas été déclenchés car ils sont conditionnés par la signature par Shéma d'une convention permettant à l'entreprise mandatée par le SPM (et qui avait été retenue...) d'accéder au lit du Glandon et de circuler dans l'emprise du barrage depuis la queue de la retenue en rive droite. Mi-septembre, cette société était même paraît-il injoignable... Ce silence est d'autant plus inexplicable que ces travaux sont financés par le SPM, c'est-à-dire par de l'argent public, et ne coûtent rien à cette société...

## Une réflexion est engagée sur l'aménagement de l'ancien café du Merlet

Après les travaux de réhabilitation du bâtiment abritant la mairie et le gîte des Jouvières, achevée en 2019, la commune de Saint-Alban a lancé une réflexion sur la transformation de l'ancien café du Merlet, propriété communale depuis 2004. Une convention d'accompagnement a été signée avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Savoie.

Un comité de pilotage, qui comprend les élus et les habitants concernés par ce projet, s'est réuni une première fois le 22 juillet en présence de Joël

Cartier-Lange, représentant de l'ACCA de Saint-Alban et Daniel Quézel-Ambrunaz premier adjoint de la commune de 2014 à 2020. Puis une nouvelle fois le 17 septembre.

Ces réunions ont permis de recenser les besoins de la commune et d'en clarifier les enjeux. Celle du 22 juillet a été suivie d'une visite dans le village pour visualiser les potentialités de création d'aires nouvelles de stationnement.

Le bâtiment qui est sain s'étage sur plusieurs niveaux : le niveau inférieur (écurie et cave) qui s'ouvre sur une étroite bande de terrain à l'aval, le rez-de-chaussée (ancien café, pièces de logement et entrée de la grange) qui s'ouvre sur la place du Poilu, le niveau supérieur (chambres et vide de la grange), et le niveau des combles sous une toiture à 4 versants.

Les voûtes qui couvrent l'écurie et la cave sont d'arêtes, et les murs en pierres assemblées au mortier de chaux et enduites. La grange couvre un tiers de la largeur, avec de grandes portes en bois, la toiture, à 4 versants, protège largement l'entrée côté place du vil-



Y. NACEF

lage, un petit balcon donne vers la place à l'ouest, et un grand balcon donne vers le sud.

Outre sa valeur patrimoniale, le café du Merlet a plusieurs atouts : sa présence historique au cœur du chef-lieu, sur la place du village, avec son ancien usage de café ; il offre aujourd'hui des surfaces abritées qui pourraient être affectées à des locaux publics utiles pour les habitants. Cet ensemble aurait une surface hors-œuvre, par niveau, d'environ 130 m<sup>2</sup> (soit une surface intérieure utile de 110 m<sup>2</sup>).

### Idées et besoins exprimés

Divers souhaits ont été exprimés par les participants pour l'avenir du café du Merlet lors d'une première réunion pilotée par l'architecte du CAUE.

#### • Les besoins des associations

Des usages ont été évoqués pour les associations, ou comme point-relais pour des services ou commerces de proximité. Si une définition plus précise des besoins associatifs pour ces locaux devra être faite, l'ACCA de Saint-Alban a clairement explicité ses besoins. Cette association utilise aujourd'hui comme salle de réunion le local des pompes (bâtiment voisin

du café du Merlet). L'association manque de salle de découpe et de chambre froide (actuellement la découpe et le stockage sont faits chez des particuliers). Elle pourrait éventuellement utiliser le niveau inférieur (écurie et cave) du café du Merlet. Le projet servirait pour l'ensemble des chasseurs des deux communes des Villards. Cependant la discussion a soulevé plusieurs difficultés : le risque d'odeurs en plein cœur du village et l'évacuation des déchets ; la difficulté de carreler sur des voûtes et la perte patrimoniale que cela constituerait ; l'évolution des normes sanitaires qui pourraient exiger à l'avenir des locaux de découpe avec des normes d'hygiène plus difficiles à atteindre. En outre, le projet étant intercommunal, la localisation du bâtiment pourrait être envisagée ailleurs sur l'une des deux communes (réhabilitation, ou construction neuve).

#### • Espace de coworking

L'épidémie de Covid-19 a montré que les outils informatiques et numériques rendent aujourd'hui tout à fait possible le télétravail pour beaucoup de professions. Les espaces de coworking

se développent en ville, et ils commencent à apparaître de plus en plus dans les territoires ruraux.

#### • Locaux pour professionnels de santé

La mise à disposition au chef-lieu de la commune d'un local pour des professionnels de santé (infirmières, kinésithérapeutes, médecins, etc.) permettrait d'engager des discussions avec les professionnels de la vallée qui pourraient être intéressés pour tenir des permanences certains jours de la semaine. Le constat aujourd'hui est celui de l'éloignement des services de santé pour les habitants qui sont obligés d'aller à Saint-Étienne-de-Cuines, La Chambre et souvent Saint-Jean-de-Maurienne. Un local d'environ 25 m<sup>2</sup> (petit local d'accueil et d'attente, salle de consultation, et sanitaires) serait suffisant. Ce local devrait être accessible de plain-pied (accessibilité P.M.R.) Mais sur ce point santé la discussion a aussi montré que le local des pompes, sur la place du monument aux morts, serait adapté à cet usage, à condition qu'il soit doté d'un point d'eau et de toilettes.

Pour autant, la question de fond est bien celle de la volonté des personnels de santé de se déplacer

hors de leur cabinet ou des limites des gros bourgs. C'est ce qui a été répondu à Jacqueline Dupenloup, qui a posé la question en conseil communautaire, expliquant que la création d'une maison de santé ne résoudrait pas toutes les difficultés des habitants des communes éloignées qui renoncent parfois à certains soins.

#### • Locaux de repli pour les manifestations culturelles

Les animations et les manifestations culturelles qui se déroulent à Saint-Alban ont pour cadre les espaces publics extérieurs, ou la salle de conseil de la mairie, ou l'église. En cas d'intempéries, un chapiteau est dressé l'été dans le jardin sous la mairie. Cependant il manque un vrai lieu de repli pour les spectateurs en cas d'intempéries, et un lieu abrité et protégé pour les artistes. Le café du Merlet pourrait offrir des potentialités très intéressantes pour ces usages, soit au niveau de la place (ancien café et grange) soit au niveau inférieur (espace voûté de l'ancienne écurie). De ce point de vue, la récupération totale d'un des niveaux du café du Merlet paraîtrait souhaitable (environ 110 m<sup>2</sup> utiles).

### Places de stationnement

Sur le plan architectural, l'idée de remplacer la partie supérieure du café du Merlet, au niveau du rez-de-chaussée, par une halle couverte a été débattue afin d'en faire un abri en cas d'intempéries pour les cérémonies et les activités festives ou culturelles, ou artisanales, mais également à usage de quelques places de stationnement lorsque qu'il n'y a pas de cérémonies ou d'activités festives ou culturelles. Dans ce cas la toiture existante mériterait d'être conservée, et une partie des structures la supportant devrait être stabilisée. Le reste serait démolie. Les voûtes de l'écurie et de la cave seraient conservées et valorisées.

Avantages : coût raisonnable, quelques places de stationnement gagnées au cœur du chef-lieu ; inconvénients : peu de places de stationnement, entrées et sorties des véhicules pas facile sur la rue (peu de visibilité), évacuation des voitures les jours de cérémonies ou de spectacles, etc.

Le 17 septembre, au cours d'une seconde réunion, le comité de pilotage est revenu sur cette question. D'un point de vue technique, maquette d'architecte à l'appui, il apparaît difficile de concevoir cette halle comme un parking couvert : peu de facilité de faire manœuvrer des véhicules. En revanche, aux entrées nord et sud du village du chef-lieu, des places de stationnement pourraient utilement être créées. Au-delà du café du Merlet, c'est donc bien le dossier du centre du chef-lieu qui doit être traité dans son ensemble.

### Conclusion

Une unanimous s'est dégagée pour préserver les voûtes et la toiture du bâtiment et pour penser à l'évolutivité du projet qui permettrait de réduire les coûts de transformation dans un premier temps sans condamner d'autres usages futurs.

**Ambulances FLAMMIER**  
VSL - TAXIS 4 à 8 places  
73300 Saint-Jean-de-Maurienne  
**04 79 59 80 01**

**Laurent MARTIN-COCHER**  
Chauffage - Sanitaire - Climatisation  
Solaire - Énergies renouvelables Ventilation - Vmc  
Le Pont - 73130 St-Colomban  
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

**VERNIER Frères**  
• Génie Civil  
• Travaux en montagne  
• Montages et réparations remontées mécaniques  
**Tél. 04 79 83 40 44**  
Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

**HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE**  
Qualité et Accueil  
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires  
Spécialités locales et régionales  
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS  
**Tél. 04 79 56 25 33**

## Bernard Covarel élu président au bénéfice de l'âge ; pas de Villarin au bureau

Suite aux élections municipales le comité syndical a procédé le 5 août dernier à l'élection de son bureau.

Le Sivav regroupe 10 communes (8 de l'Arvan et les 2 Villards) et la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) représentées par deux délégués, dont Jacqueline Dupenloup et Annie Bordas pour Saint-Alban et Pierre-Yves Bonnivard et Bernard Wyns pour Saint-Colomban. Ils étaient donc 22 ce jour-là, 20 présents et deux représentés dont Bernard Wyns.

Pour la présidence, Bernard Covarel, maire de Fontcouverte-La Toussuire, président sortant, et Colette Charvin, adjointe au maire de Jarrier, vice-présidente sortante, étaient candidats. Après trois tours de scrutin, au cours desquels les deux candidats ont recueilli 11 voix chacun (sur 22 votants), Bernard Covarel a été élu président au bénéfice de l'âge.

Pour l'élection des vice-présidents, Bernard Covarel a « proposé » (\*) 5 candidats. Quatre d'entre eux ont été élus : Jean Didier (maire d'Albiez-Montrond), seul candidat, 2<sup>e</sup> vice-président (14 voix pour, 7 blancs, 1 abstention) ; Serge Michel (2<sup>e</sup> adjoint au maire de Saint-Pancrace) 3<sup>e</sup> vice-président au bénéfice de l'âge face à Éric David (conseiller municipal de Saint-Jean-d'Arves) après trois tours de scrutin au cours desquels les deux candidats ont recueilli chaque fois 11 voix ; Patrice Fontaine (maire de Villarembert), seul candidat, 4<sup>e</sup> vice-président (14 voix pour, 8 blancs) ; Sandrine Charpin (2<sup>e</sup> adjointe au maire de Saint-Sorlin-d'Arves) 5<sup>e</sup> vice-présidente (15 voix pour) face à Jacqueline Dupenloup (maire de Saint-Alban-des-Villards, 7 voix).

Pour le poste de 1<sup>e</sup> vice-président, Colette Charvin a été élue (12 voix) face au candidat « proposé » par Bernard Covarel, Pierre-Yves Bonnivard (10 voix). Une déconvenue pour le maire de Saint-Colomban que la rumeur donnait quelques semaines plus tôt candidat à la présidence...

Ces vice-présidents ont reçu les déléguations suivantes : Colette Charvin, aux finances et aux ressources humaines ; Jean Didier, à l'environnement, l'agriculture et le patrimoine ; Serge Michel, aux activités de pleine nature ; Patrice Fontaine, à l'hébergement touristique et la commercialisation ; Sandrine Charpin, à l'Espace valléen.

En fin de réunion, dans les questions diverses, « la question de l'absence de représentation de la vallée des Villards au sein des vice-présidents a été soulevée. Toutefois, les deux maires des communes concernées ont réitéré leur attachement au Sivav. L'ensemble des membres du Sivav ont confirmé que les Villards seront toujours intégrés à l'ensemble des opérations du syndicat » (\*)

Cette élection serrée à la présidence du Sivav n'est pas une première. En 2014, elle opposait déjà Bernard Covarel et Colette Charvin. Elle avait également nécessité 3 tours de scrutins. Mais,

au dernier tour, le retrait de l'un des trois candidats (Bernard Balmain), avait permis l'élection de Bernard Covarel.

Un mandat de pratique et de travail communs, entre 2014 et 2020, n'aura donc pas suffit à réduire ce qui sépare le président et sa 1<sup>e</sup> vice-présidente, signe que les convictions et les approches des deux élus sont différentes.

Pour Bernard Covarel, étonné qu'on l'interroge sur ces élections (« Pourquoi, qu'est-ce que vous voulez dire ? C'est assez divisé comme ça... »), se présenter était évident : « J'ai un peu de temps, je connais beaucoup de choses dans ce syndicat et il faut développer le vélo. Le Tour de l'Avenir, alors ça il faut continuer c'est important. Et puis le tour des aiguilles d'Arves est en voie de réactivation. »

Au-delà des raisons liées aux personnes, faciles à formuler mais qui n'expliquent rien ou si peu car souvent parfaitement réversibles, il semble bien que le Sivav soit « travaillé » par des dissensions.

Celle – ancienne – entre l'Arvan et les Villards s'est aggravée avec l'action conduite par le maire de Saint-Colomban pour « contraindre » les exploitants de l'Arvan à mettre en place une clef de répartition des recettes. Trois ans de luttes (2016 - 2019) durant lesquels il n'aura reçu aucun soutien de ses collègues des Arves, se faisant même parfois « invectiver » en réunion officielle par quelques maires excédés de ce qui était alors pris pour de l'entêtement. Il n'est donc pas étonnant que quelques mois seulement après la fin de ce litige il n'ait pas fait le plein des voix qu'il attendait...

Celle entre les « petites » communes ou « petites » stations et les « grandes » stations de l'Arvan n'est pas nouvelle non plus, les premières soutenant un tourisme « équilibré été et hiver », les secondes privilégiant le tourisme d'hiver. M. Covarel le reconnaît : « Il y a des stations plus grandes que d'autres et ça crée des tensions, c'est comme ça et c'est regrettable. »

Ce qui est nouveau en revanche c'est que M. Covarel ne fasse pas le plein des voix des grandes stations des Arves...

Sur cette opposition entre les petites et les grandes stations, le président estime qu'il y a « un décalage entre ce que les petites communes cotisent et ce qu'elles reçoivent. Il faut bien qu'elles comprennent ça. Le système n'est pas logique. Les communes ont les mêmes droits qu'elles cotisent 5 000 euros ou 100 000 euros. On va essayer d'en discuter parce que c'est pas bien. Les grosses communes devraient avoir 3 ou 4 voix et après l'équilibre se ferait ».

Bernard Covarel pointe une inquiétude : « Combien va durer le Sivav après la constitution des comcom et leur probable extension ? »

(\*) Compte rendu officiel de la réunion du 5 août 2020.

## ■ LES TRAVAUX DE LA 4C

Le conseil communautaire de la 4C (qui regroupe 12 communes depuis la fusion de Montaimont et Montgellafrey avec Saint-François-Longchamp) a été installé le 16 juillet. Pour les deux Villards, en sont membres Jacqueline Dupenloup (titulaire) et Nicole Roche (suppléante) comme déléguées de Saint-Alban, et Pierre-Yves Bonnivard (titulaire) et Claude Aimé (suppléant) comme délégués de Saint-Colomban. Ce conseil compte 27 conseillers communautaires.

Pour l'élection du président, Bernard Chêne (maire de Saint-François-Longchamp, président sortant) a été élu au 1<sup>e</sup> tour (18 voix pour), M. Goyet (maire de La Chapelle) recueillant 7 voix (2 blancs).

Le conseil communautaire a fixé à 6 le nombre de vice-présidents. Ont été élus :

- Mathilde Sonzogni, maire de La Chambre, seule candidate (21 voix pour, 6 blancs) 1<sup>e</sup> vice-présidente chargée du CIAS ;
- Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, seul candidat (20 voix pour, 7 blancs) 2<sup>e</sup> vice-président chargé du tourisme et de l'agriculture ;
- Dominique Lazzaro, maire de Saint-Étienne-de-Cuines (17 voix, Christophe Jal, délégué de Saint-Avre, recueillant

8 voix, 2 blancs), 3<sup>e</sup> vice-président chargé de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse ;

- Christian Rochette, maire de Saint-Rémy-de-Maurienne, seul candidat (14 voix pour, 13 blancs) 4<sup>e</sup> vice-président chargé du développement économique ;
- Philippe Girard, maire de Sainte-Marie-de-Cuines, seul candidat (21 voix pour, 6 blancs) 5<sup>e</sup> vice-président chargé de la mobilité, du développement durable et de Gemapi ;
- Laure Pion, maire de Notre-Dame-du-Cruet, seule candidate (22 voix pour, 5 blancs) 6<sup>e</sup> vice-présidente.

Le conseil communautaire a fixé (24 voix pour et 3 abstentions) à 41,25 % de l'indice 1027 l'indemnité du président et à (25 voix pour et 2 abstentions) 16,50 % du même indice les indemnités des vice-présidents. Enfin il a élu :

- Martine Bignardi, Joëlle Carron, Michèle Clément, Mathilde Sonzogni et Philippe Bost, représentants de la 4C au conseil d'administration du CIAS ;
- 10 délégués titulaires (dans lesquels on note la présence de Pierre-Yves Bonnivard) et 10 délégués suppléants de la 4C au comité syndical du SPM (*lire ci-dessous*) ;
- 4 délégués titulaires et 1 délégué suppléant de la 4C au sein du conseil syndical du Sirtomm (aucun Villarin).

## ■ LES TRAVAUX DU SPM

Le Syndicat du pays de Maurienne est constitué des 5 communautés de communes de Maurienne : Porte de Maurienne, canton de La Chambre (4C), Cœur de Maurienne Arvan, Maurienne Galibier et Haute Maurienne Vanoise. Il est dirigé par un comité syndical constitué de 56 délégués titulaires (+ 56 délégués suppléants) dont le bureau comprend un président, 8 vice-présidents et 5 autres membres.

Le 4 août dernier, le nouveau comité syndical issu des élections municipales de mars 2020 s'est réuni à Hermillon (commune déléguée de La Tour en Maurienne, nouvelle commune qui regroupe depuis le 1<sup>e</sup> janvier 2019, Hermillon, Le Châtel et Pontamafrey-Montpascal) pour élire son bureau. Parmi les 56 conseillers syndicaux on a noté la présence de Pierre-Yves Bonnivard, délégué pour la 4C et de Josyane Bazin (née Martin-

Fardon) déléguée pour la communauté de communes Porte de Maurienne. (Depuis le 1<sup>e</sup> janvier 2019, Aiguebelle et Randens ont fusionné pour former la commune nouvelle de Val d'Arc. Josyane Bazin est adjointe de la commune déléguée d'Aiguebelle.)

Pour la présidence, Yves Durbet (52 voix) a été réélu, Jérémie Tracq et Christian Rochette obtenant une voix chacun (2 bulletins blancs).

Ont été élus vice-présidents : Jean-Claude Raffin (1<sup>e</sup> vice-président), Laure Pion (2<sup>e</sup>), Jacques Arnoux (3<sup>e</sup>), Hervé Genon (4<sup>e</sup>), Alexandre Albrieux (5<sup>e</sup>), Pascale Oustry (6<sup>e</sup>), Eric Vaillaut (7<sup>e</sup>), Patrick Provost (8<sup>e</sup>). Ont été élus membres du bureau : Josyane Bazin, Philippe Girard, Bernard Covarel, Jérémie Tracq. Un 5<sup>e</sup> membre sera élu ultérieurement. Cette mise en place s'est terminée par la lecture de la charte de l'élu local.

## ■ RECTIFICATIFS

- Dans la présentation des conseillers municipaux de Saint-Colomban (*Le Petit Villarin numéro 192, juin 2020*), c'est par inadvertance que nous avons indiqué que Christine Reffet était originaire de La Chambre alors qu'elle est originaire de Saint-Martin-sur-La-Chambre.
- Dans la présentation des conseillers municipaux de Saint-Alban (même numéro), nous avons omis de préciser que Jean-Luc Pluyaud avait été conseiller municipal de Cerny de 1989 à 1995. Et contrairement à ce que nous avons mentionné, M. Pluyaud n'était pas, entre 1995 et 2008, 3<sup>e</sup> adjoint de cette commune en charge des finances et des travaux, mais 3<sup>e</sup> adjoint « membre des commissions finances et travaux ».
- Dans l'article intitulé « Club des sports des Villards » (même numéro), c'est par erreur que nous avons mentionné le nom de Christophe Favre-Novel dans la liste des membres du bureau de cette association. Depuis octobre 2019, Christophe Favre-Novel a été remplacé par Pierre Chanvrier.
- Enfin (même numéro), le fleurissement communal de Saint-Colomban a nécessité jusqu'à présent non pas un budget annuel de 3 000 euros pour l'achat des fleurs, comme indiqué dans l'article intitulé « Vers un fleurissement communal réduit à Saint-Colomban », mais une dépense de 4 500 euros.

**SAINT-ALBAN****Séance du  
26 juin 2020**

Tous les conseillers municipaux présents.

Des corrections sont apportées au compte rendu de la séance du 23 mai 2020 : Valérie Laurot n'a pas demandé à participer à la commission agriculture ; Vincent Darves-Blanc a été omis comme membre de cette même commission ; Michel Donda a été omis comme membre du comité consultatif des travaux. À la suite de quoi ce compte rendu a été adopté.

**1 – Antenne-relais**

Le conseil municipal autorise des travaux sur la parcelle L

1470, lieu-dit La Frasse, en vue de l'implantation d'une installation de téléphonie mobile. La couleur du pylône devra être notifiée dans la déclaration préalable et l'opérateur devra indiquer si le sommet du pylône porte une lumière (*lire ci-dessous*).

**2 – Taux d'imposition**

Le conseil maintient inchangé le taux des taxes foncières sur le bâti (36,88 %) et le non-bâti (4,20 %). Ces taux sont appliqués à des bases assises sur la valeur locative des propriétés. L'augmentation de ces bases conduit à des augmentations fiscales même avec maintien du taux communal d'imposition. Les communes n'ont plus à voter le taux de taxe d'habitation, gelée sur l'année 2017 avant disparition pour les résidences principales.

**3 – Forêt**

Le 12 juin 2020, Vincent Darves-Blanc, Jacqueline Dupenloup, Christophe Hémery et Baptiste Tranchant - agent ONF ont visité des plantations de 2019 à la Moletta, des plaquettes grattées au plan des Turnes et des emplacements à travailler en 2020. Les résultats des différents travaux forestiers étant relativement prometteurs, un devis a été signé pour 4 nouveaux hectares d'aération de sol par grattage mécanique pour 7 424,28 € HT. Le conseil municipal demande une subvention à la région Auvergne Rhône Alpes. De nouveaux travaux de plantations seront exécutés. Demande sera faite à l'ONF d'expérimenter l'introduction de 15 à 20 % de plants de feuillus. Les plants de 2019 seront nettoyés en cheminée (devis de 898 euros HT accepté par le conseil).

**4 – Secrétariat**

• Le conseil est informé qu'une situation d'urgence (nécessité de remplacer Chantal Frasse-Sombet secrétaire de mairie à partir du 29 avril 2020) a conduit le maire à avoir recours au service intérim du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie. Elle lit le projet de délibération l'autorisant à conventionner avec cet organisme au nom de la commune. Convention à titre gracieux, mais frais de portage administratif (6 % sur salaires et charges) pour chaque agent géré dans le cadre de cette convention. Le conseil municipal valide la signature de cette convention.

• Un 1<sup>er</sup> agent intérimaire, Marjorie Chinal, a travaillé (28 heures par semaine) du 19 mai au 17 juin. Après appel à candidature, deux agents intérimaires ont été recrutés pour 6 mois renouvelables : Emmanuelle Long pour 16 heures par semaine (comptabilité de la commune) et Stéphanie Painblanc, 8 heures par semaine (tâches courantes de secrétariat). Le conseil municipal reconnaît le caractère d'urgence qui a conduit à ces décisions dans l'intérêt de la commune (*lire ci-dessous*).

**5 – Affaire foncière**

Dans la procédure de reprise par la commune des communaux cultifs, une erreur a été faite avec la non prise en compte de la demande de rachat des communaux cultifs par Gilbert Quézel-Ambrunaz, qui était régulièrement titré par acte notarié comme usufruitier de 3 918 m<sup>2</sup> (donation-partage

du 24 novembre 2003). La demande de rachat des parcelles de Pascale Quézel-Ambrunaz Pascale, fille de Gilbert, en possession d'un acte notarié (donation-partage du 2 février 2006) mentionnant la transmission par filiation de l'usufruit des communaux cultifs en sa faveur est acceptée (10 pour, une abstention). En conséquence, le conseil municipal accepte (10 pour, une abstention) de vendre à Pascale Quézel-Ambrunaz ces parcelles qui ne sont pas assises de la piste d'exploitation de la combe du Merlet (391,80 €, frais d'acte à charge de la commune).

**6 – Travaux****des commissions et comité**

- Commission finances, sous la conduite de Nicole Roche : point sur l'exercice 2019 pour construction du budget 2020 (28 mai) ;
- Installation du comité travaux sous la conduite de Jean-Luc Pluya, tour des domaines d'activités, projets ; prochaine réunion le 2 juillet. Joselyne Martin-Garin, Patrick Richaud complètent le comité (29 mai) ;
- Commission agriculture, sous la conduite de Jacqueline Dupenloup : prise de contact avec Saint-Colomban, la 4C, la chambre d'agriculture, la Société d'économie alpestre, pour établir une feuille de route pour un diagnostic agricole sur la vallée des Villards (5 juin) (*lire page 15*) ;
- Rencontre avec la commission tourisme de Saint-Colomban pour un échange sur les projets de l'été (9 juin) ;
- Commission urbanisme, sous la conduite de Jacqueline Dupenloup, pour une révision du PLU : recenser les terrains actuellement constructibles, les accès, les besoins des artisans, revoir les zones AU ; prévoir un point clair sur la législation en vigueur (12 juin) ;
- Comité consultatif sentiers, sous la conduite de Michel Donda : présentation des domaines d'activité, projet sentier des Granges en Turiande, « corvée » du 27 juin des Granges au Balais, corvée du 25 juillet sur le Bouchet (présentation par Yannis Nacef), étude d'opportunité par le ca-

(*Lire la suite page 19*)

**■ BRÈVE**

► **SECRÉTARIAT DE MAIRIE (SAINT-ALBAN).** Nathalie Donda s'était mise en disponibilité en 2013, alors qu'elle était secrétaire de la mairie de Saint-Alban depuis 2004 (elle avait succédé à sa mère Liliane Darves-Blanc). Elle a demandé sa réintégration dans la fonction publique territoriale. Elle est donc de nouveau secrétaire de la mairie de Saint-Alban depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020. En conséquence, les contrats (temps partiels) à durée déterminée d'Emmanuelle Long et Stéphanie Painblanc qui expiraient en décembre prochain ne seront sans doute pas renouvelés.

**ANTENNE-RELAIS****Le site de La Frasse  
définitivement retenu**

Depuis le début de l'année, il aura fallu trois lettres du maire de Saint-Alban adressées au préfet (11 février, 14 avril et 21 juin), une visite de celui-ci en juillet et la « découverte » des articles L. 45-9 et L.48 du Code des postes et communications téléphoniques (qui permettent l'instauration de servitude de passage, notamment sur des parcelles de propriétaires inconnus), pour que le dossier d'implantation d'un pylône support de deux antennes-relais sur une parcelle à La Frasse (lieu-dit Les Teppes) soit enfin en voie de règlement.

Cette parcelle a été choisie parmi plus d'une dizaine d'autres tant pour la qualité de couverture mobile qu'elle permet que pour sa situation géographique, qui autorise l'implantation d'un pylône de 42 m de haut sans contradiction avec les orientations du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Alban. Par ailleurs, la ligne suivra en sa partie médiane une piste forestière (dite du Truc) créée en fin de seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle afin de desservir la forêt domaniale des Villards.

Mi-août les mairies de Saint-Alban et de Saint-Colomban (commune également concernée par quelques propriétaires) ont informé les propriétaires des parcelles concernées qu'une servitude de passage allait être instaurée. (Pour les propriétaires inconnus, ces dispositions ont été affichées en mairies le 17 août.)

Cette servitude, autorisant le passage d'une ligne électrique souterraine, sera instituée en vue de permettre l'installation, l'exploitation et l'entretien des équipements du réseau mobile. Elle permettra également l'alimentation électrique de l'installation de téléphonie mobile. Les propriétaires avaient 2 mois pour présenter leurs observations soit au plus tard jusqu'au 20 octobre 2020. Dans le mois suivant l'expiration de ce délai, la servitude sera instituée par arrêté municipal. Les travaux pourront alors commencer après sa notification aux propriétaires. Le pylône sera assemblé à Nantchenu avant d'être transporté par hélicoptère sur son lieu d'implantation.

Cependant, dès le 15 septembre, l'ONF (maître d'oeuvre) a débuté la réfection des points noirs de la route (entreprise Buttard pour 47 920 euros HT) et, pour gagner du temps, Enedis a entrepris de solliciter tous les propriétaires pour obtenir des accords à l'amicable sans attendre les 2 mois réglementaires...



## Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 18.)

### Séance du 3 juillet 2020

Tous les conseillers municipaux présents.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 26 juin 2020.

#### 1 – Comptes de gestion et comptes administratifs

• Le conseil municipal approuve les comptes de gestion (ceux du percepteur) et administratifs (le maire ne prenant pas part au vote) de la chaufferie au bois et du commerce (*Triandou*). Pour la chaufferie, ils affichent, en fonctionnement, 45 319,79 € en recettes et 42 532,30 € en dépenses, et en investissement, 33 826,41 € en recettes et 2 654,54 € en dépenses. Pour le commerce on constate en fonctionnement, 8 274,35 € de recettes et 8 708,57 € de dépenses, et en investissement, 7 547,15 € en recettes et 16 044,18 € en dépenses.

• Le conseil municipal approuve les mêmes documents pour la commune dont les résultats de clôture 2019 sont de 571 715,69 € en fonctionnement et de 89 298,91 € en investissement.

#### 2 – Affectation des résultats

En tenant compte des résultats antérieurs, le conseil municipal décide de reporter :

- chaufferie au bois : 10 313,34 € en recettes de fonctionnement 2020, la section investissement étant excédentaire ;
- commerce : – 324,42 € en dépenses de fonctionnement 2020 ;
- commune : 70 987,75 € en recettes d'investissement 2020 pour afin de couvrir les restes à réaliser de 2019, et 500 727,94 € en recettes de fonctionnement.

#### 3 – Budgets 2020

• Le conseil municipal adopte le budget primitif de la chaufferie qui s'équilibre en fonctionnement à 58 757,33 € et prévoit 57 000 euros en recettes et 198 800,54 € en dépenses d'investissement. En fonctionnement sont notamment prévus 23 900 euros pour l'achat de bois, l'alimentation et l'entretien de la chaudière bois et chaudière fuel, ramonage des conduits... En investissement, 57 000 euros sont inscrits pour des dépenses d'équipement (système de remplissage de la chaudière, changement de vanne, comp-

teurs et des briques du foyer, restauration éventuelle du réseau d'alimentation en eau...). Côté recettes, en fonctionnement, on note 58 757,33 € constitués par le report des excédents antérieurs (10 313,34 €), les factures chauffage (12 500 euros), une subvention d'exploitation (35 943,99 €) de la commune. Les recettes d'investissement (198 800,54 €) proviennent essentiellement d'un report de 164 443,21 € d'excédent antérieur.

• Le conseil municipal adopte le budget primitif du commerce qui s'équilibre en fonctionnement à 11 702,35 € et présente 50 646,92 € en recettes et 22 752,54 € en dépenses d'investissement. Les dépenses de fonctionnement (11 702,35 €) comprennent le report du déficit antérieur (324,42 €), les charges à caractère général (2 000 euros), etc. En recettes, on trouve notamment une subvention communale (7 789,81 €), des redevances et loyers du *Triandou* (1 800 euros).

En dépenses d'investissement, 19 200 euros sont prévus pour de l'équipement (rénovation de la cuisine d'un appartement, cuisinière, réfrigérateurs, petits équipements pour les appartements et mise aux normes de l'établissement). Les recettes d'investissement sont principalement constituées par un report de 41 268,99 € d'excédent antérieur.

- Budget primitif CCAS. Le conseil fixe à 4 200 euros la subvention que la commune versera en 2020 au CCAS.
- Budget primitif principal. Le conseil municipal adopte le budget primitif 2020 qui s'équilibre en fonctionnement à 1 308 216,03 € et comporte 1 078 492,31 € de recettes d'investissement pour 538 200 euros de dépenses (*lire ci-dessus*).

#### 4 – Déneigement

##### hiver 2020-2021

Le conseil municipal décide de ne pas reconduire le regroupement de commandes avec la commune de Saint-Colomban-des-Villards pour deux raisons : crainte que les priorités des deux communes ne deviennent incompatibles compte tenu de l'importance que la commune de Saint-Colomban doit accorder au tourisme hivernal ; vieillissement du matériel de déneigement de l'ex-CCVG et accord des deux communes sur le fait qu'il vaut mieux ne plus l'utiliser.

## BUDGET SAINT ALBAN

### « Un budget de début de mandat... »

C'est ainsi que Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, qualifie le budget de sa commune adopté le 3 juillet dernier.

#### FONCTIONNEMENT

En dépenses, on note 222 650 euros de charges à caractère général (dont 25 000 euros pour le déneigement qui sera communal cette année, 25 000 euros pour la voirie (entretien courant - trous et tampons - du chemin de la Chapelle au Bessay, sur la route du Planchamp et montée du Planchamp vers la mairie, au Premier-Villard du chemin de l'Oratoire au chemin du Chanay, etc.), 10 000 euros pour l'entretien des bois et forêts, 43 000 euros pour le remboursement des frais (charges de fonctionnement et salaires de l'école, transport scolaire et navettes de ski...), etc. Rentrant aussi dans ce chapitre fournitures diverses, carburant, téléphonie, frais postaux, assurances, entretien du matériel roulant, abonnements divers, nettoyage des locaux (incluant les nouveaux gîtes), taxes...

Les charges de personnels s'élèvent à 107 800 euros pour deux agents à temps plein, le remplacement de la secrétaire, un emploi saisonnier du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre.

Les remboursements que la commune doit effectuer auprès d'organismes pour l'eau, le redressement des finances publiques et les péréquations faites pour l'aide aux communes défavorisées s'élèvent à 39 300 euros.

Sont inscrits 114 650 euros d'autres charges de gestion courante, dont 14 000 euros pour les indemnités et charges des élus, 7 800 euros pour le service incendie (SDIS), 24 000 euros pour la contribution au Sivav et celle de la SAAEMM, 62 250 euros pour les subventions de fonctionnement ainsi que pour les intérêts versés pour le remboursement des emprunts à Saint-Colomban et Sainte-Marie, 5 000 euros pour les subventions aux associations, etc.

Les recettes seront assurées par les ventes d'eau (12 500 euros), la location de la source du Pied des Voutes (24 742,00 €), les impôts locaux (118 793,00 €), l'attribution de compensation versée par la 4C

#### 5 – Questions diverses

- Demande de rencontre formulée par Pierre-Benoît Clément, conseiller municipal de Saint-Étienne-de-Cuines, concernant la piste du Mont-thyon.
- Le conseil municipal propose pour deux jeunes de la commune une convention « coup de pouce jeune été 2020 ». La mairie s'engage à prendre en charge 600 euros du coût de formation au permis de conduire pour 120 heures de participation citoyenne. Ou 150 euros du coût de formation au brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) pour 30 heures de participation citoyenne. Chaque jeune s'engage sur un calendrier horaire et le tient à jour. Une convention est signée entre la mairie, le ou la jeune et ses parents s'il ou elle est mineure (*lire ci-dessous*).

## ■ BRÈVE

► COUP DE POUCE AUX JEUNES (SAINT-ALBAN). Le 26 juin et le 3 juillet, le conseil avait décidé de donner un petit coup de pouce aux jeunes en échange d'une petite aide aux associations et à la vie communale. Deux jeunes (Chloé Cirette et Céline Clérin, qui faisaient un bon tandem, l'une pour le permis de conduire, l'autre pour le BAFA) ont été partie prenante de ces initiatives d'animation sur la commune. Elles furent en particulier d'une grande aide le 25 juillet, lors de la journée « hameaux abandonnés » et pendant la soirée de projection en plein air du même jour. Outre l'arrosoage des fleurs tous les deux jours, elles ont assuré l'accueil des locataires des gîtes communaux le samedi pendant près d'un mois. Elles ont aussi contribué au classement de certains dossiers administratifs. De leur avis comme de celui de la commune, l'expérience 2020 mérite d'être reconduite l'été prochain.

(417 205 euros), les revenus des immeubles (loyers des appartements et gîtes communaux : 31 500 euros), les autres produits financiers (SEM Les Forces du Bacheux) : 34 500 euros.

#### INVESTISSEMENT

Dans cette section, sont prévues les dépenses suivantes (outre 70 987,75 € de restes à réaliser de 2019) : 151 000 euros pour le remboursement du capital des emprunts de la commune (41 000 euros) et le solde du remboursement du capital du prêt relais contracté pour la rénovation du bâtiment mairies (110 000 euros sur 220 000 euros empruntés), 91 700 euros pour le capital des emprunts (ex-CCVG) à rembourser à Saint-Colomban et à Sainte-Marie de Cuines, 22 000 euros pour la révision du PLU et les frais d'études, 208 400 euros pour les immobilisations corporelles (dont 9 000 euros pour les terrains nus, 5 000 euros pour l'entretien des cimetières, 28 000 euros pour les bois et forêts, 20 000 euros pour l'agencement et l'aménagement des terrains (ravin du Cray Blanc et projet de mise en valeur des hameaux...), 116 000 euros pour les installations de voirie (chemin de la chapelle du Bessay, réfection de la partie défectueuse Frêne-Bessay, section du chemin des Voutes au Premier-Villard, réfection de la piste du Truc, réparation de la piste du Bacheux avec Saint-Étienne-de-Cuines et la SEM du Bacheux), 8 800 euros pour les réseaux d'adduction d'eau, 3 000 euros pour le matériel d'incendie, 2 800 euros pour les bâtiments publics, 4 000 euros pour le matériel de bureau et informatique, et 15 000 euros pour le démarrage des chantiers du clocher et du café du Merlet.

Les recettes proviennent du solde positif d'investissement des exercices antérieurs pour 89 298,91 €, du virement de la section de fonctionnement : 735 112,02 €, du fonds de compensation de la TVA sur les travaux de 2018 (69 008,84 €), de l'affectation du résultat de l'exercice 2019 : 70 987,75 €, des subventions d'investissement attendues : 56 579,28 € (soit 43 963,28 €, pour le solde de la rénovation mairies, 12 616 euros pour les travaux du Bessay), etc.

### Séance du 10 juillet 2020

Absent : Jean-Luc Pluyaud (procuration à Jacqueline Dupenloup)

#### 1 – Élections sénatoriales

Pour le renouvellement de la série n°2 du Sénat, le 27 septembre prochain, le conseil municipal a élu Jacqueline Dupenloup (9 voix, Michel Donda : 1 voix, un bulletin blanc) déléguée titulaire de la commune, de Saint-Alban, et Nicole Roche, Marc Clérin et Christophe Cirette respectivement 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> délégués suppléants.

#### 2 – Agriculture

Une feuille de route a été établie pour la réalisation d'un diagnostic agricole (*lire page 15*). Cette étude sera subventionnée (montant de subventions non encore déterminé).

(*Lire la suite page 20*)

## Comptes rendus des conseils Saint-Alban

(Suite de la page 19.)

### Séance du 7 août 2020

Tous les conseillers municipaux présents.

Le conseil municipal adopte les comptes rendus des réunions du 3 juillet et 10 juillet 2020.

#### 1 – Agriculture

Le lancement d'un appel à prestataires pour réaliser un diagnostic agricole pour la vallée des Villards est adopté, tout comme celui d'un regroupement de commandes des deux communes des Villards pour ce faire (Saint-Alban coordonnateur) (lire page 15).

#### 2 – Délégation

##### à un conseiller municipal

Le conseil municipal attribue à Yannis Nacef une délégation (mise en valeur du patrimoine et liens avec la Maison du tourisme) avec une indemnité de fonction de 136,13 € (prévue au budget). Cette 2<sup>e</sup> mission n'exclue nullement l'implication d'autres conseillers dans l'animation avec la Maison du tourisme.

#### 3 – Hameaux abandonnés

Yannis Nacef présente le projet de sentier patrimonial pour la mise en valeur des hameaux abandonnés (lire Le Petit Villarin numéro 192, juin 2020). La poursuite du projet et la recherche de subventions sont validés.

#### 4 – Urbanisme

• La commission urbanisme se retrouvera sur le terrain le 21 août à 17 h 30 pour une analyse concrète du dossier concernant le recours de Philippe Favario devant le tribunal administratif contre le refus d'un permis de construire déposé par lui sur la parcelle E 240.

• Un mur de soutien du chemin du Balais est cadastré sur une propriété privée. La commune

## ■ BRÈVE

► RÉFECTION DE PONTS (SAINT-ALBAN). Le TDL, lors d'une réunion rassemblant les maires du canton de Saint-Jean-de-Maurienne, a annoncé que le pont du Cray Blanc devait être repris en 2021, avec arasement d'une partie de la butte qui gêne la visibilité à son amont, et que le pont du Merlet entre le Premier-Villard et le Chef-Lieu serait mis à l'étude cette même année 2021 pour réfection ultérieure.

### Séance du 12 septembre 2020

Absent : Yannis Nacef (procuration à Jacqueline Dupenloup).

prendra en charge sa réfection mais un alignement sera fait avec expertise d'un géomètre pour régulariser cette situation.

- Propriété jusqu'alors de M. Giron, la parcelle 1527 (2 m<sup>2</sup>), en passe d'être vendue, est impactée par le chemin rural enrobé. La commune se porte acquéreuse de cette surface goudronnée au prix fixé par les Domaines (frais d'acte à la charge de la commune).

#### 5 – Téléphonie mobile

(lire page 18)

#### 6 – Point sur les travaux

- Entretien de la voirie programmée dans plusieurs hameaux (entreprises Eiffage, 40 000 euros, et Colas pour l'enrobé du chemin de Champote) ;
- Réhabilitation du clocher : visite sur site, la charpente paraît en bon état, un diagnostic est demandé pour la toiture ;
- Bouches incendie et extincteurs contrôlés, contrôles électriques sur les bâtiments : petits travaux en cours ;
- Expertise à programmer sur plusieurs bâtiments : maisons Christian Bernard et Vincent Darves-Bornoz (Frêne), Adolphe Frasson-Goret et écurie indivision Reynier (Bessay), Frasson-Gaillard (Premier-Villard),

#### 7 – Subventions aux associations

Le conseil alloue les subventions suivantes : Banque alimentaire de Savoie : 10 euros (10 cts par habitant) ; Amis des Villards : report sur 2020 du lot (une semaine en gîte, moyenne ou basse saison) non utilisé en raison de la crise sanitaire ; Amicale des pêcheurs de l'Arc : 100 euros ; Anciens combattants : 200 euros ; Sou des écoles : 300 euros ; ACCA de Saint-Alban : 300 euros ; AFPI : 500 euros pour combler le déficit de fonctionnement 2019. (Le conseil n'envisage pas de faire une avance de trésorerie pour conduite de nouveaux travaux sur le lot anciennement attribué à Thierry Martin-Cocher : ce lot ne justifie pas d'une nouvelle intervention, qui ne pourrait pour être utile que s'apparenter à du gros défrichement.)

#### 8 – Question diverse

\* Recherche d'un stagiaire susceptible de travailler avec la mairie sur des questions foncières (université Savoie Mont Blanc contactée).

abonnement : 38,50 € ; location : 11 euros ; et 0,50 € de 0 à 120 m<sup>3</sup> et 0,18 € au-delà de 120 m<sup>3</sup> ; assainissement, abonnement : 10 euros ; et 0,32 € par m<sup>3</sup> d'eau consommée.

• Plusieurs demandes de branchements à l'eau des fontaines arrivent de façon groupée (Chef-Lieu, Bessay) ou individuelle. Certaines nécessitent une extension de réseau. Un état des lieux sera refait sur le réseau existant et les branchements existants. Un recensement des demandes sera effectué aussi, et un point sera fait sur les conditions d'extension de réseau : à charge des particuliers ? Convention d'entretien possible ?

#### 5 – Antenne-relais

• Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de servitude proposée par Enedis pour le compte de l'opérateur Free mobile, pour réaliser rapidement cet équipement.

• Le conseil municipal retient l'entreprise Buttard (meilleur prix : 47 920 euros HT) pour réfection de la piste forestière du Truc.

#### 6 – Travaux

• Entretien de la voirie en cours dans plusieurs hameaux (entreprise Eiffage pour un montant inférieur à 40 000 €, entreprise Colas pour l'enrobé du chemin de Champote), les travaux sont satisfaisants ; réhabilitation du clocher : si la charpente paraît en bon état, la toiture du clocher et de ses embases est à refaire ; chaufferie ; inventaire complet de l'éclairage public (l'entreprise Électra Savoie doit intervenir sur les ampoules défaillantes dans les hameaux) ; travaux ont eu lieu sur la piste du Bacheux, en dessous de la prise d'eau SEM (participation de la commune de Saint-Alban 5 %) : captage d'une source, renvoi d'eau ; la route forestière du Monthyon a fait aussi l'objet de travaux (installation de renvois d'eau et reprise de buse (participation de la commune de Saint-Alban 20 %).

• Considérant les travaux nécessaires sur la commune, en particulier en matière d'entretien de voirie (cunettes, grilles et renvois d'eau), et l'intérêt d'avoir pour ce faire une doublette d'employés communaux, le conseil municipal prolonge le contrat de Christophe Hémery du 30 septembre au 31 octobre 2020.

#### 7 – Déneigement

Cinq entreprises ont été consultées : les Entreprises Jamen, Duverney, Darves multiservice, Bonnivard Joris et l'EURL Darves-Blanc Serge. Deux réponses : l'Entreprise

Duverney et l'EURL Darves-Blanc Serge. Le conseil municipal retient cette dernière (meilleur prix : 23 500 euros HT) pour le déneigement et le salage des voies et chemins communaux pour l'hiver 2020-2021 (contrat reconductible tacitement jusqu'en avril 2026).

#### 8 – Questions diverses

• Le conseil municipal attribue (7 voix pour, 1 contre et 3 absents) une indemnité de conseil au perceleur de La Chambre (369,76 €, pas attribuée en 2019). À partir de 2021, c'est l'État qui prendra en charge cette indemnité, mais les dotations d'ajustement compensatrices de certaines diminutions de ressources pour les communes a été réduite en conséquence.

• Le conseil municipal attribue 2 000 euros au Club des sports des Villards dont le compte de résultats 2019-2020 est en déficit de 2 920 euros.

• Compte-tenu des remarques faites par les résidents du Premier-Villard, du Planchamp et du Bessay, le maire souhaite prendre des arrêtés de limitation de vitesse à 30 sur les voies communales, depuis les panneaux d'entrée jusqu'aux panneaux de sortie de ces hameaux. Mais il apparaît nécessaire de déplacer un peu vers l'aval le panneau d'entrée du Planchamp, peu visible là où il est actuellement situé et de mettre en « interdit sauf riverains » le sens descendant du chemin de l'Oratoire (Premier-Villard).

• Rencontre avec les élus de Saint-Colomban pour améliorer le fonctionnement de la déchetterie intercommunale : date à fixer.

• Des travaux d'entretien sont à réaliser avant l'hiver sur le sommet de la piste forestière du Nant, détériorée par les orages violents du mois d'août.

• Le cabinet mandaté par la Région donne un avis favorable à l'implantation d'un petit refuge sur terrain communal près de la fontaine du Balais (non gardé, fermé en hiver).

• Visite de la commission urbanisme au Premier-Villard (dossier Favario Philippe) : le lieu-dit Curtigerou, zone AU, offre effectivement une possibilité de petite urbanisation, sur quelques parcelles. Il convient d'examiner les possibilités d'accès et d'aménagement en tenant compte de cet élément fondamental.

Suite à une question du public, il est indiqué qu'une route en sens interdit est autorisée aux véhicules de secours.

## ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie  
Location Matériel TP  
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.belot-mauroz@orange.fr

**JD TRAVAUX CHARPENTE**  
JULIEN DONDA  
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Le Martran  
73130  
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

Tél : 06.78.39.64.29  
julien.donda@wanadoo.fr

**LA RECRE**  
ARPIZ  
06 63 84 21 14

MARDI : St-Julien-Montdenis  
MERCREDI : Hermillon  
JEUDI : Sainte-Marie-de-Cuines  
VENDREDI : Epierre  
SAMEDI : Saint-Avre  
DIM. : St-Rémy-de-Maurienne

Commandes sur simple appel à partir de 17h30  
www.larecreapiz.com

## SAVOIE ENCHÈRES

Maitre Jacques LAFOURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations  
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers

Tableaux - Art Alpin- Bijoux

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

www.savoie-encheres.fr

## SAINT-COLOMBAN

Séance du  
10 juillet 2020

Tous les conseillers municipaux présents.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 5 juin 2020.

#### 1 – Budgets : décisions modificatives

• Budget communal. Il convient de rectifier ainsi la décision modificative n°1 (5 juin 2020) : 688 375,14 euros (recettes en excédents de fonctionnement) à intégrer au chapitre R 040 et non au chapitre R 10. Pour l'intégration de la maison Girard-Buttaz dans le patrimoine communal, il faut passer 2 écritures d'ordre : recettes de 88 500 euros au compte R 10251 ; dépenses de 6 500 euros au compte D 2111 « terrains » et de 82 000 euros au compte D 2138 « maison ».

• Les opérations d'ordre adoptées le 7 février 2020 avec le budget primitif des gîtes ne sont plus équilibrées. Au compte 040 (recettes d'investissement), 15 000 euros ont été votés. Pour l'équilibre, il faut mettre 15 000 euros au compte 042 (recettes d'investissement).

Le conseil municipal approuve ces modifications budgétaires.

#### 2 – Tourisme

Suite à l'appel à projet lancé par le département de la Savoie en 2019, tous les acteurs locaux (office de tourisme, commerces et autres services) doivent participer à la mise en œuvre d'une politique de réaménagement et de mise en valeur du domaine skiable qui s'inscrit dans le cadre d'une station de moyenne montagne avec des activités en hiver et

en été. Pour cela, son image doit s'inscrire, non pas dans une station de luxe ou dans une station pour les jeunes, mais dans une station authentique et de charme. Pour Christian Frasson-Botton, la clientèle fréquentant la station est une clientèle à caractère familial, qui vient se ressourcer. Elle permet de valoriser le travail des artisans et des artistes du village. Ce positionnement doit être cohérent avec la nature et le caractère du village. Après cette discussion, le conseil municipal adopte le positionnement marketing suivant : « Station authentique et de charme ».

#### 3 – DIA

Le conseil décide de ne pas appliquer le droit de préemption de la commune pour la vente d'une parcelle située à Lachenal, section F numéro 1165, entre la SCI Saincol (vendeuse) et M. et Mme Rudolf Beaufort (acheteurs) pour 250 000 euros.

#### 4 – Adressage

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du FDEC. Les noms choisis sont soit ceux du cadastre ou ceux d'anciens lieux-dits. Ce travail s'est basé sur les relations avec les anciens, et les habitants permanents. Des changements sont encore possibles.

#### 5 – Agriculture

Le conseil municipal retient la date du 2 mai 2021 pour l'organisation du comice agricole 2021 qui se déroulera à Saint-Colomban et approuve la convention telle que modifiée avec les emplacements possibles (lire page 15).

#### 6 – Élections sénatoriales

Pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le 27 septembre 2020, le conseil municipal désigne comme délégué titulaire, Pierre-Yves Bonnivard, et délégués suppléants,

dans l'ordre, Stéphanie Lafaurie, Christian Frasson-Botton et Bernard Wyns.

#### 7 – Questions diverses

• DSP relative aux gîtes communaux du Martinan et de La Pierre et des centres de vacances des Myrtilles et des Moulins. Une réunion de suivi aura lieu le 16 juillet entre la mairie (Pierre-Yves Bonnivard, Claude Aimé, et Stéphanie Lafaurie, Valérie Favre-Teylaz suppléante) et Mme Muriel Rœmer.

• Des travaux sont nécessaires sur les paravalanches de Frumezan endommagés par l'éboulement de blocs de rocher. M. Rodolphe Neyroud (RTM) est chargé du dossier. Le maire propose que les marchés de commande soient établis avec la commune et l'ONF ce qui permettrait l'octroi d'une subvention (du département et de l'Etat) pouvant atteindre 80% du montant total des travaux.

• Déneigement. Les élus de Saint-Colomban souhaitaient un regroupement de commande entre les deux communes, sur le même principe que ce qui était réalisé jusqu'à présent. Malgré deux réunions au mois de juin avec Saint-Alban, le conseil municipal de Saint-Alban a opté pour une gestion individuelle du déneigement dès cet hiver 2020-2021.

• Téléphonie mobile. La commune de Saint-Colomban est reconnue comme zone blanche. Bouygues Telecom a été choisi par l'Etat comme opérateur leader pour la pose d'une 2<sup>e</sup> antenne. Le délai de construction est de 2 ans.

• Ont demandé à intégrer des commissions municipales : François Bitz (forêt), Brigitte Maurino (impôts directs, domaine skiable, sécurité ; agriculture comme suppléante d'Adrien Maurino), Patrick

Louadoudi, Maurice Girard, Jean-Paul Martin-Cocher, et Gilbert Émieux (domaine skiable), Arnaud Jansen-Frasse (associations). Par ailleurs, Marie-Thérèse Ledain représentera la commune au CNAS.

• Claude Aimé fait part des incivilités constatées au chalet poubelle de Valmaure. Les ordures ménagères sont déposées sans sac et directement dans les bacs. Les employés techniques sont obligés de récupérer les ordures à la pelle, avec des vers et asticots. Il est rappelé qu'il existe depuis plusieurs années une affiche demandant aux usagers de déposer les ordures dans des sacs poubelles fermés et que ce service de proximité risque de disparaître si de tels agissements perdurent. Des photos de ce qu'il se passe vont être apposées sur le chalet pour inciter les habitants à plus de respect.

• Le conseil municipal décide de vendre à Christian Martin-Fardon (50 euros) un lot d'arbres communaux qui menacent de tomber sur sa

chambre de bois à Lachenal. En fin de réunion, Marie-Christine Carrara félicite les agents communaux pour le débroussaillage effectué au Martinan et fait part de son mécontentement concernant la qualité du réseau mobile. Jean-Marie Dufour apporte un rectificatif quant à la question qu'il a posée au conseil municipal du 5 juin dernier : il fallait comprendre exactement le contraire de ce qui a été transcrit dans le compte rendu, à savoir : quelles sont les démarches engagées par la commune auprès d'Olydea pour que la société paie ses créances ? La réponse apportée par le maire reste identique.

Chantal Nicolas demande qu'une affiche soit apposée sur le chalet des poubelles à Lachal indiquant de ne pas déposer les bouteilles en verre dans le local. Marie-Jo Roux interroge le conseil sur la crue du Glandon du 1<sup>er</sup> juillet dernier. Réponse : des travaux seront engagés pour curer le Glandon au niveau du pont des Moulins (lire page 15).

## ■ BRÈVE

► **SECRÉTARIAT DE MAIRIE (SAINT-COLOMBAN).** Corinne Briffaud, dont la famille est originaire de la Creuse, a été recrutée au poste d'assistante de gestion par la mairie de Saint-Colomban à temps complet (35 heures hebdomadaire) et en CDI (recrutée par voie de mutation en tant que fonctionnaire territoriale). Elle a pris ses fonctions le 17 août. Depuis 2007 elle a été agente administrative dans différents services de la mairie de Bron (une ville du Rhône de plus de 40 000 habitants qui compte plusieurs centaines d'employés municipaux). Infographiste de formation, c'est par choix personnel familial qu'elle a rejoint la vallée des Villards. Anne Staszewski, titulaire d'un bac C, d'une maîtrise de lettres et du grade administratif de rédacteur, a également rejoint l'équipe administrative de Saint-Colomban le 15 septembre en tant que secrétaire de mairie. Elle travaillait auparavant pour la mairie de Montbrun-les-Bains, dans le Drôme provençale au pied du Ventoux, une commune touristique de 450 habitants qui doit gérer comme aux Villards la saisonnalité touristique. C'est par choix personnel d'évoluer dans l'est ou le sud-est de la France, et en connaissant bien la Savoie et la Haute-Savoie pour y pratiquer régulièrement les sports d'hiver, que son avenir se dessinera désormais dans la vallée des Villards.

Séance du  
7 août 2020

Absent : Bernard Wyns (procuration à Pierre-Yves Bonnivard).

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020.

#### 1 – Domaine skiable

Le conseil municipal approuve le contrat de délégation de service public fixant pour 5 ans les conditions d'exploitation du domaine skiable par SSDS (Savoie Station Domaine Skiable), filiale de SSIT, seule candidate (lire page 22) et désigne Pierre-Yves Bonnivard comme

interlocuteur unique du conseil municipal vis-à-vis de SSDS, principalement pour des points liés à la sécurité.

#### 2 – Commissions communales

Lecture est donnée des personnes de la société civile qui souhaitent faire partie des commissions :

- associations : Arnaud Jansen-Frasse, Martine Paret-Dauphin, Danièle Nicol, Nicole Aubert ;
- CCAS : Josette Rostaing-Troux, Christophe Mayoux, Nicole Aubert ;
- forêt : François Bitz ;
- agriculture : tous les éleveurs, Brigitte Maurino, Guillaume Martin-Cocher ;

• finances : Christophe Mayoux ;

• sécurité : Brigitte Maurino ;

\* tourisme : Brigitte Maurino, Christophe Mayoux ;

• domaine skiable : Maurice Girard, Jean-François Lyard, Brigitte Maurino, Gilbert Émieux, Jean-Paul Martin-Cocher, Paul Paret, Patrick Louadoudi, Christophe Mayoux et Nicole Aubert ;

• impôts : Martine Paret-Dauphin, Nicole Aubert ;

• travaux : Christophe Mayoux ;

• activités culturelles : Danièle Nicol, Christophe Mayoux.

Une nouvelle commission est créée pour « ralentir et sécuriser la circulation au Martinan

sur la RD 927 » à laquelle TDL (Territoire de développement local, anciennement DDE) participera. Autour des élus (Stéphanie Lafaurie, Christine Reffet, Claude Aimé, Marie-Thérèse Ledain et Élodie Maréchal) en sont membres Guy Émieux, Marie-Christine Carrara, Jean-Paul Martin-Cocher, Maurice Lion, Benoît Ferroud et Danièle Nicol. Suite à une question de Danielle Nicol, il est indiqué que cette commission devra définir les meilleurs aménagements possibles (en anticipant les conséquences induites comme le bruit) et leurs meilleurs emplacements.

(Aucun élue ne se présente à la commission intercommunale

des impôts directs de la 4C.)

#### 3 - Questions diverses

• Le plan local d'urbanisme (PLU), approuvé en 2005, a été révisé deux fois entre 2008 et 2013. Le prestataire qui s'est chargé de sa numérisation a commis des erreurs sur le secteur de Bellard et demande 5 000 euros pour les rectifier. Cédric Émieux indique que le second prestataire qui devait le rectifier a trouvé d'autres erreurs. Le conseil municipal approuve donc une révision simplifiée du PLU pour cause d'erreur matérielle. Le PLU corrigé sera mis en ligne sur Internet.

(Lire la suite page 22)

## Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 21.)

• Adressage. Trois prestataires ont été consultés : Roche Taille pour les panneaux en tôle et Clavel pour l'installation (16 110,12 euros TTC) ; Pic Bois qui fabrique et installe les panneaux (20 823 euros TTC) ; BNT Création pour la fabrication des panneaux et JDTC pour l'installation (21 394,18 euros TTC). Le conseil municipal choisit BNT Création et JDTC. Les noms des rues, voies et chemins sont disponibles sur le site de la mairie et chacun peut y faire des remarques. (Il est rappelé que le site de la mairie est mis à jour régulièrement et il encourage vivement les administrés à le consulter pour avoir les informations liées à la vie de la commune.) Élodie Maréchal demande si on pourrait avoir des exemples de panneaux également sur le site.

• Agriculture. Un diagnostic agricole va être lancé sur les deux communes des Villards (*lire page 15*). Dans la discussion, Cédric Émieux demande si on peut consulter le cahier des charges. Réponse : il n'est pas encore arrêté. Stéphanie Lafaurie demande si on pourra voir les documents et si cela a déjà été fait auparavant. Le cahier des charges pourra être transmis à la commission agricole, mais un tel diagnostic n'a jamais été réalisé.

• Sivav. Pierre-Yves Bonnivard informe que l'installation du Sivav a eu lieu le 5 août dernier avec l'élection du président (Bernard Covarel, élu au bénéfice de l'âge contre Colette Charvin) et de ses 5 vice-présidents. La vice-présidente est Colette Charvin élue de Jarrier. À l'issue de cette élection, il n'y a plus de représentant de la vallée des Villards dans le bureau. Cédric Émieux remarque avec humour que cela va supprimer les cotisations de la commune de Saint-Colomban au Sivav (*lire page 17*).

En fin de réunion, dans le public, Danièle Nicol remercie Cédric Émieux pour le déplacement de l'amplificateur de son dans la salle des fêtes, ce qui a permis de suivre les dé-

bats. Laure Poensin-Caillat demande s'il y a des informations quant à la 4G. Réponse : la priorité est au réseau téléphonique et le déploiement de la fibre optique est en cours. Par la suite, les administrés qui voudront se raccorder devront se rapprocher d'un opérateur. Guy Devost explique que l'article rédigé dans *La Maurienne* au sujet du réseau téléphonique au début du mois de juillet n'avait pas pour but d'incriminer la commune mais les opérateurs. Il se plaint que le réseau SFR a bien fonctionné pendant 10 ans et maintenant il n'y a plus de réseau. Claude Aimé constate que les chalets poubelles de Lachal et de Valmaure sont toujours dans un mauvais état. Il indique que les mois pairs, c'est Saint-Alban qui ouvre et ferme désormais la déchetterie. Yves Gauthier demande pourquoi il est proposé « Impasse de la Soujette » dans le lotissement de Lachenal car La Soujette se trouve bien plus haut au-dessus du hameau. Réponse : il n'y a pas de nom de lieu-dit pour ce secteur, contrairement à beaucoup d'autres sur le cadastre. C'est donc la « Soujette » qui est proposée. Brigitte Maurino demande si une révision du PLU est prévue et demande à Cédric Émieux de supprimer le chemin « anonyme » sur le plan d'adressage. Réponse : il faudra peut-être lancer une révision prochainement, mais ce sujet n'a pas été abordé par le conseil municipal ; Cédric Émieux répond sur la dénomination du chemin qu'il vérifiera si le chemin dénommé « chemin de l'éterlou » est situé sur des parcelles communales. Si ce n'est pas le cas, il sera retiré du plan d'adressage. Marie-Christine Carrara remercie le conseil municipal de s'occuper de la circulation au Martinan. Brigitte Maurino demande qui fait partie de la commission des impôts. Réponse : tous les élus en font partie. Brigitte Maurino demande à en faire partie et rejoint ainsi Martine Paret-Dauphin et Nicole Aubert.

## DOMAINE SKIABLE

# La gestion du domaine skiable attribuée pour 5 ans à Savoie stations domaines skiables

Une convention de délégation de service public (DSP) pour la gestion du domaine skiable de Saint-Colomban devrait être signée courant octobre entre la commune de Saint-Colomban-des-Villards et la société Savoie stations domaines skiables (SSDS) régie intéressée de Saint-Colomban-des-Villards dont le gérant est Pascal Vie.

Cette société, filiale de la société d'économie mixte Savoie stations ingénierie touristique (SSIT), gère ce domaine depuis le 2 décembre 2019. Cette convention prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 et se terminera le 30 novembre 2025.

Comme la précédente, signée en 2019 pour un an, cette convention contient un préambule et 3 parties intitulées : conditions générales (10 articles), régime du personnel (8 articles), sanctions et contentieux (12 articles).

### EXTRAITS PRINCIPAUX

#### PRÉAMBULE

Après avoir rappelé comment la commune en était arrivée à solliciter « sans l'urgence » SSDS pour « l'aider à assurer le fonctionnement du domaine skiable durant l'hiver 2019-2020 », cette convention indique qu'elle est signée pour une durée de 5 ans toujours dans le cadre d'une régie intéressée « au terme (de laquelle) le domaine skiable – et par voie de conséquence la station – auront été profondément modifiés. »

Soulignant que « malgré les divergences passées, (...) les stations partenaires et les services de l'Etat se sont toujours accordés, in fine, sur le maintien de la station de Saint-Colomban au sein du 4<sup>e</sup> plus grand domaine skiable français » la convention précise que la station « doit se (re)positionner du point de vue marketing (...) et restructurer de manière profonde son domaine skiable. À défaut, c'est sa pérennité qui est en jeu. »

Et de rappeler : « Les charges d'exploitations (...) élevées notamment en raison du nombre important d'appareils (3 télésièges pour 15 km de pistes), le chiffre d'affaires (qui) ne couvre même pas la masse salariale, le coût (important) de sécurisation des pistes et des installations contre les avalanches, le temps de liaison avec le domaine des Sybelles (...) source de mécontentement de la clientèle et de sous fréquentation du secteur Saint-Colomban (environ une heure de temps de liaison en remontées mécaniques jusqu'au col de Bellard, en temps normal) ».

Pour conclure que « la station de Saint-Colomban doit s'engager dans une démarche de réaménagement profond de son domaine skiable tout en réaffirmant son caractère de « station authentique de charme, porte d'entrée des Sybelles ».

Elle doit s'engager dans la construction d'un gros porteur au départ de la station jusqu'à la partie haute de Saint-Colomban soit par le col du Marolay, soit par le Grand Truc tout en conservant son front de neige, facteur d'attractivité. « Le tracé par le Marolay, envisagé, fait l'objet d'une étude environnementale défavorable. Ce dernier tracé perd en outre de son intérêt du fait de l'impossibilité d'aménager une piste parallèle au télésiège de liaison avec la Toussuire. Le choix définitif se fera au cours du contrat de DSP (N.D.L.R. : de ce contrat) une fois les

études faunistiques et floristiques achevées sur les deux tracés et après mise à jour des études financières correspondantes. »

Le préambule se termine en rappelant qu'à « l'instar de ses partenaires des Sybelles, plus de 80 % des ventes de « St Col » devraient se faire sous la forme du forfait « Sybelles ». D'ici là elle doit faire évoluer progressivement sa grille tarifaire. »

#### CONDITIONS GÉNÉRALES

(...) La société SSDS exploitera le service au nom et pour le compte de la Commune de Saint-Colomban-des-Villards, dans le cadre d'un contrat de régie intéressée. « La valeur du contrat est estimée à 6 554 581 euros. » (\*)

(...) SSDS est chargé « d'assurer pour le compte de la commune et sous son contrôle l'entretien courant des bâtiments et du matériel d'exploitation, ainsi que le gros entretien, les grandes inspections, les visites réglementaires de toute nature et certains investissements définis ci-après. »

Le régisseur sera ainsi autorisé, et ce jusqu'au terme de leur règlement, à retenir la trésorerie nécessaire (...) :

- au financement des gros entretiens et grandes inspections, etc. ;
- au paiement des prestations assurées à titre exceptionnel par le délégataire pour le compte de la commune dans le cadre du projet de construction d'une télécabine reliant le domaine de Saint-Colomban à celui des Sybelles (par ex : autorisations foncières de passage, assistance à la commune, etc.) ;

- à la location auprès « de SSIT, SSDS établissement principal et/ou tout autre entité contrôlée ou rattachée au groupe SSIT avec rachat en fin de contrat moyennant paiement d'une souche de tout matériel nécessaire à l'exploitation (informatique, billetterie, véhicule roulant ou à chenilles, mobilier, etc) devant être acquis ou remplacé ; tout consommable et éléments habituellement constitutif d'un stock. Ces dépenses seront imputées sur le compte de la régie intéressée ».

La commune finance les travaux de grosses réparations, de mise en conformité ou de grandes inspections de toute nature. Elle s'engage à conserver au profit du délégataire la totalité de l'eau nécessaire au fonctionnement des installations de neige de culture. (...) Enfin, elle s'engage à n'effectuer aucune ingérence dans les affaires du régisseur, notamment pour ce qui concerne les ressources humaines.

(...) De même, toute installation et activité de

(Lire la suite page 23)

**CHIANALE FILS**  
Chauffage - Sanitaire - Serrurerie  
Reproduction de toutes clés  
Gaz Butane - Propane - toutes marques  
Vente de fers au détail  
Camping-gaz  
73130 St-Étienne-de-Cuines  
Tél. 04 79 56 23 84

**Intermarché**  
Ste Marie de Cuines  
à 10 km de la vallée des Villards  
Intermarché vous accueille en non-stop  
du lundi au samedi de 8 h30 à 19 h30  
et le dimanche matin de 9 h à 12 h.  
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

**ALP-SOL**  
Société Jean-Claude Martin-Cocher  
Revêtements de Sols  
5, rue des Alouettes  
74000 Annecy Tél. 04 50 57 12 05

**Les Gîtes Adélaïde**  
ST COLOMBAN-VILLARD MARTINAN  
Meublés label 3 étoiles de 3 à 8 personnes.  
Grand jardin - Vue superbe sur la vallée  
Chèques vacances - Connexion wi fi internet  
Tél. 06 12 32 09 15

## Convention de délégation de service public du domaine skiable

(Suite de la page 22.)

loisirs (bar, restaurant, commerce, chien de traîneau, et ce sans que cette liste ne soit limitative) effectuée sur le domaine skiable devra se réaliser en concertation avec l'exploitant (...). Le délégataire s'engage à assurer la continuité de l'ensemble des services, quelles que soient les circonstances, sauf cas de force majeure ou de grève totale ou partielle. Dans ce dernier cas « *il sera autorisé à demander à la commune la résiliation anticipée de la convention, d'un commun accord, moyennant un préavis de 3 mois* ».

(...) Le délégataire sera seul à décider de l'ouverture et de la fermeture de tout ou partie des remontées mécaniques et des pistes, du rythme et des lieux de fabrications de la neige de culture, et (...) seul habilité à décider de la politique commerciale durant la période d'application du présent contrat. (...) Le délégataire pourra convenir d'un contrat d'assistance avec la maison mère SSIT en vue d'assister le gérant et le directeur opérationnel dans le fonctionnement quotidien de l'exploitation. Le délégataire pourra également avoir recours aux services d'experts appartenant à son groupe. La charge correspondante serait imputable au compte d'exploitation de la régie intéressée au même titre que les charges d'exploitation.

(...) La commune désigne au sein de son conseil municipal un représentant destiné à suivre l'exploitation de la régie intéressée. (N.D.L.R. : *Pierre-Yves Bonnivard a été nommé le 7 août 2020*) Il est le relais nécessaire du délégataire sur les choix de fonctionnement, de tarification et les budgets de l'exploitation.

## Les exploitants préparent une saison particulière

Les exploitants du domaine skiable des Sybelles, Alexandre Maulin (pour la Samsa et la Satvac), Laurent Deléglise (Soremet) et Pascal Vie (SSDS de Saint-Colomban) ont sollicité les maires des six communes supports de remontées mécaniques pour organiser des réunions afin de mettre en place des conditions communes d'exploitation des services des remontées mécaniques et des domaines skiables pour la saison 2020-2021 alors qu'une seconde vague se développe laissant à penser que la saison de ski s'ouvrira dans un contexte de crise sanitaire avec des risques pour les salariés et les clients.

Les maires de Saint-Jean-d'Arves, Saint-Sorlin-d'Arves, Villarembert, Fontcouverte-La Toussuire et Saint-Pancrace ont demandé à leur collègue Pierre-Yves Bonnivard de programmer la première de ces rencontres. Elle devait se dérouler à Grenoble, le 2 octobre à 14 h 30, après le congrès de Domaines skiables de France et « *aborder d'autres questions comme le financement des sportifs de haut niveau, le suivi du remplissage, le label hébergement Sybelles, etc.* ».

Une réunion entre la commune et le délégataire sera organisée après chaque saison d'hiver, pour faire le bilan de l'exploitation, préparer les travaux estivaux et convenir de l'organisation.

### RÉGIME DU PERSONNEL

Le délégataire est seul responsable de la gestion du personnel, notamment du recrutement et de la gestion des effectifs, de la gestion des rémunérations et de la gestion des conditions de travail.

(...) La rémunération hors taxes que le délégataire recevra de la commune s'établira comme suit : une partie fixe : 61 000 euros HT/an (N.D.L.R. : *60 000 euros en 2019*) ; une partie variable (fixée à) 10 % HT de la différence positive entre le versement communal effectif et la somme de 600 000 euros HT. La part variable est plafonnée à 40 000 euros HT (N.D.L.R. : *20 000 euros en 2019*) par an et ne peut pas venir en diminution de la part fixe. (...) La part fixe suivra un taux de progression annuelle de 1%. Le plafond de la part variable suivra un taux de progression annuel de 2 %

Le service de navettes routières entre les différents niveaux de la station est pris en charge, pendant les vacances scolaires, par la commune. (...) Le délégataire est dispensé de constituer des provisions en vue du financement des visites réglementaires et notamment des grandes inspections.

(...) Afin de pouvoir procéder au paiement des dépenses nécessaires au bon fonctionnement du service, il est prévu le versement au délégataire par l'autorité délégante d'avances de trésorerie.

(\*) Cette somme correspond aux 5 budgets annuels prévisionnels (et donc aux bilans estimés) sur la période de la DSP.

## DISPARITION

## Christian Martin-Fardon, ancien directeur de l'ESF de Saint-Colomban

La morts brutale de Christian Martin-Fardon a frappé la vallée des Villards où il a accompli, à Saint-Colomban, toute sa scolarité et passé l'essentiel de sa vie. Son père disparaît quand il a 15 ans, il aide alors sa mère à la petite exploitation agricole.

Christian Martin-Fardon avait une passion : le ski. Dès son plus jeune âge, il s'était fait remarquer par ses résultats et, s'il avait été dans un club structuré, il aurait probablement fait une belle carrière. Pour assouvir cette passion, il rejoint Jeunesse et sports à Chamrousse pour se préparer à passer son diplôme de moniteur.

Entre temps il intègre le 1<sup>er</sup> régiment de hussards parachutistes basé à Tarbes et est affecté pour l'hiver au poste de Barèges. À son retour, il passe l'ensemble de ses examens : le capacitaire en 1972, l'auxiliaire en 1974 et

## TÉLÉCABINE

## Des études environnementales défavorables aux secteurs Bellard et Marolay

La réorganisation de la station proposée par SSIT comporte (comportait ?) deux variantes pour installer la télécabine qui doit remplacer les remontées mécaniques actuelles (à l'exception de celles implantées sur le front de neige et, selon certaines versions, du téléski de Cuinat) :

- une liaison entre La Pierre et La Téchette (dans la combe de Bellard) puis, de là, un téléski jusqu'au col du Marolay ;
- une liaison entre La Pierre et le Truc (sites d'implantation non définis).

Des études environnementales (faunistique et floristique) demandée en avril 2019 sur les secteurs Bellard et Marolay aboutiraient à des conclusions défavorables concernant la première liaison initialement envisagée (réunion du conseil municipal du 5 juin dernier). Davantage pour des raisons floristiques (que faunistiques) avec toutefois une différence entre le téléporté vers Bellard (les études ne sont pas de nature à remettre en cause la faisabilité d'un téléporté si des mesures compensatoires sont adoptées) et le secteur du Marolay où l'étude, pessimiste quant à la faisabilité du projet, soulignerait les conséquences impor-

tantes des travaux de pistes sur des zones très sensibles (notamment humides) auxquelles il serait difficile de remédier.

Les études faunistiques sur les mammifères, les oiseaux, et autres invertébrés, contiennent des conclusions et des prescriptions non rédhibitoires.

Des études similaires ont été conduites pour la variante du Truc. Selon ces prospections préliminaires qui date de l'automne 2019, ce secteur serait moins sensible et plus propice au projet. Néanmoins une étude complète de ce site a été commandée au même bureau d'études (MDP Consulting & Engineering) en mai dernier (\*).

En attendant ses conclusions (début 2021), la commission « domaine skiable, aménagement de la station » qui comprend tout le conseil municipal, et Nicole Aubert, Gilbert Émieux, Maurice Girard, Patrick Louadoudi, Jean-François Lyard, Jean-Paul Martin-Cocher, Brigitte Maurino, Christophe Mayoux et Paul Paret devrait se réunir courant octobre.

(\*) Chaque étude coûterait environ 21 000 euros TTC.



■ *Au premier plan, le Grand Truc avec l'« épaule » des Granges du Truc (1 810m), et la crête de Côte Brune qui conduit au sommet (2 200m).*

enfin le national en 1977. En 1972, il participe à la création de l'École du ski français de Saint-Colomban et en assure la direction de 2003 à 2018, laissant alors sa place aux jeunes.

Christian Martin-Fardon a appris à skier à des centaines de personnes dont certaines sont depuis devenues monitrices de ski à leur tour. Il savait appréhender avec beaucoup de sérieux ses clients et trouver toujours le bon mot pour sécuriser et motiver l'apprenti. C'était un maître de la démonstration et de la pédagogie. Il aimait ce métier et savait communiquer sa passion à ses clients.

Christian Martin-Fardon était pluriactif. Il continua longtemps à garder quelques moutons et c'est avec beaucoup de chagrin qu'il voyait partir ses agneaux. Énorme travailleur, il exerçait cette activité d'agriculteur après ses ha-

rassantes journées de maçonnerie à travailler avec son frère René. Son travail était irréprochable, exécuté avec soin et savoir-faire. À la mort de son frère il continua seul.

Il prit enfin sa retraite bien méritée et continuait à s'occuper l'hiver en donnant encore quelques cours. Il faisait partie des bénévoles à l'occasion de manifestations organisées par l'office de tourisme.

Christian Martin-Fardon laissera le souvenir de quelqu'un de discret, travailleur, efficace, passionné. Il va manquer aux habitants de Lachenal, mais aussi de tout Saint-Colomban, sa commune qu'il aimait tant et qu'il appelait « le pays ».

Une maison se ferme à Lachenal, celle de Christian Martin-Fardon. Un gars bien.

Jacques Maurino

**NAISSANCES**

• Le 20 janvier 2020 à Grenoble, de **Mylann**, fils de Jennifer et Anthony **Gomes**, petit-fils de Guy et Nadia **Charles**, et arrière-petit-fils de Pierre et Andréa **Charles** (Lachenal).

• Le 5 juin 2020 à Lyon, de **Solal**, fils de Mathilde et Lionel **Mignot**, petit-fils de Gabriel et Catherine (†) **Didier**, et arrière-petit-fils de Suzanne (†) et Emmanuel **Émieux** (Lachal).

• Le 8 juillet 2020 à Marseille, d'**Octave**, fils de Marion et Aurélien **Joumond**, petit-fils de Christiane et Alain **Jacolot-Bénestan**, et arrière-petit-fils de Joséphine et Marius (†) **Tronel-Peyroz** (Lachal).

• Le 9 juillet 2020 à Clermont-Ferrand, de **Joséphine**, fille de Frédéric **Michalet** et Caroline **Frasson-Cochet**, petite-fille de Fanette et Dominique **Frasson-Cochet**, et arrière-petite-fille d'Andrée et Raymond **Frasson-Cochet** (Premier Villard).

• Le 20 juillet 2020 à Moissy-Cramayel (77), de **Matéo**, fils de Mickaël et Marie **Frasson-Botton**, petit-fils de Dominique et Josée **Frasson-Botton**, et arrière-petit-fils de Marcel (†) et Benjaminne **Frasson-Botton** (Martinan).

**MARIAGE**

• Le 29 août 2020 à Saint-Alban-des-Villards, d'Angèle **Martin-Cocher** (Le Planchamp) et Jérémy **Debon**.

**DÉCÈS**

• De Mme Georgette **Jeantin** née **Violaz**, le 8 novembre 2019 à Grenoble (104 ans). Mme Georgette **Jeantin** était la veuve d'Albert **Jeantin** (Lachal).

• De Mme Olga **Janolin** née **Martin-Cocher** (Martinan), le 17 mai 2020 à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère) (97 ans).

• De M. Raymond **Quézel-Péron** (Le Frêne), le 8 juillet 2020 à Saint-Étienne-de-Cuines (86 ans) [Raymond **Quézel-Péron** était ancien combattant d'Afrique du Nord.]

• De Mme Étiennette **Charvet** née **Martin-Fardon** (Lachenal), le 29 juillet 2020 à Bonson (85 ans).

• De Mme Huguette **Jamen** (Premier-Villards), le 7 août 2020 à Saint-Jean-de-Maurienne (82 ans).

• De Mme Émilienne **Tronel-Peyroz** née **Anton** (Lachal), le 19 août 2020 à Beaucaire (94 ans).

• De Mme Chantal **Frasse-Sombet** (Le Planchamp et La Pierre), secrétaire de la mairie de Saint-Alban-des-Villards, le 6 septembre 2020 à Saint-Jean-de-Maurienne (57 ans) (lire ci-dessous).

• De Mme Mireille **Gauterin** née **Martin-Rosset** (Martinan), le 12 septembre 2020 à Saint-Michel-de-Maurienne (99 ans).

• De M. Christian **Martin-Fardon** (Lachal), ancien directeur de l'École du ski français de Saint-Colomban, le 14 septembre 2020 à Grenoble (70 ans) (lire page 23).

• De M. Claude **Moisy** (Martinan), le 21 septembre 2020 à Courbevoie (93 ans). [Journaliste, et ancien directeur de l'Agence France-Presse (1990-1993), Claude Moisy venait régulièrement passer quelques semaines d'été au Martinan d'où était originaire son épouse, Claude Moisy née Bellot, décédée le 20 janvier 2019, qui était la petite-fille de Jacques Martin-Fardon. Abonné de longue date au Petit Villarin, M. Claude Moisy n'aura jamais cessé de nous prodiguer encouragements et conseils, et de nous soutenir quand Le Petit Villarin faisait l'objet de critiques qu'il jugeait très souvent abusives et infondées.]

**DISPARITION****Chantal Frasse-Sombet, secrétaire de la mairie de Saint-Alban**

Le 5 décembre 2014, Arnaud Jansen, alors conseil municipal de Saint-Colomban et vice-président de l'office de tourisme (OT) racontait, lors du pot de départ de Chantal Frasse-Sombet, qu'aussi loin qu'il remontait dans sa mémoire il se souvenait de sa présence à la Maison du tourisme... C'était assez bien dire combien Chantal Frasse-Sombet, qui est décédée le 6 septembre dernier à l'âge de 57 ans, a su personnaliser durant plus d'un quart de siècle cette structure et, au-delà, le tourisme villarin.

Chantal Frasse-Sombet est née en 1963 à Saint-Pierre-d'Albigny. Après son baccalauréat, et alors qu'elle est surveillante au collège de Saint-Etienne-de-Cuines, elle prépare un diplôme d'études universitaires en psychologie. Puis, elle obtient au lycée Paul-Héroult de Saint-Jean-de-Maurienne un brevet de technicienne supérieure en tourisme. Signe prémonitoire, son rapport de stage s'intitule alors : « Le tourisme dans la commune de Saint-Colomban. »

Le 1<sup>er</sup> avril 1989, deux mois après l'inauguration du domaine skiable de l'Ormet, la municipalité de Saint-Colomban crée un syndicat d'initiative (SI) qui deviendra par la suite office de tourisme (1999). Dans la foulée, Guy Chavanne en est nommé directeur et Chantal Frasse-Sombet secrétaire à mi-temps pour commencer... Avec un budget de 400 000 francs (quelque 100 000 euros actuels), Chantal Frasse-Sombet qui avait des convictions précises sur l'animation et du talent pour gérer l'organisation des manifestations, se démènera pour atteindre les objectifs fixés : accueillir, renseigner, animer.

Elle occupera jusqu'en 2014 ce poste essentiel pour le développement touristique d'un territoire, travaillant tour-à-tour avec 3 maires, 5 présidents du district ou de la communauté de communes de la vallée de Glandon, 16 présidents du SI ou de l'OT...

**LE PETIT VILLARIN****PUBLICATION TRIMESTRIELLE**

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

**SIEGE :**

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :**

Emmanuel Tronel-Peyroz

**COMITE DE REDACTION :**

Roger Darves

(04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : cmayoux73@gmail.com),

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

**DIFFUSION :**

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

**ABONNEMENTS ET ADMINISTRATION :**

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

**MAQUETTE ET IMPRIMERIE :**

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

**ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.****SOMMAIRE****NUMÉRO 193****SEPTEMBRE 2020****PAGES 2 ET 3 :**

• La fête du 15-Août.

**PAGES 4 ET 5 :**

• La route des ateliers. • First Love.

• Les talents villarin. • Pétanque.

**PAGES 6 ET 7 :**

• Si les Villards m'étaient contés.

**PAGES 8 A 10 :**

• Patrimoine : les terriers villarin ; les hameaux abandonnés et les chapelles de Saint-Alban ; l'église de Saint-Colomban ; un don inattendu à Saint-Alban.

**PAGE 10 :**

• Espace Glandon : retours de l'été.

**PAGES 11 ET 12 :**

• Le 14-Juillet. • Amis des Villards.

• Pêche. • Chasse.

**PAGE 13 :**

• Épicerie & Compagnie : une activité en constante progression.

**PAGES 14 ET 15 :**

• Agriculture. • Apiculture. • Crues.

**PAGE 16 :**

• Le café du Merlet : réflexions pour un aménagement.

**PAGE 17 :**

• Intercommunalité : Sivav, 4C et SPM. • Rectificatifs.

**PAGES 18 A 22 :**

• Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

**PAGES 22 ET 23 :**

• Domaine skiable : DSP ; aménagement. • Disparition.

**PAGE 24 :**

• Carnet. • Disparition.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents,

les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.